

**PIETU Cécile**

Année 2003 -2004

Diplôme d'études approfondies Politiques Publiques et Gouvernements Comparés

**DES PIONNIERS DE L'ENVIRONNEMENT :  
EMERGENCE ET  
INSTITUTIONNALISATION DE LA  
POLITIQUE DE SAUVETAGE DU LAC  
D'ANNECY, DE L'APRES-GUERRE AUX  
ANNEES 1970.**

Mémoire sous la direction du professeur Didier Renard

Université Lumière Lyon 2 École doctorale : Sciences humaines et sociales (SHS)

Institut d'études politiques de Lyon Laboratoire d'accueil : Centre de Politologie de Lyon CERIEP



# Table des matières

<b>AVANT-PROPOS . .</b>	<b>1</b>
<b>INTRODUCTION .</b>	<b>3</b>
<b>I. GENÈSE DE LA SAUVEGARDE DU LAC OU LA LENTE ÉMERGENCE D'UN PROBLÈME PUBLIC .</b>	<b>15</b>
A/ Situation de l'assainissement dans les années 1950 . .	16
1/ Des problèmes d'insalubrité localisés .	16
2/ Des projets d'assainissement communal éparpillés .	21
B/ Premières prises de conscience et alertes à la pollution du lac . .	26
1/ Les militants de la première heure . .	26
2/ Les premières alertes collectives . .	30
C/ Vers l'officialisation du sauvetage du lac .	33
1/ La prise de conscience collective .	33
2/ Les démarches de rassemblement .	37
<b>II. INSTITUTIONNALISATION DU PROBLÈME – UN MODE ORIGINAL D'INTERVENTION : LE SICRLA .</b>	<b>41</b>
A/ La création du SICRLA en 1957 . .	42
1/ De l'assemblée des maires en 1956 à l'arrêté préfectoral de 1957 . .	42
2/ Le rôle des administrations en place . .	46
3/ L'organisation interne du SICRLA .	50
B/ Les communes du tour du lac . .	53
1/ Les premières communes adhérentes .	54
2/ Les communes qui n'adhèrent pas au SICRLA dès 1957 . .	57
C/ Le programme d'action du SICRLA .	62
1/ L'organisation des travaux . .	62
2/ Le financement des travaux . .	67
<b>III. UNE ORIENTATION ENTRE ENJEUX LOCAUX ET POLITIQUE NATIONALE .</b>	<b>75</b>
A/ Les enjeux d'origine et leur évolution .	76

1/ Une triple orientation de départ .	76
2/ Adaptations et évolutions des moteurs de l'action . .	80
B/ Sensibiliser la population .	84
1/ Enjeux de l'information .	85
2/ La campagne pour l'eau pure – 1968 .	90
C/ Vers la reconnaissance nationale . .	96
1/ La visite à Annecy de Robert Poujade en 1971 . .	97
2/ Le rayonnement international .	102
<b>CONCLUSION .</b>	<b>107</b>
<b>SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE . .</b>	<b>111</b>
I. SOURCES .	111
A/ Archives départementales de Haute Savoie . .	111
B/ Archives municipales d'Annecy . .	112
C/ Bulletin municipal d'Annecy Annecy municipal . .	113
D/ Extraits de presse .	113
II. BIBLIOGRAPHIE .	114
Ouvrages sur l'action publique et les politiques de l'eau ou environnementales . .	114
Articles sur l'action publique et les politiques de l'eau ou environnementales .	115
Ouvrages ou articles sur Annecy ou sur son lac .	116
<b>ANNEXES .</b>	<b>117</b>
Annexe 1 : carte du lac d'Annecy et de ses communes riveraines. .	117
Annexe 2 : tableau et graphique d'évolution de la population des communes du tour du lac entre 1936 et 1968. . .	117
Annexe 3 : arrêté préfectoral de constitution du SICRLA (AM 652) .	118
Annexe 4 : repères biographiques. . .	120
Annexe 5 : chronologie sommaire. .	121
<b>RESUME .</b>	<b>123</b>

## AVANT-PROPOS

*Si je suis arrivée au bout de ce mémoire, c'est une fois de plus grâce à mon directeur de mémoire Didier Renard qui, me voyant perdue dans un retour d'Égypte difficile, a su me remettre sur les rails pour que ce travail soit achevé.*

*C'est grâce aussi au formidable accueil que j'ai reçu aux archives départementales de Haute-Savoie, où une équipe d'archivistes dynamique et très sympathique a su m'aider dans mes recherches, en me guidant dans le labyrinthe des cotes et en ayant toujours le petit conseil qui fait la différence. C'était un vrai plaisir de travailler là-bas.*

*Ma reconnaissance va également aux responsables des archives municipales d'Annecy, qui n'ont pas ménagé leur peine pour me fournir tous les renseignements dont j'avais besoin.*

*A Annecy m'ont aidée également, directement ou indirectement, Marie-Pierre Robert, directrice adjointe du SILA qui m'a gentiment fait passer l'ouvrage du docteur Servettaz, sans lequel il est impensable de traiter du présent sujet, ainsi que Pascale Coudurier, travaillant au service urbanisme de la mairie d'Annecy, et qui a réussi l'exploit de me fournir en moins d'un quart d'heure une carte lisible du lac d'Annecy que je cherchais depuis un mois au moins.*

*Toute ma reconnaissance va à Jean-Baptiste qui a traqué impitoyablement les erreurs de majuscule, place de la virgule, et autres difficultés de la langue française. Relire ce mémoire n'est pas une mince affaire, surtout le soir après une journée de travail passée à relire des articles pour le Dauphiné, et il s'en est sorti avec brio. J'ajoute en passant que j'ai beaucoup aimé certains commentaires décalés, qui malheureusement n'apparaissent pas ici.*

*Rien n'aurait pu être fait non plus sans mon père, amoureux des montagnes et de la région, mais aussi technicien hors pair qui m'a patiemment expliqué ce qu'était une station de relèvement, quel était le principe du collecteur, et en quoi consistait une mise en adjudication. Tout cela a largement contribué à une meilleure compréhension du problème.*

*Encore une fois, décidément, Sébastien m'a été d'un grand secours, et cela n'a d'ailleurs aucun lien avec le fait qu'il porte le même nom de famille que les petits poissons blancs du lac qui font la joie des pêcheurs du dimanche. En me montrant lui aussi l'intérêt qu'il y avait à finir mon DEA, mais aussi en répondant à mes multiples questions de dernière minute (les *ibid.*, *Op. Cit.* et autres abréviations pittoresques), il a largement contribué à la réalisation du présent mémoire.*

*Comme d'habitude, la *bron\_d\_connexion* m'a été extrêmement utile, avec les bons tuyaux de Thomas, qui confond Peter et Pierre, les rectifications de Cyril, les petits conseils de Gaëlle, Richard, Eléonore, Corinne et Christian.*

*Une pensée spéciale à mon frère Vincent, la tête dans les étoiles sur sa thèse d'astrophysique (mais qu'est-ce qu'un disque protoplanétaire au juste ?), qui soutient bientôt et du coup m'a fait relativiser le travail à fournir sur un mémoire de DEA. Courage, la fin est proche.*

*Un dernier mot pour mes parents, Clairon, Flo du Maroc, Jérôme, Cat, et tous ceux qui, de près ou de loin, m'ont aidée. Qu'ils en soient tous remerciés.*



# INTRODUCTION

« Annecy lac pur ». Voilà un slogan aujourd’hui entré dans toutes les têtes, dans toutes les mémoires des amoureux de la région du lac d’Annecy, touristes de passage ou Haut-Savoyards depuis des générations. Qui connaît un petit peu la région ne peut ignorer la réalité de ce slogan évocateur : le lac d’Annecy est pur, l’un des plus purs d’Europe selon les dires populaires, presque trop pur, dit-on parfois ici et là, face aux prises de plus en plus rares des gardons, ces petits poissons blancs qui font la joie des pêcheurs du dimanche, ou encore face au problème que la propreté des eaux pose aux roselières du lac. Ce plan d’eau encaissé au milieu des montagnes de Haute-Savoie fait la fierté de ses riverains.

Pourtant, si partout l’on sait, dès le plus jeune âge lorsqu’on est Annécien, qu’une lointaine campagne fut entreprise pour le sauver de la pollution, l’imaginaire collectif a vite tendance à se représenter le lac comme un joyau inestimable, dont rien ne peut altérer la beauté, éternel à l’image des diamants. Un diamant, voilà ce à quoi on pourrait comparer ce plan d’eau, par sa beauté, mais aussi parce qu’il rapporte, en attirant chaque année de plus en plus de touristes.

Le lac d’Annecy n’est pourtant qu’un petit poucet face à son voisin savoyard du Bourget, encore plus si on le compare à l’imposant lac Léman, dont une partie des eaux sont françaises, plus précisément haut-savoyardes, tandis que la majorité de son contenu appartient à nos voisins suisses. S’étendant sur une superficie de 27 km<sup>2</sup> (soit quatre hectares) – le lac Léman occupe à lui seul 250 km<sup>2</sup> - pour un périmètre de 32 km, le lac d’Annecy sur son grand axe orienté du nord-ouest au sud-est mesure 14,6 km de long

pour des largeurs variables de 3,5 km pour la plus grande à 800 m pour la plus étroite. Et s'inscrit dans deux bassins, le grand lac au nord, long de dix kilomètres, le petit lac au sud de 4,6 km, formant un angle entre eux, réunis par un détroit limité sur la rive droite par l'abrupte falaise du roc de Chère, et sur la rive gauche par le cap de Duingt et son château<sup>1</sup>. De profondeur moyenne, entre trente et soixante mètres, il présente quatre accidents de terrain, dont un en particulier, le gouffre du Boubioz, assez proche de la ville d'Annecy, descend à plus de 80 m et dans lequel cette commune puise l'eau potable destinée à alimenter tous les habitants de la ville.

En niveau d'étiage il se situe à 446 m au-dessus du niveau de la mer. Entouré de montagnes de moyenne altitude, dont les plus importantes sont le Semnoz sur sa rive gauche, la Tournette, culminant à plus de 2000 m d'altitude à l'opposé d'Annecy sur sa rive droite, le mont Veyrier, au-dessus de la commune du même nom sur la rive droite également, il présente toutes les caractéristiques du lac alpin. Notons qu'Annecy, qui est de loin la commune la plus importante du tour du lac, se situe en aval de celui-ci.

Le bassin versant, ou d'alimentation, est un cirque de 273 m<sup>2</sup>, soit dix fois la surface du lac, et dont la topographie est assez variée. Les apports au lac sont de trois ordres et d'importances très inégales : les chutes de neige et de pluie, les affluents noyés ou résurgences et les affluents de surface. Ces derniers constituant l'alimentation principale du lac ce qui, on va le voir, pose d'autant plus problème en cas de pollution des affluents du bassin versant. Les affluents extérieurs sont au nombre de huit, dont quatre principaux : l'Eau morte, qui représente à elle seule 50% des eaux nouvelles (et la moitié des charges polluantes), l'Ire qui alimente le lac pour 15%, le Laudon, qui participe à 9% et le ruisseau de Bornette qui représente 7% des eaux nouvelles. Sa rivière déversoir naturel est le Thiou, à qui s'ajoutent les canaux artificiels du Vassé et de Saint-Dominique. Le Thiou se jette ensuite dans le Fier, affluent du Rhône, et dont nous aurons longuement l'occasion de reparler puisque c'est le Fier qui reçoit les eaux épurées de la station intercommunale de Cran-Gevrier.

On trouve autour du lac neuf communes riveraines, dont il va être question à de nombreuses reprises dans cet exposé. Annecy se situe en aval du lac, au nord, et Doussard en amont au sud. Entre les deux, on trouve sur la rive droite (à l'est), en partant d'Annecy, les communes d'Annecy-le-Vieux (à ne pas confondre pour les néophytes avec le vieil Annecy), Veyrier-du-lac, Menthon-Saint-Bernard, Talloires pour enfin rejoindre Doussard. En revenant de Doussard par la rive gauche, à l'ouest, on trouve Lathuille, Duingt, Saint-Jorioz, Sévrier pour enfin retomber sur le lieu-dit les Marquisats, qui marque l'entrée d'Annecy<sup>2</sup>. Autour d'Annecy se situent enfin deux communes, non directement riveraines du lac mais très largement parties prenantes de la politique dont il va être question dans cet exposé, à savoir Cran-Gevrier, qui va voir construire sur son territoire la station intercommunale d'épuration du fait de sa proximité avec le Fier, et Seynod. Le

---

<sup>1</sup> Pour plus de précisions voir SERVETTAZ P.-L. *L'eau vie d'un lac alpin. Chronique de la sauvegarde du lac d'Annecy*, Annecy, 1991, et plus spécifiquement son chapitre 6 « Propos sur le lac d'Annecy », p. 97-134. Tous les renseignements techniques sur le lac sont tirés de ce chapitre.

<sup>2</sup> Voir carte du tour du lac en annexe.



---

groupe des quatre communes Annecy, Annecy-le-Vieux, Cran-Gevrier et Seynod forme l'agglomération annécienne.

Pour comprendre sur quoi repose la politique conçue et mise en œuvre autour du sauvetage du lac d'Annecy, il convient avant toute chose de comprendre un minimum le processus de dégradation de la qualité des eaux d'un lac qui marque la morte lente, mais parfois grandement accélérée, d'un lac, autrement dit le passage de l'état oligotrophe à l'état eutrophe<sup>3</sup>, car il va être ici souvent question d'eutrophisation du lac d'Annecy. Un lac oligotrophe, du grec « peu nourri », est un lac qui reçoit peu de matières organiques et produit peu de plancton. Ses eaux sont saines, présentent des réserves importantes d'oxygène dissous. Le lac a donc une capacité d'auto-épuration spontanée assez importante. A contrario, l'état eutrophe d'un lac, du grec « bien nourri », signifie que les eaux sont enrichies, gorgées progressivement de matières organo-chimiques par les égouts, les ordures et les déchets de toute nature. Dans ce cas, la productivité algale et planctonique est d'autant plus forte que le lac dispose d'une faible réserve d'oxygène. Le lac eutrophe est un lac malade, pollué. On nomme eutrophisation le phénomène qui fait passer le lac de l'état oligotrophe à l'état eutrophe. Notons que le processus d'eutrophisation est un phénomène naturel de vieillissement qui, normalement se déroule sur une échelle de temps géologique mais qui s'accélère de façon plus qu'importante du fait de la pollution des hommes. On peut alors retrouver ce phénomène sur quelques dizaines d'années au lieu de plusieurs dizaines de milliers.

Jusqu'à la seconde guerre mondiale, alors que les communes du tour du lac ne sont encore que des hameaux, et que la commune d'Annecy ne regroupe que 23000 habitants<sup>4</sup> (soit environ le tiers de ce qu'elle est actuellement), on considère le lac d'Annecy comme étant un symbole de pureté, n'osant imaginer qu'il puisse un jour devenir malade, au point d'agoniser. Lac éternel, lac immortel, et pourtant, moins de dix ans après la fin de la guerre, l'alerte à la pollution est donnée.

Dans les années 1950, le lac se meurt en silence, le processus d'eutrophisation s'accélère de façon démesurée, malgré d'apparents signes de bonne santé. « *Souvent il n'y a rien dessus, tout est dessous, cherchez* ». Cette phrase, le docteur Servettaz, personnage dont nous reparlerons tout au long de l'exposé, l'emprunte à Paracelse, médecin suisse du Moyen-Âge, lors d'une conférence en 1968<sup>5</sup>, pour symboliser la lente dégradation de la qualité des eaux du lac, quasi-indécelable à l'œil nu, en tous cas, au début.

Avec difficulté au commencement et avec de plus en plus d'ampleur par la suite, une politique de sauvetage du lac d'Annecy est donc conçue et mise en œuvre, afin de préserver ce joyau inestimable d'une mort silencieuse. Et quand on en voit le résultat aujourd'hui, en se promenant le long de ses rives, on a du mal à imaginer qu'à peine

---

<sup>3</sup> SERVETTAZ P.-L. *L'eau, vie...* Op. Cit., sur cette question et pour plus de précisions voir le chapitre 5 « Généralités sur les eaux d'un lac alpin », p. 69-96.

<sup>4</sup> 23296 habitants en 1936, d'après ADHS SC 26994 rapport avant-projet d'assainissement 1956.

<sup>5</sup> ADHS 1001 W 48 Texte de la conférence du docteur Servettaz le 6 février 1968.

cinquante années plus tôt, l'état eutrophe du lac devenait alarmant.

Pourtant, alors que la réussite de la campagne entreprise est plus qu'éclatante, en tout cas en ce qui concerne les objectifs de dépollution du lac et alors que tout un chacun sait qu'une opération de sauvetage a eu lieu, sans savoir exactement comment d'ailleurs – a-t-il été « nettoyé » ? - ni à quelle date, on trouve peu d'études sur cette question, malgré l'existence de nombreux témoignages, dont le plus important est celui de Paul-Louis Servettaz, *L'eau vie d'un lac alpin, chronique de la sauvegarde du lac d'Annecy*, dont la première édition sort au début des années 1970 (l'édition utilisée ici est celle de 1991).

Il paraît alors intéressant de se pencher d'un peu plus près sur cette question de la sauvegarde du lac d'Annecy, de l'émergence du problème dans l'après-guerre jusqu'à la fin des travaux en 1976, pour mieux comprendre qui déclenche l'alerte et sur quelles bases, comment s'organise la riposte, quel est l'impact de cette politique conçue et mise en œuvre dans un contexte qui ne se prête pas vraiment à ce genre d'interrogations. À savoir essayer de donner de nouvelles pistes de réflexion en faisant une analyse de cette politique publique conçue et mise en œuvre.

De nombreux chercheurs en science politique, plus particulièrement en analyse des politiques publiques, ce qui nous concerne ici, ont proposé des modèles d'analyse qu'il s'agit d'examiner ici d'un peu plus près, afin de comprendre la démarche entreprise ici sur la question de l'assainissement des communes riveraines du lac d'Annecy.

Tout d'abord, nous pouvons reprendre un schéma d'analyse séquentielle de la décision, ce qui suppose comme condition préalable de placer la décision au centre de l'analyse. Adaptant la grille de Jones<sup>6</sup>, il s'agit alors d'analyser les séquences de la décision, qui peut se découper en quatre phases : identification du problème, c'est-à-dire mise à l'agenda politique, la formulation d'une solution ou d'une action, la prise de la décision et l'application de l'action. À celles-ci peut s'ajouter une cinquième étape, celle de l'évaluation des résultats, que proposent Yves Mény et Jean-Claude Thoenig.

Nous considérons ici que cette analyse séquentielle constitue en fait un passage obligé. Même si elle ne constitue pas l'essentiel de l'analyse, dans les faits, il y a bien un moment où l'alerte à la pollution du lac est donnée, pollution qui va croiser les impératifs d'assainissement en raison notamment de l'explosion démographique du pourtour du lac (identification du problème), suivi d'une réflexion sur les solutions à envisager pour au final n'en retenir qu'une, la création du syndicat intercommunal d'assainissement (le moyen) et la construction d'un égout circulaire de ceinture du lac (l'action). Vient enfin la mise en œuvre de la politique, l'application de l'action, à savoir la conduite des travaux, menée non sans heurts. On peut même ici trouver la phase d'évaluation, au moins, partielle, car tout dépend de ce que l'on évalue. En effet, à partir de 1966, des analyses du lac sont effectuées tous les ans pour suivre l'évolution de la pollution des ses eaux.

Cependant, si l'analyse séquentielle est implicitement une figure imposée dans l'étude de la politique d'assainissement du lac d'Annecy, d'autres modèles méritent que l'on s'y arrête car ils fournissent, au moins en partie, de précieuses orientations sur la

---

<sup>6</sup> Voir l'adaptation de la grille de Jones dans MÉNY Y., THOENIG J.-C. *Politiques publiques*, PUF, Paris, 1989, p. 156.

---

réflexion menée à propos de la sauvegarde du lac d'Annecy.

Ainsi, Robert Dahl, dans son ouvrage *Qui gouverne ?* paru en 1961<sup>7</sup>, réalise une étude de la décision au niveau local, sur une ville américaine (New Haven, Connecticut), en examinant plus particulièrement un projet de rénovation urbaine qui se déroule sur plusieurs décennies. Il propose la notion de polyarchie pour expliquer le phénomène d'éclatement du pouvoir entre de multiples élites spécialisées, concurrentes et détentrices d'un pouvoir partiel, qui doivent négocier entre elles. Ce qu'il est intéressant de voir ici, c'est le rôle central du maire qui seul peut jouer le rôle d'arbitre tout au long du processus. Dans ce cadre, on a affaire, toujours à propos de la rénovation urbaine, à un projet à la fois dépolitisé, car il touche tout le monde, et politisé puisqu'il sert la carrière politique du maire.

Avec cette étude, quelques pistes de réflexion peuvent être creusées, notamment du fait qu'à Annecy on a aussi affaire à un projet qui se déroule sur plusieurs décennies, caractérisé par une extrême stabilité des acteurs parties prenantes de l'opération, en particulier Charles Bosson, le maire d'Annecy, qui va rester en place de 1954 à 1975<sup>8</sup>. Cependant, la ville américaine des années 1960 ne connaît pas le même cadre de gouvernement qu'en France, où l'on ne parle d'ailleurs pas de gouvernement des villes à l'époque, et le cadre institutionnel n'est pas vraiment le même, puisqu'on a affaire à Annecy à un syndicat de communes. Mais surtout, nous avons choisi ici de ne pas centrer l'analyse sur la décision en elle-même, qui implique l'analyse du pouvoir de décision des acteurs. Même si la question est de temps en temps posée, notamment en ce qui concerne l'espèce d'opposition qui pourrait exister entre administrations d'État et collectivités locales dans une époque du tout centralisé, la question ici n'est pas de savoir exactement qui décide, qui gouverne pour emprunter l'expression de Robert Dahl, mais plutôt d'étudier de façon plus globale les moteurs de l'action, les différents enjeux, le système tel qu'il est conçu, et son mode de fonctionnement. Nous nous éloignons donc ici de la réflexion proposée par Robert Dahl.

En 1975 paraît un article assez célèbre pour la science politique française dans la *Revue française de sociologie*, écrit par Michel Crozier et Jean-Claude Thoenig et intitulé « **La régulation des systèmes organisés complexes : le cas du système politico-administratif local en France** »<sup>9</sup>. Ils reprennent en partie les conclusions de Jean-Pierre Worms<sup>10</sup> qui, en 1966, met en évidence un système préfectoral d'interdépendance qui s'établit entre l'administration d'Etat représentée par le préfet et son environnement local représenté par les notables du département, parlementaires, maires des grandes communes, ainsi que celles de Pierre Grémion<sup>11</sup>, qui met en

---

<sup>7</sup> DAHL R. *Qui gouverne ? Démocratie et pouvoir dans une ville américaine*, Yale University Press, New Haven, 1961.

<sup>8</sup> GUICHONNET P. (sous dir.) *Histoire d'Annecy*, éd. Privat, Toulouse, 1987.

<sup>9</sup> CROZIER M., THOENIG J.-C., « **La régulation des systèmes organisés complexes : le cas du système politico-administratif local en France** », *Revue française de sociologie*, 1975.

<sup>10</sup> WORMS J.-P., « le préfet et ses notables » *Sociologie du travail*, 1966.

évidence un système politico-administratif local où les élus et fonctionnaires d'Etat s'entraident et fonctionnent en relative harmonie. Le modèle de M. Crozier et J.-C. Thoenig insiste sur l'extrême stabilité des acteurs, dans un modèle qui révèle un système complexe de relations, y compris informelles, marqué par l'évitement des relais hiérarchiques directs.

En un sens, ce modèle est assez intéressant pour l'analyse qui nous concerne. Il permet tout d'abord d'appréhender la politique dans sa globalité, comme un système d'action. Il s'avère correspondre pour partie à la situation analysée, à savoir les forts liens qui existent entre les administrations d'Etat déconcentrées et les élus locaux responsables de la politique d'assainissement du lac d'Annecy, une stabilité des élus assez importante, l'exception du cumul des mandats intégrée au modèle, comme c'est le cas pour Charles Bosson, qui est aussi parlementaire. Il propose de bonnes pistes de réflexion, une manière d'appréhender la politique conçue et mise en œuvre à Annecy qui ouvre de nouvelles perspectives.

Cependant, on a peu affaire dans le cas d'Annecy au triangle maire – fonctionnaire d'Etat – conseiller général, mais surtout, on n'est pas tout à fait dans le cas d'une politique municipale pour ce qui concerne la sauvegarde du lac d'Annecy. En effet, huit puis onze communes sont concernées par l'opération de sauvetage du lac, et se constituent en un syndicat intercommunal d'assainissement, structure qui n'est absolument pas prise en compte dans le modèle de M. Crozier et J.-C. Thoenig. Le caractère institutionnel de la politique étudiée est donc un peu plus complexe que celui évoqué par nos deux auteurs, et les enjeux diffèrent. Si l'analyse peut donc bien s'envisager en terme de système d'action, dans sa globalité, et dans ce sens le modèle évoqué fournit de très bonnes pistes de réflexion, sur les liens entre administrations et élus, sur la façon d'appréhender le problème, en se centrant aussi sur les acteurs, elle reste cependant un peu limitée quand on s'en tient au simple système politico-administratif local tel que présenté.

C'est pourquoi une analyse un peu plus institutionnelle est la bienvenue pour tenter de comprendre les tenants et les aboutissants de la politique conçue et mise en œuvre à Annecy. Comprendre le rôle de l'institution dans la détermination des résultats politiques, comme le rappellent Peter Hall et Rosemary Taylor dans leur article sur les néo-institutionnalismes<sup>12</sup>, implique ici comprendre le rôle du syndicat intercommunal d'assainissement, le pourquoi de sa création, ses interactions avec les institutions étatiques, notamment les différents ministères concernés par la politique mise en place à Annecy. Dans ce sens, une analyse institutionnelle paraît indispensable à la compréhension générale du problème de l'assainissement du lac d'Annecy. Elle fera l'objet plus particulier de la deuxième partie.

Analyser la politique conçue et mise en œuvre à Annecy, c'est aussi comprendre dans quel cadre elle s'inscrit, quel est le contexte qui entoure l'opération entreprise. En

---

<sup>11</sup> GRÉMION P. *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, éd. du Seuil, coll. Sociologie, Paris, 1976.

<sup>12</sup> HALL P., TAYLOR R., « la science politique et les trois néo-institutionnalismes » *Revue française de science politique*, vol. 47, n°3-4, juin-août 1997, traduit de l'anglais par Jean-François Baillon.

---

effet, s'il est facile d'affirmer a posteriori qu'il s'agit sans aucun doute d'une politique publique environnementale, à l'heure d'aujourd'hui où les préoccupations en terme d'environnement prennent toute leur place dans la société, il n'en va absolument pas de même dans les années 1950, décennie qui voit se mettre en place la politique d'assainissement du lac d'Annecy.

La réglementation sur l'eau dans l'après-guerre n'en est qu'à ses balbutiements <sup>13</sup>. Jusqu'en 1964, date à laquelle paraît la loi fondamentale relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution <sup>14</sup>, qui entérine la création des agences financières de bassin, et le principe au moins théorique du « pollueur-payeur », il n'existe pas vraiment de cadre institutionnel et de réflexion de fond sur la problématique de l'eau, sous toutes ses formes. La notion de pollution est encore très peu répandue et on se préoccupe plus des questions d'hygiène publique, notamment en ce qui concerne la résorption des situations d'insalubrité par la construction de réseaux d'égouts, que de la réelle sauvegarde du patrimoine, de sa mise en valeur ou des multiples intérêts que peut présenter l'eau sous toutes ses formes. Le cadre institutionnel nous donne d'ailleurs de précieuses indications sur ce contexte, pour preuve l'implication du Conseil supérieur de l'hygiène publique de France (CSHF) sur ces questions, institution reine dans tout ce qui concerne l'assainissement des communes.

Jusqu'à l'après-guerre, la préoccupation principale en ce qui concerne les problèmes de l'eau est de répartir la ressource. Ce n'est qu'à la fin des années 1950 qu'est posé le premier diagnostic général d'une détérioration de la ressource en qualité et en quantité. Le problème est essentiellement ramené à celui des multiples sources de pollution qui créent des tensions entre les divers utilisateurs. Les rejets industriels, ceux des grands élevages et, surtout, l'absence d'épuration des systèmes d'assainissement urbains sont désignés comme étant à l'origine de cette détérioration. L'attention publique se porte sur des situations de pollution chroniques (celle de la baie de Seine par les rejets chimiques, celle du Rhin par les mines de potasse d'Alsace) et accidentelles (naufrage du Torrey-Canon en Bretagne, accidents industriels engendrant de graves pollutions comme celle due à Pechiney sur le Rhône ou l'incendie de l'usine Sandoz à Bâle) <sup>15</sup>. Mais la politique d'objectifs de qualité n'est mise en œuvre qu'à partir des années 1970.

Ce sont les années 1970 justement qui voient la création d'un ministère de l'Environnement et de la qualité de la vie <sup>16</sup>. Consécration officielle, institutionnelle, de problématiques qui deviennent de plus en plus présentes, en même temps qu'impulsion

---

<sup>13</sup> Voir BARRAQUE B. (sous dir.) *Les politiques de l'eau en Europe*, éd. La découverte, coll. Recherches, Paris, 1995. Plus particulièrement le chapitre 7 consacré à la situation française, p.111-142.

<sup>14</sup> Loi n°64-1245 du 16 décembre 1964.

<sup>15</sup> LASCOUMES P., LE BOURHIS J.-P. « Les politiques de l'eau : enjeux et problématiques » *Regards sur l'actualité*, n°241, mai 1998.

<sup>16</sup> Voir CHARVOLIN F. *L'invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation*, éd. La découverte, Paris, 2003.

par le haut d'une nouvelle dynamique, dont l'efficacité n'est pas toujours pas vérifiée trente années après<sup>17</sup> ; quoi qu'il en soit, toujours est-il que la création de ce ministère de l'Environnement permet à Annecy d'asseoir la légitimité de l'action syndicale entreprise. Dans ce cadre, qui précède qui ? On serait tenté, a priori, de croire que la politique publique conçue et mise en œuvre à Annecy, loin de se situer dans le prolongement d'une problématique top down mise en avant par les autorités publiques de l'époque, serait plutôt « en avance » sur la réflexion nationale, et représenterait un exemple local, concret, de la réflexion mise en place par les collectivités locales sur la problématique de l'environnement, sans la nommer, même si, d'après Pierre Lascoumes, « l'environnement » ça n'existe pas et ce n'est qu'une construction sociale<sup>18</sup>. De toutes façons la discussion ne se situe pas à ce niveau là.

Ce qu'il importe plutôt de saisir, c'est comment et pourquoi, dans un contexte national qui n'est au départ absolument pas en phase avec les préoccupations locales annéciennes, les acteurs de la sauvegarde du lac ont identifié ce problème de l'eutrophisation galopante du lac d'Annecy, et comment et pourquoi ils ont cherché à résoudre ce problème, en se dotant de quels outils, sur la base de quelles réflexions, et pour quels enjeux. Répondre, même partiellement, à ces questions, permet de mieux saisir en quoi les enjeux locaux rencontrent ou non les réflexions nationales, et ainsi tenter de répondre à une problématique plus générale. Celle-ci consisterait à savoir si la réflexion sur l'environnement, qui aboutit à la création du ministère en 1971, ne serait pas en partie l'émanation de problèmes localisés, qui serviraient alors d'appui à l'assise de la notion d'environnement dans la société et de justification, même a posteriori, à la création d'un ministère de l'Environnement et de la qualité de la vie.

Le travail présenté ici, et qui tente de répondre à quelques-unes des questions évoquées ci-dessus, a été réalisé essentiellement à partir de l'étude d'archives, et ce pour plusieurs raisons. La première est tout simplement qu'un nombre considérable de documents a été conservé sur cette question, qui représente une mine d'informations, même si celles-ci restent parcellaires et parfois difficiles à interpréter. D'autre part, la période d'étude, qui s'étire globalement de l'après-guerre jusqu'au début des années 1970, c'est-à-dire de la genèse de l'émergence du problème de la pollution du lac jusqu'à la fin des travaux de ceinture du lac, est assez lointaine ce qui, d'une part induit l'accès réglementaire aux archives sans dérogation (trente ans réglementaires), d'autre part signifie aussi le décès dans la plupart des cas des acteurs participant à la politique mise en place depuis le commencement (c'est le cas notamment de Louis Blanc, président de la fédération de pêche de Haute-Savoie, Charles Bosson, maire d'Annecy pendant plus de vingt ans, Albert Janin, premier président du syndicat intercommunal d'assainissement, Louis Lagrange, deuxième président de ce même syndicat, Paul-Louis Servettaz, maire adjoint d'Annecy et surtout cheville ouvrière du sauvetage, pour n'en citer que cinq).

Nous aurions certes pu réaliser des entretiens avec des élus en activité au syndicat intercommunal, dans les collectivités locales comme les mairies, ou des fonctionnaires

---

<sup>17</sup> LASCOURMES P. *L'éco-pouvoir, environnement et politiques*, éd. la découverte, Paris 1994.

<sup>18</sup> LASCOURMES P. *L'éco-pouvoir* Op. Cit.

des différents services concernés (DDE notamment). Cependant, il ne s'agit pas ici d'une étude sur la mémoire de cette politique, et son utilisation a posteriori, même si le sujet ne manque pas d'intérêt. En ce sens, il a semblé préférable de se consacrer, d'une part aux archives disponibles, d'autre part aux témoignages écrits que ces pionniers ont laissé.

Nonobstant le difficile travail d'interprétation des archives, qui peut conduire à des erreurs d'appréciation, l'étude des documents écrits concernant la politique mise en place par les communes riveraines du lac s'avère pleine de ressources. C'est en grande partie aux archives départementales de Haute-Savoie (sigle ADHS dans les références), et de façon plus minime aux archives municipales de la commune d'Annecy (sigle AM, étant les seuls archives municipales dépouillées) que s'est effectué le travail de recherche.

Se trouvent aux archives départementales les documents de contrôle préfectoral car, faut-il le rappeler, toute l'époque couverte par l'étude est une période de forte centralisation. Ces archives regroupent donc tous les documents officiels du syndicat intercommunal d'assainissement, avec tampon préfectoral, plus généralement tous les documents officiels qui touchent à cette politique. On peut regrouper les 233 documents dépouillés en différentes catégories, qui se répartissent comme suit.

Lettres, correspondances diverses	62
Procès-verbaux de réunions du syndicat : bureaux, assemblées générales	55
Rapports techniques, plans, mémoires, essentiellement du service des Ponts et Chaussées	33
Conseils municipaux des communes parties prenantes	28
Avis du conseil départemental d'hygiène	10
Textes d'allocutions ou de conférences	10
Textes officiels du syndicat : arrêtés, statuts, règlement intérieur	8
Avis du CSHF	6
Avis autre (commission sanitaire, conseil général...)	5
Autres documents	16

Dans la catégorie autres documents, on trouve notamment les comptes-rendus de l'analyse des eaux du lac effectuée par l'INRA chaque année, des procès-verbaux de réunions intercommunales, notamment celui de l'assemblée des maires du 14 mai 1956, qui marque l'officialisation de la création du Syndicat intercommunal d'assainissement des communes riveraines du lac d'Annecy (SICRLA), une pétition des habitants du hameau d'Albigny concernant la situation d'insalubrité du lieu-dit, et divers notes de réunions préparatoires, en particulier à la visite du ministre de l'environnement Robert Poujade en juillet 1971. Le tout est un peu pêle-mêle.

L'intégralité des documents est issue soit de la série administrative contemporaine W, soit de la série continue (SC), qui a vocation à devenir W, mais pour le moment en attente de classement. La série continue présente donc à la fois un avantage et un inconvénient. L'inconvénient évident est que tout est un peu mélangé. Du coup, on n'est jamais sûr de savoir ce qu'on va découvrir en ouvrant le carton. Et souvent le contenu ne correspond pas au titre indiqué face à la cote. En même temps, ce « désordre » est aussi un avantage puisque cela permet de découvrir des documents que l'on n'aurait pas

forcément pensé à examiner a priori.

Les archives municipales d'Annecy ont représenté un complément d'information, notamment en ce qui concerne les articles de presse et les documents plus spécifiques à la ville d'Annecy. Il aurait fallu peut-être chercher dans toutes les archives municipales des communes riveraines du lac des informations concernant la politique de sauvegarde du lac, mais c'est un travail de trop longue haleine pour être réalisé dans le temps imparti d'une année universitaire.

Parallèlement à ce travail d'archives, il a paru intéressant d'étudier un maximum d'écrits de l'époque de la mise en œuvre de la politique, témoignages des acteurs de l'opération de sauvetage du lac. C'est le cas bien sûr du docteur Paul-Louis Servettaz, auteur de *L'eau, vie d'un lac alpin. Chronique de la sauvegarde du lac d'Annecy*<sup>19</sup>, ouvrage hybride présentant à la fois un caractère pédagogique, notamment dans sa première moitié consacrée à la connaissance des eaux, plus spécifiquement des lacs alpins, avec pour finir un topo sur les caractéristiques du lac d'Annecy ; et dans sa deuxième partie, un témoignage, une chronique de la sauvegarde du lac, truffée d'interrogations, d'impressions personnelles, d'appréciation subjective des choses, tendant également à l'objectivité dans l'appréciation de la situation du lac, ce qui en fait une mine inestimable d'informations pour le chercheur.

On citera aussi les nombreux articles parus dans le bulletin municipal de la commune d'Annecy, *Annecy municipale* (accessible à la bibliothèque municipale d'Annecy), dont les principaux auteurs sont Paul-Louis Servettaz, Louis Lagrange, longtemps président actif du SICRLA, ainsi que le professeur Laurent, de la station d'hydrobiologie lacustre de Thonon (rattachée à l'INRA). Enfin, il est hautement instructif de lire les différents textes des conférences ou allocutions tenues par tous ces acteurs, pendant la période de travaux de l'égout de ceinture du lac. Ces textes se trouvent principalement aux archives départementales dans la série W.

On l'a vu précédemment, peu d'études ont été réalisées sur cette question, si l'on met à part les témoignages dont on dispose, ainsi que les quelques thèses de pharmacie ou biologie qui s'intéressent plus spécifiquement au côté scientifique de l'opération, ses retombées sur la faune et la flore du lac, et l'évolution des indices bio-physico-chimiques, ainsi que bactériologiques des eaux du lac d'Annecy.

Dans ce cadre, un travail de terrain, empirique, est une condition sine qua non à la bonne compréhension de la politique mise en place. Car avant de penser à produire une réflexion un peu plus générale sur la naissance des politiques environnementales notamment, et l'impact qu'a l'opération de sauvetage du lac sur celles-ci, il importe de bien comprendre ce qui s'est passé à Annecy dans les années 1950 et après. L'intérêt ici est de voir comment concrètement et pourquoi a débuté la réflexion sur le lac d'Annecy.

Il s'agit donc d'examiner de façon pratique comment a émergé le problème, rendu public, de l'eutrophisation du lac. On peut poser comme hypothèse de départ que c'est grâce à la convergence de différents facteurs qu'a pu être formulé le problème, à savoir l'état de santé alarmant du lac d'Annecy et la nécessité d'y remédier. Administrations en

---

<sup>19</sup> SERVETTAZ P.-L. *L'eau, vie d'un lac alpin. Chronique de la sauvegarde du lac d'Annecy*, Annecy, 1991.



place, individus isolés, collectivités alertées, ne poursuivant pas tous exactement les mêmes objectifs d'ailleurs (on retrouve ici une partie de la critique que Charles Lindblom a adressée au modèle de la décision et de l'action rationnelle<sup>20</sup>), c'est par leur rencontre que va s'effectuer l'identification du problème, qui va ainsi devenir public et permettre de réfléchir à des solutions applicables. La genèse de la sauvegarde du lac d'Annecy, qui n'est autre que l'émergence d'un problème public, fera donc l'objet de la première partie.

Une fois le problème de la pollution du lac identifié, il s'agit pour les multiples acteurs engagés dans le processus d'élaborer des solutions pour se doter d'un outil permettant la mise en œuvre de la politique, qui par ailleurs doit être définie dans ses grandes orientations. Étudier l'institutionnalisation du problème, c'est donc essayer de comprendre quelle réponse est choisie et pourquoi, en l'occurrence ici quelles sont les motivations profondes de la création du Syndicat intercommunal d'assainissement des communes riveraines du lac d'Annecy (SICRLA), et quelle est la place des communes, de taille très disparate, dans une telle organisation. La deuxième partie sera donc centrée sur ce mode original d'intervention que constitue le syndicat intercommunal.

Après deux parties largement descriptives, se basant essentiellement sur les archives dépouillées, il est temps en troisième partie de s'intéresser plus particulièrement aux enjeux qui sous-tendent la politique conçue et mise en œuvre, aux moteurs de l'action syndicale, à leur évolution au fil des ans. Enjeux d'hygiène, de protection de la nature, d'équipement, enjeux d'information, de sensibilisation de la population du tour du lac, mais aussi de véritables enjeux environnementaux. Il importe de comprendre quels sont ces enjeux locaux, mais surtout en quoi ils s'inscrivent, ou non, dans une réflexion plus globale menée au niveau national, dans laquelle la création du ministère de l'Environnement en 1971 marque le franchissement d'une étape. Annecy est-elle en décalage, précède-t-elle des problématiques formalisées bien plus tard seulement, peut-on la considérer comme une pionnière de l'environnement ? Si tout ne permet pas, en se focalisant sur une politique très locale, de répondre à ces questions, on peut toutefois esquisser des embryons de réponse, en cherchant à mettre au jour ces enjeux sous-jacents et à les confronter à la vision nationale plus large de ces questions. Une orientation entre enjeux locaux et politique nationale, tel sera donc l'objet de la troisième partie.

---

<sup>20</sup> LINDBLOM C. « The science of muddling trough » *Public Administration Review*, 19 (2), spring 1959.



# I. GENÈSE DE LA SAUVEGARDE DU LAC OU LA LENTE ÉMERGENCE D'UN PROBLÈME PUBLIC

L'amorce du sauvetage, puis la sauvegarde, du lac d'Annecy est le résultat de dix années de questions, de problèmes et de constats, épars et divers, qui, regroupés, en ont fait un problème devenu public incontournable, qu'il fallait traiter. Ce qu'il importe donc de voir, ce sont ces mouvements de convergence, ces moteurs qui ont fait qu'un projet général d'assainissement du lac d'Annecy est né au milieu des années 1950, voire avant.

La situation de départ est assez complexe. En 1943 est créé un groupement d'urbanisme du lac d'Annecy regroupant 39 communes: on est alors en pleine occupation, ce qui explique en grande partie pourquoi cette institution va vite devenir obsolète, voire passer complètement inaperçue pour être finalement éphémère et inutilisable.

Or, dans ce groupement, qui donc ne sert à rien et n'a de groupement que le nom, on voit un certain nombre de communes fonctionner chacune dans leur coin, en tous cas au niveau de ce que l'on appelle alors l'hygiène publique. Toutes se préoccupent, à plus ou moins grande échelle, des questions de santé publique et cherchent à améliorer la potabilité de l'eau ou à créer, rénover un système d'égouts devenu indispensable avec la croissance démographique de l'après-guerre (augmentée par l'implantation de nouvelles industries dans le bassin annécien). Il paraît donc indispensable de faire un état des lieux au moins sommaire de la situation de l'assainissement dans les années 1950, qui va

expliquer en partie le vaste projet entrepris quelques années plus tard.

D'autre part, ou plutôt parallèlement, les premières informations sur la dégradation de la qualité des eaux du lac, par ailleurs plus gros réservoir d'eau potable de la région, sont mises à jour. Comment s'effectue ce constat de pollution du lac, qui en prend la charge? Quel est d'ailleurs le facteur déclencheur de la prise de conscience de l'eutrophisation du lac? Et comment faire passer l'information alors que le sujet est en parfait décalage avec les préoccupations du moment? Il est donc impératif de se pencher sur les premières personnes qui s'intéressent à la santé du lac, ceux que l'on peut appeler précurseurs – ou pionniers, tout comme il importe de comprendre la manière dont ils ont essayé de diffuser cette idée au plus grand nombre pour finalement réussir à sensibiliser des personnes et des groupes qui vont être un solide appui par la suite, notamment les pêcheurs.

Enfin, comment s'effectue ce rapprochement entre les situations, projets d'assainissement des communes, et ce constat de la morte lente du lac? Car on peut considérer qu'un cap est franchi lorsque, pour la première fois, est évoqué le projet, gigantesque pour l'époque, d'assainissement du lac en construisant un collecteur de ceinture et une station intercommunale d'épuration. Qui lance la dynamique, par quel concours de circonstances, de volontés et d'études parallèles a-t-on abouti à la formulation du projet? En effet, une fois le projet formulé, on assiste bien à la publicisation du problème, qui appelle des solutions et une mise en œuvre de réponses aux problèmes posés. Une fois le problème devenu public, on peut l'institutionnaliser.

C'est cette dynamique, cette convergence des idées et des actions aboutissant à la mise en perspective du problème qu'il s'agit d'étudier dans cette première partie.

## **A/ Situation de l'assainissement dans les années 1950**

Pour comprendre d'où est réellement partie l'idée d'assainissement du lac d'Annecy, qui signifie alors sauvetage puis sauvegarde et protection du lac, il paraît important de se pencher sur la situation de l'assainissement des communes concernées, avant la création du syndicat intercommunal d'assainissement et de la mise en route du projet général au milieu et à la fin des années 1950. En effet, certaines communes disposent déjà d'un réseau d'égouts, d'autres non, certaines veulent le rénover, l'étendre, du fait de situations devenues alarmantes en raison de l'explosion démographique de la région, de l'implantation d'industries nouvelles. Parallèlement se développent un certain nombre de situations d'insalubrité qui, au fil des années 1950, deviennent dramatiques.

Il est donc nécessaire de faire un état assez détaillé de la situation de l'assainissement de la région dans les années 1950, en se focalisant sur les problèmes d'hygiène publique localisés, et sur des projets communaux d'assainissement indépendants entre eux, mais qui vite vont se fondre dans un projet plus général.

### **1/ Des problèmes d'insalubrité localisés**

---

Dans l'après guerre, et même avant pour un cas particulier, dans plusieurs localités situées à des endroits bien différents du pourtour du lac, des situations d'insalubrité ont été constatées. Situations qui, dans le cas du hameau d'Albigny, peuvent être dramatiques. Ces cas sont assez différents entre eux, puisqu'il peut s'agir aussi bien de la plus élémentaire préoccupation d'hygiène dans des hameaux d'habitation que d'alertes ponctuelles sur les risques de baignade. Il ne s'agit pas ici de faire un inventaire de tous les problèmes d'hygiène et de salubrité rencontrés dans le bassin annécien, mais de donner des exemples phares des problèmes qui ont pu être rencontrés dans les années 1950.

### a) La situation préoccupante du hameau d'Albigny

C'est en 1934 que parvient aux services de la préfecture la première plainte concernant l'insalubrité du hameau d'Albigny, situé au bord du lac, à cheval sur les communes d'Annecy et Annecy-le-Vieux. Mais c'est surtout à partir de 1947 que la polémique est relancée, polémique qui prend de multiples formes et dure près de dix années.

« *Mon attention a été attirée à maintes reprises depuis 1934 sur l'insalubrité du hameau d'Albigny dépourvu d'égouts et dont les eaux usées ne s'écoulent pas dans le lac et constituent des mares nauséabondes [...]. La construction de fosses fixes à défaut de fosses septiques a été préconisée par mes services, bien avant la guerre [...]* »<sup>21</sup>. Ainsi écrit le préfet en 1947 en s'adressant au maire de la commune d'Annecy le vieux. On peut d'ailleurs noter qu'il n'est pas question ici d'assainissement du lac, a contrario le préfet reproche au maire de ne pas jeter les eaux usées dans le lac ce qui entraîne leur stagnation et donc des « *mares nauséabondes* ».

Car il apparaît très vite que ce hameau, en pleine expansion dans l'après guerre, est devenu parfaitement insalubre, comme en témoignent de nombreux rapports. Une pétition des habitants du hameau, datée du 19 septembre 1946, a d'ailleurs été motivée par la construction d'une route en bordure du lac qui empêche les eaux usées de s'écouler.

Après cette seconde alerte, les administrations départementales ont essayé de prendre le problème en main, les Ponts et Chaussées font une étude du problème, mais des désaccords naissent entre le service des Ponts et la mairie d'Annecy, au sujet de la répartition des frais entre les communes intéressées, à savoir Annecy et Annecy-le-Vieux, et l'État. Ces débats concernent aussi la part des dépenses des collectivités entre elles. Un appel est fait à la commission sanitaire de l'arrondissement d'Annecy, qui souligne l'urgence des travaux à effectuer tout en « ***estimant qu'elle n'a pas à se prononcer sur la contribution respective des collectivités*** »<sup>22</sup>.

En 1947-1948, de nombreux documents font donc état d'un vrai problème d'insalubrité dans ce hameau, comme en attestent le conseil départemental d'hygiène<sup>23</sup> -

---

<sup>21</sup> ADHS SC 22568 lettre du préfet au maire d'Annecy-le-Vieux - 19 mars 1947

<sup>22</sup> **ADHS SC 22568 rapport de la commission sanitaire d'arrondissement d'Annecy - 4 mars 1947**

<sup>23</sup> ADHS SC 22568 avis du conseil départemental d'hygiène - 1<sup>er</sup> décembre 1947

ainsi que des lettres de relance du préfet adressées aux maires concernés<sup>24</sup>. Il est clair à cette époque que c'est aux municipalités à prendre en charge financièrement les travaux à réaliser.

Pendant, les municipalités, notamment celle d'Annecy-le-Vieux, n'ont pas forcément les moyens, que la préfecture ne pousse pas suffisamment, et que les collectivités et administrations ne s'entendent pas toujours. Des antécédents de désaccord existent entre la mairie d'Annecy et le service des Ponts et Chaussées à propos de la répartition des dépenses concernant des travaux d'évacuation des eaux pluviales<sup>25</sup>. L'étude des Ponts et Chaussées reste lettre morte. En 1950, une nouvelle plainte d'un particulier est signalée. Celui-ci décrit avec force détails les inconvénients dus à cette situation de manque d'égouts<sup>26</sup>. Cette plainte, selon le service des Ponts et Chaussées, dont l'étude de 1946 est demeurée sans suite, « **n'apporte aucun fait nouveau, si ce n'est de souligner la carence des municipalités** »<sup>27</sup>.

Des études sont de nouveau commandées au service des Ponts et Chaussées de la Haute-Savoie, pour établir un avant projet d'assainissement du hameau d'Albigny, pour des travaux prévus à hauteur de 20 millions de francs (anciens)<sup>28</sup>.

Les problèmes d'insalubrité du secteur d'Albigny sont repris dans un rapport datant de 1952 émis par le bureau d'hygiène de la ville d'Annecy<sup>29</sup>. Si, ici aussi, on ne parle pas encore de « pollution », une étude colimétrique montre que l'état bactériologique du lac est en dégradation constante, et commence à présenter des dangers pour les baigneurs, notamment à la plage des enfants du Sou des écoles, et pour les campeurs. Ce bureau demande à ce que soit opéré un nettoyage régulier du lac, mais aussi qu'un propriétaire riverain, dont la maison est situé à droite de la plage en question, prenne ses responsabilités et soit « *mis en demeure de tenir cet endroit en parfait état de propreté (terrain situé sur la commune d'Annecy-le-Vieux)* ». Mais, là encore, il est simplement

<sup>24</sup> ADHS SC 22568

<sup>25</sup> ADHS SC 22568 correspondances.

<sup>26</sup> ADHS SC 22568 lettre d'un particulier au préfet : « *Les eaux du village d'Albigny s'écoulent maintenant où elles peuvent. Celles de la route de Veyrier à Annecy (route qui a été surélevée avec des rechargements successifs) s'infiltrant dans la cour de M. Broise et y forment une mare peuplée de moustiques. En cas de grandes pluies, on constate sur la route des carrés à Albigny une vaste flaque d'eau qui autrefois s'écoulait dans le fossé longeant l'usine Philippe. Plus loin, les eaux s'écoulent dans un pré situé entre la maison Broise et la nouvelle route, et le terrain est de plus en plus transformé en marais. Le service des Ponts et Chaussées a bien établi une conduite de ciment sous la nouvelle route, mais son niveau est beaucoup trop élevé pour éviter la stagnation des eaux. Je me permets de vous signaler ces faits, étant donné les dangers que nous pouvons courir et leurs répercussions. Il vaut mieux dès à présent déterminer à quelle collectivité ou à quel service incombent les travaux à effectuer plutôt que d'avoir à rechercher plus tard les responsabilités* ».

<sup>27</sup> **ADHS SC 22568 rapport des Ponts et Chaussées du 11 février 1950.**

<sup>28</sup> ADHS SC 22568 conseil municipal d'Annecy-le-Vieux - 24 novembre 1950.

<sup>29</sup> AM 2753 rapport du bureau d'hygiène de la ville d'Annecy - 9 juillet 1952

question d'un nettoyage du lac.

De nouvelles plaintes sont déposées en 1955, alors que la situation sanitaire dans ce hameau en pleine expansion démographique devient alarmante. Et en effet le directeur départemental de la santé insiste sur le fait que des problèmes d'assainissement vont se poser en raison de l'urbanisation croissante de la colline<sup>30</sup>. C'est alors que le service des Ponts et Chaussées préconise non plus la construction de fosses septiques individuelles, mais la réalisation d'un égout communal collectant toutes les eaux usées ou de ruissellement du hameau<sup>31</sup>.

En 1958, la situation sanitaire d'Albigny fait figure de scandale local. Une pétition, signée par 150 habitants du hameau, est envoyée au préfet. Les signataires n'hésitent pas à évoquer des « odeurs nauséabondes », ainsi que des conduites clandestines qui, s'écoulant au lac, polluent au passage leurs propriétés. Ils demandent depuis de nombreuses années le raccordement à l'égout en précisant que « *chaque fois qu'une réclamation a été faite à ce sujet, il [leur] a été répondu que les collecteurs d'Annecy étaient trop petits ou que la pente était insuffisante* ». Et d'ajouter que « **[les habitants d'Albigny] se feront un devoir de faire connaître le danger mortel que courent toutes les personnes qui se baignent dans la baie d'Albigny dont le degré de pollution de l'eau n'est pas ignoré des pouvoirs publics. Si une épidémie de typhoïde ou de poliomyélite se déclarait QUI serait responsable ? [...] Les habitants sont décidés à défendre leur santé et leurs droits** »<sup>32</sup>. On peut constater qu'un cap est franchi : on aborde clairement ici le problème de la pollution des eaux, et du droit à la santé, en d'autres termes un droit à un cadre de vie sain (il n'est pas encore question d'environnement).

Cette pétition est rendue publique par un certain nombre d'articles parus dans la presse locale, dont le Dauphiné Libéré qui titre « **Privée d'égout, Albigny engage la lutte pour son assainissement. La pollution des eaux du lac va entraîner la fermeture de la plage des enfants** »<sup>33</sup>, article dans lequel le journaliste parle de « *l'impérieuse nécessité de remédier rapidement à l'inquiétante situation de ce quartier où dans les caniveaux une eau noirâtre et nauséabonde stagne* ». Il est vrai que le niveau de pollution relevé a encouragé les pouvoirs publics à interdire l'accès à la plage des enfants du Sou des écoles.

Il est toutefois intéressant de constater que les articles parus sur cette question n'ont pas bonne presse chez les élus qui soulignent, lors d'un conseil départemental d'hygiène, « **les inconvénients très graves pour le tourisme du lac d'Annecy résultant de la publicité inopportune qui a été faite dans la presse au sujet de la pollution des eaux de la plage du Sou des écoles d'Annecy, à Albigny** »<sup>34</sup>. Ainsi, comme on le verra plus

---

<sup>30</sup> ADHS SC 22568 correspondances.

<sup>31</sup> ADHS SC 22568 rapport du service des Ponts et Chaussées - 18 août 1955.

<sup>32</sup> ADHS 22568 pétition des habitants d'Albigny - 30 avril 1958

<sup>33</sup> ADHS SC 22568 Le Dauphiné Libéré 5 mai 1958

loin, la sauvegarde du lac d'Annecy est aussi (bien qu'évidemment ce ne soit pas le seul facteur explicatif) une question d'ordre économique. Cependant, ces considérations sur le rôle de la presse mises à part, les élus, lors de cette séance du conseil départemental d'hygiène, décident de ne pas autoriser l'accès à cette plage tant que ne sera pas assaini le hameau d'Albigny (qui en 1958 s'est déjà fortement développé). Il convient de toutes façons de rappeler que durant cette année-là, le projet de collecteur général de ceinture est déjà lancé.

Ainsi, bien avant l'établissement de l'avant-projet général d'assainissement du lac d'Annecy, la situation sanitaire du hameau d'Albigny est très préoccupante, et ce pendant la quinzaine d'années qui précède la création du syndicat intercommunal d'assainissement.

### **b) Le problème des Marquisats**

Aux Marquisats, lieu-dit situé sur la commune d'Annecy, à la limite entre Annecy et Sévrier, la situation, si elle fait moins parler d'elle, n'en est pas moins préoccupante. A la différence près que dans ce cas, il s'agit moins d'habitations insalubres que d'un lieu de baignade très fréquenté par la population annécienne et les gens de passage.

C'est en juillet 1952 que le président du comité Savoie Dauphiné de la fédération française de natation attire l'attention du maire d'Annecy sur la situation inquiétante de la plage et des lieux de baignade des Marquisats<sup>35</sup>, qui est selon lui « *le seul endroit accessible à la majorité des jeunes de la ville* ». Il précise qu' « *en plus de certains déversements difficiles à éviter, le brassage et le piétinage du fond du lac, par un grand nombre de nageurs et de plongeurs (moins de deux mètres de profondeur) entraînent un déplacement de vase, de limon et de végétaux, qui transforme la baignade en une véritable mare à canards* ».

La mairie réagit alors assez vite et demande à son bureau municipal d'hygiène d'effectuer des prélèvements, dont l'analyse rend compte d'une mauvaise qualité de l'eau dans le bassin de l'école des Dauphins (le club de natation de la ville d'Annecy). Le bureau d'hygiène précise toutefois que ces résultats peuvent bouger en fonction de l'heure, du temps, du jour de prélèvement et de l'affluence des baigneurs. Toutefois, un nettoyage du bassin de natation peut être envisagé. Il est certain par ailleurs que certains déversements n'arrangent pas la qualité de l'eau<sup>36</sup>.

La mairie d'Annecy d'ailleurs réagit assez promptement sur cette question, car deux jours plus tard, une étude est demandée aux services techniques de la ville pour contrôler notamment s'il existe des déversements clandestins dans ce secteur, mais aussi pour envisager la possibilité d'un nettoyage du fond du lac<sup>37</sup>. Ce à quoi les dits services

---

<sup>34</sup> ADHS SC 22568 conseil départemental d'hygiène - 19 mai 1958

<sup>35</sup> AM 2753 Correspondance

<sup>36</sup> AM 2753 rapport du bureau municipal d'hygiène - 9 juillet 1952

<sup>37</sup> AM 2753 note de la mairie d'Annecy - 11 juillet 1952



techniques répondent qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir : il n'a été décelé aucun déversement clandestin. D'autre part, le nombre élevé de colibacilles tiendrait plus, selon ces mêmes services, au nombre de baigneurs s'ébattant dans l'eau et à l'insuffisance des courants lacustres à cet endroit qu'à une réelle pollution extérieure par déversement, par exemple <sup>38</sup>.

De cette situation bactériologique inquiétante en 1952 au lieu-dit des Marquisats, on peut tirer un double constat. Premièrement, le laps de temps entre l'appel lancé par la fédération de natation et la réponse de la mairie est très court. La réaction de tous les services de la mairie d'Annecy ne se fait pas attendre, qui semblent accorder une certaine importance aux problèmes que peuvent rencontrer les baigneurs. Mais d'un autre côté, l'alerte bactériologique semble être minimisée par ces mêmes services techniques, qui concluent leur rapport en expliquant qu'un nettoyage mécanique du fond du lac à cet endroit n'est pas obligatoirement à envisager.

Au final, la situation des Marquisats fait partie des situations préoccupantes bien avant que soit envisagé la construction du collecteur de ceinture et l'assainissement complet du lac d'Annecy.

Dans les années 1950, on trouve donc autour du lac un certain nombre de situations assez préoccupantes au point de vue de l'insalubrité causée par manque d'assainissement. On peut noter au passage un problème du même ordre relevé à Menton où, en 1957, le conseil supérieur de l'hygiène publique de France note que le palace de cette commune, qui reçoit chaque été 300 estivants n'a qu'une fosse septique avec déversement dans le lac, à proximité de la prise d'eau potable qui alimente toute la commune <sup>39</sup>. Ici la situation est donc encore plus grave puisque c'est la potabilité de l'eau qui est mise en cause.

Mais plus globalement, si l'on met à part la situation clairement insalubre du hameau d'Albigny, ce sont surtout les alertes pour les baigneurs (sur ce point y compris à Albigny) qui déclenchent quelques inquiétudes dans le courant des années 1950. Cependant, dans ces différents cas évoqués, on est encore loin du gigantesque projet d'assainissement de tout le lac, et l'on raisonne plutôt au cas par cas.

## 2/ Des projets d'assainissement communal éparpillés

---

A côté des problèmes localisés d'insalubrité autour du lac, les années 1950 voient se développer des réflexions municipales sur l'état des réseaux d'égouts et sur la nécessité ou non d'un assainissement un peu plus global. Ces questions posées, cette « mode » de l'assainissement va de pair avec l'expansion démographique incroyable que connaît le bassin du lac d'Annecy dans les années 1950. Cependant, on peut distinguer ici deux catégories de commune : celles qui ont déjà un réseau d'égouts, mais qui s'avère vétuste ou trop limité, et celles qui ne disposent d'aucun assainissement communal et qui ressentent le besoin de passer de la construction de fosses septiques individuelles à la

<sup>38</sup> AM 2753 rapport des services techniques d'Annecy - 26 juillet 1952

<sup>39</sup> ADHS SC 22571 correspondances.

construction de collecteurs généraux. Il faut noter néanmoins que les projets d'assainissement par égout ne vont concerner que les communes de l'agglomération annécienne, à savoir Annecy, Annecy-le-Vieux, Cran-Gevrier et Seynod. En effet, les autres communes du tour du lac ne représentent dans les années 1950 qu'un nombre limité d'habitants et fonctionnent encore à l'épuration par fosse individuelle.

**a) Population du tour du lac dans les années 1950**

Villes	Population		
	1936	1945	1954
<b>Groupe de l'agglomération annécienne</b>			
Annecy	23.296	26.725	33.114
Annecy-le-Vieux	1.848	2.217	3.131
Cran	3.604	4.681	5.300
Seynod	726	791	989
<b>Total</b>	<b>29.474</b>	<b>34.414</b>	<b>42.534</b>
<b>Groupe du lac</b>			
<b>Rive droite</b>			
Veyrier	657	786	899
Menthon	501	597	671
Talloires	598	641	754
<b>Total</b>	<b>1.756</b>	<b>2.024</b>	<b>2.324</b>
<b>Rive gauche</b>			
Sévrier	541	700	996
Saint-Jorioz	1.059	1.064	1.181
Duingt	250	243	302
Doussard	865	1.026	1.124
Lathuille	354	414	411
<b>Total final</b>	<b>34.299</b>	<b>39.885</b>	<b>48.872</b>
+ Meythet		623	902

(Extrait du rapport d'avant projet d'assainissement)<sup>40</sup>

Ce tableau appelle plusieurs remarques. On constate en premier lieu que le groupe de l'agglomération annécienne, quelle que soit l'année, est de loin celui qui regroupe le plus d'habitants. La commune de Seynod est la seule de ce groupe à compter moins du millier d'habitants entre 1936 et 1954. Dans le groupe du lac, seule la commune de Saint-Jorioz puis, à partir de 1945, celle de Doussard, compte plus de mille habitants. Il est d'ailleurs intéressant de noter que ce sont deux des communes qui vont refuser d'adhérer au syndicat lors de sa création en 1957, et ne le rejoindront qu'en 1963. Ces disparités peuvent en partie expliquer le fait que seul le groupe de l'agglomération annécienne conçoit un projet d'assainissement, chaque commune séparément puis en commun, bien avant que ne commence le projet d'assainissement général du lac

<sup>40</sup> ADHS SC 26994 rapport des Ponts et Chaussées : avant-projet général d'assainissement - 20 juin 1956

d'Annecy.

D'autre part, pendant cette vingtaine d'années, la population du bassin annécien est en pleine expansion. L'agglomération annécienne passe de 29.474 à 42.534 habitants entre 1936 et 1954, soit une augmentation de 44%, et la totalité de la population passe de 34.299 à 48.872 habitants, soit une augmentation globale de 42% (la population de l'agglomération annécienne augmente donc légèrement plus vite que l'ensemble).

L'analyse rapide de cette expansion démographique permet de saisir pourquoi dans les années 1950 la question de l'assainissement des communes se pose de façon aussi nette. Dans les exemples qui vont suivre, nous nous concentrerons donc sur les communes de l'agglomération annécienne.

### b) Vers la création d'un réseau d'égouts

Des quatre communes concernées, ce cas concerne les communes de Seynod et d'Annecy-le-Vieux.

À Annecy-le-Vieux, le problème de l'assainissement va de paire avec celui de l'insalubrité du hameau d'Albigny, évoqué ci-dessus. Dès 1947, le préfet incite la commune à se doter d'un système d'égouts : **« Aujourd'hui il est évident que cette mesure provisoire [construction de fosses septiques individuelles] est insuffisante et qu'il est urgent de mettre à l'étude avec le concours des Ponts et Chaussées un projet d'égouts dont votre commune est totalement dépourvue et tout au moins en faveur du hameau d'Albigny appelé à s'accroître dans un proche avenir et à prendre un caractère de plus en plus urbain »**<sup>41</sup>. La commune d'Annecy-le-Vieux, par le biais de son conseil municipal, **« reconnaît la nécessité de ces travaux et les envisagera dès qu'il aura les ressources nécessaires »**<sup>42</sup>.

On l'a vu, en 1950 le service des Ponts et Chaussées est chargé de l'étude pour l'assainissement du hameau d'Albigny. Pendant les années qui suivent, un projet général d'assainissement de la commune n'a toujours pas vu le jour mais à partir de 1955, il est question de raccorder le futur réseau de la ville à celui d'Annecy, notamment pour régler les problèmes du hameau d'Albigny. La seule question en suspens est alors la répartition des dépenses entre les deux communes<sup>43</sup>.

Finalement, le premier vrai avant-projet d'assainissement de toute la commune d'Annecy-le-Vieux est probablement celui qui est élaboré par le service départemental des Ponts et Chaussées, dans le cadre de l'assainissement de toute l'agglomération annécienne (Annecy, Annecy le vieux, Seynod et Cran-Gevrier), sur lequel nous reviendrons.

De l'autre côté de la ville d'Annecy, la commune de Seynod ne dispose pas non plus de système d'égouts. En 1954, la ville décide de confier aux service des Ponts et

---

<sup>41</sup> ADHS SC 22568 correspondances 1947.

<sup>42</sup> ADHS SC 22568 conseil municipal d'Annecy-le-Vieux - 12 avril 1948

<sup>43</sup> ADHS SC 22568 correspondances 1955.

Chaussées l'étude de l'assainissement des quartiers de la Croix rouge et des jardins ouvriers<sup>44</sup>.

Mais déjà en 1955, il est question d'un assainissement intercommunal de l'agglomération annécienne, dans laquelle s'inscrit Seynod. Dans le même temps, en 1956, la commune décide de confier au service des Ponts et Chaussées l'étude de l'assainissement de toute la ville et non plus seulement des quartiers précités<sup>45</sup>.

Au final, la création d'un réseau d'assainissement pour ces deux communes qui en étaient totalement dépourvues s'inscrit d'abord dans le projet plus global de l'assainissement de l'agglomération annécienne, dont la ville d'Annecy est le moteur, puis dans le projet général d'assainissement du lac d'Annecy et donc de ses communes riveraines ou voisines.

### **c) Rénover le réseau existant**

Sur toutes les communes du tour du lac, seules les municipalités d'Annecy et de Cran-Gevrier possèdent un réseau d'égouts dans les années 1950. Toutefois, celui de Cran-Gevrier est fortement limité, et rejette ses effluents directement dans le Fier, rivière se situant à l'aval du lac d'Annecy, sans aucune forme d'épuration. Il faut préciser que le Fier étant une rivière, donc en perpétuel mouvement, on pensait que sa capacité d'auto épuration était suffisante pour supporter les rejets de la commune de Cran. Il est vrai que sa capacité d'auto épuration est de toutes façons supérieure à celle du lac du fait du brassage des eaux et donc de l'oxygène.

Dans ces conditions, la ville de Cran-Gevrier, en plein développement elle aussi, a ressenti le besoin d'améliorer son réseau qui était très limité et ne desservait pas toute la commune (il laissait en particulier de côté toute la rive gauche du Thiou), et s'inscrit dans ce cadre en 1956 dans l'avant projet d'assainissement de l'agglomération annécienne, comme les autres municipalités déjà évoquées. Le 9 mars 1956, le conseil municipal de Cran-Gevrier donne son approbation à ce projet intercommunal<sup>46</sup>.

À Annecy, le problème de l'assainissement prend plus d'ampleur. Le 2 mai 1951, le conseil municipal d'Annecy décide la mise à l'étude du réseau d'égouts de la ville<sup>47</sup>, considérant que l'extension considérable que connaît la ville au début des années 1950 justifie amplement une révision du système d'assainissement. En effet, le réseau date alors de 1909, et est exclusivement en système unitaire (eaux usées et eaux pluviales mélangées)<sup>48</sup>. Depuis sa création il n'a subi que des modifications de détail et « *la construction a pris une telle extension ces dernières années que la municipalité se trouve*

---

<sup>44</sup> ADHS SC 24383 conseil municipal Seynod - 28 novembre 1954

<sup>45</sup> ADHS SC 24383 conseil municipal Seynod - 13 octobre 1956

<sup>46</sup> ADHS SC 27000 conseil municipal Cran-Gevrier - 9 mars 1956

<sup>47</sup> ADHS SC 26993 conseil municipal Annecy.

<sup>48</sup> ADHS SC 26995 rapport des Ponts et Chaussées - 1<sup>er</sup> juillet 1954

*devant une situation critique qui risque de devenir catastrophique dans les prochains mois »* comme le précise un rapport des services techniques de la ville d'Annecy<sup>49</sup>. Les bombardements l'ont abîmé et l'étanchéité devient mauvaise, avec des risques de surcharge du réseau en cas de montée des eaux. Et les services techniques d'ajouter que *« dans le centre d'Annecy et sur les boulevards, la construction en copropriété remplace progressivement les petites maisons individuelles par des bâtiments de sept étages et plus ; la création d'industries nouvelles à Annecy nécessite celle d'un nombre croissant d'HLM comprenant des centaines de logements. L'ossature du réseau " eaux usées " doit donc être renforcée au cours de l'année 1953, avant même de parler d'extension du réseau en dehors de ses limites actuelles »*.

On le voit, pour de nombreuses raisons, augmentation naturelle de la population, changement de la morphologie de la ville, implantation d'industries qui drainent de nouvelles populations et donc la construction de nombreux logements, il devient impératif pour la commune d'Annecy de revoir l'ensemble de son système d'assainissement, et de façon relativement urgente (entre 1936 et 1954, la ville passe de 23.296 à 33.114 habitants, soit une augmentation de 42%). C'est pourquoi en 1953 la ville décide de faire mettre immédiatement à l'étude la construction du collecteur Nord prévu au schéma de principe et de demander d'urgence le classement au programme d'équipement national afin d'exécuter les travaux au cours de l'année 1953. Car à ces problèmes d'extension de la population sédentaire s'ajoutent l'afflux des populations estivales, qui grossit considérablement le nombre d'habitants à assainir.

On peut quand même noter que la ville d'Annecy rencontre au cours de l'année 1952 des problèmes avec le service des Ponts et Chaussées, à qui elle avait commandé l'étude du projet d'extension du réseau. En effet, le ministre des Travaux Publics refuse le concours demandé aux Ponts et Chaussées, indiquant que la commune possède des services techniques suffisamment importants pour faire cette étude elle-même. La réponse du maire d'Annecy ne se fait pas attendre : **« aucun des agents du cadre purement municipal n'est susceptible d'être qualifié ingénieur et c'est en toute connaissance de cause que le conseil municipal a fait appel au service des Ponts et Chaussées pour établir un projet d'extension du réseau d'égouts »**<sup>50</sup>. Et le maire de préciser d'une part que les projets du réseau actuel ont été établis par ce service, qui a d'autre part établi d'autres projets dans les communes riveraines, ce qui augmente la cohérence des travaux. Il semble que cette affaire ait entraîné un retard dans la mise en route du projet.

Quoi qu'il en soit, la question de la rénovation du système d'égouts de la ville d'Annecy devient très préoccupante dans les années 1950, au fur et à mesure de l'agrandissement de la ville. Comme on va le voir, l'assainissement de cette commune va très vite s'intégrer dans un projet plus large qui concerne toute l'agglomération annécienne, et dont Annecy sera le moteur.

Un mot sur l'état des réseaux des communes du tour du lac, qui vont s'insérer par la

---

<sup>49</sup> AM 2319 rapport - 18 mars 1953

<sup>50</sup> ADHS SC 26993 correspondances 1952.

suite dans le projet général. À Veyrier existe un embryon de réseau qui dirige les eaux usées et pluviales du chef-lieu vers le lac (sans épuration). À Menthon, le réseau est limité au chef-lieu et se déverse à proximité du confluent du Biollon. Quant à elles, les communes de Talloires, Doussard, Lathuille, Duingt, Saint-Jorioz et Sévrier n'ont aucun système d'égouts et fonctionnent en système individuel - fosses septiques par exemple <sup>51</sup>

Dans les années 1950, la situation de l'assainissement des communes du tour du lac d'Annecy n'est donc absolument pas homogène. Certaines d'entre elles connaissent de vrais problèmes d'insalubrité – c'est le cas du hameau d'Albigny – d'autres s'inquiètent de leur système d'égouts qui risque de ne pas tenir face à la croissance démographique, essentiellement à Annecy. D'autres encore, même si elles sont préoccupées, n'engagent pas les mêmes études faute de moyens municipaux assez consistants, Annecy-le-Vieux en est l'exemple frappant.

On peut considérer que globalement, à part des études menées par différents services, municipaux ou Ponts et Chaussées dans la plupart des cas, rien n'évolue vraiment jusqu'à la mise à l'étude du projet général d'assainissement de l'agglomération annécienne, puis concrètement celle du projet général d'assainissement du lac et donc de ses communes riveraines.

## **B/ Premières prises de conscience et alertes à la pollution du lac**

À côté de ces problèmes naturels d'assainissement rencontrés par les communes dans une période de pleine expansion démographique, dont quelques situations d'insalubrité localisées, émerge dans l'après-guerre une prise de conscience de la lente dégradation de la qualité des eaux du lac d'Annecy, que l'on croyait par nature pur. Pourtant, le phénomène d'eutrophisation, bientôt qualifiée de « galopante », est bien réel même si on ne s'en rend pas encore compte à l'œil nu.

Mais en 1946 et dans les années qui suivent, l'heure est à la reconstruction. De plus on se situe une vingtaine d'années avant l'apparition des premiers mouvements écologistes, et la création d'un ministère de l'environnement. Les premiers signes de la morte lente du lac ne vont donc être captés que par un nombre réduit de personnes, qui très tôt font campagne pour alerter l'opinion sur l'état d'un lac que l'on croit alors éternel. Petit à petit, avec un certain effet « boule de neige », on va passer d'actions isolées à des premières alertes collectives, dont celle des pêcheurs du lac d'Annecy est la plus retentissante.

### **1/ Les militants de la première heure**

---

<sup>51</sup> ADHS SC 26994 Rapport des Ponts et Chaussées - 20 juin 1956.

L'intérêt scientifique pour le lac d'Annecy est né vers la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, avec le « voyage dans les Alpes » du savant genevois H. B. de Saussure<sup>52</sup>, mais il a fallu attendre près d'un siècle pour que débutent des études plus approfondies. L'un des premiers chercheurs à s'intéresser aux lacs est le médecin suisse Alphonse Forel, considéré aujourd'hui comme le créateur de la limnologie. Il travaille alors principalement sur le lac Léman, ses travaux apparaissant dans de nombreuses publications entre 1871 et 1904.

Au début du vingtième siècle se multiplient les travaux de limnologie, avec Delebecque, Legay, ou encore Marc Leroux qui publie en 1928 ses *Etudes biologiques sur les lacs savoyards : lacs d'Annecy et du Bourget*. Jusque vers les années 1930, les études ont porté essentiellement sur la thermique et la biologie des eaux mais il n'existe pas d'analyse chimique relative à l'abondance et à la distribution de l'oxygène dissous et des éléments fertilisants (à base d'azote et de phosphore en particulier) ; il est donc impossible d'estimer le degré de pureté des eaux du lac d'Annecy au début du 20<sup>ème</sup> siècle.

Dans la suite de ces études, ce sont des limnologues, professionnels ou amateurs, mais non moins compétents, qui les premiers vont traduire les signes de l'eutrophisation de lac d'Annecy.

### a) Les publications du forestier Hubault

Dans les différents témoignages écrits qui traitent du sujet, en d'autres termes qui s'interrogent sur les origines de l'alerte à l'eutrophisation du lac d'Annecy, se dégage une certaine unanimité, qu'il s'agisse d'articles de presse<sup>53</sup>, de chroniques ou de témoignages propres.

Les premiers indices valables d'eutrophisation des eaux du lac d'Annecy ont été observés à partir d'analyses physico-chimiques réalisées en 1937. C'est suite à ces analyses que le premier cri d'alarme est lancé par le professeur Hubault en 1943. Dans son premier ouvrage traitant de ce problème il déclare que « **le lac d'Annecy ne peut pas être considéré comme oligotrophe. Il l'était il n'y a pas encore bien longtemps, mais il ne l'est plus. Les innombrables villas, hôtels, pensions qui se pressent sur ses bords, dont le nombre augmente sans cesse et dont les eaux usées s'en vont droit au lac, souvent sans aucune épuration, commencent à lui donner un caractère d'indéniable eutrophie. Tel est l'exemple d'un lac [...] dont l'eutrophie récente, débutante, est directement causée par l'homme** »<sup>54</sup>.

Cependant, la date de publication de l'ouvrage (en pleine occupation), sa complexité pour des néophytes, ont largement amoindri l'impact de cette alerte. Ce premier constat

---

<sup>52</sup> BALVAY G. « La situation actuelle du lac d'Annecy » *Annesci* n°26, Société des amis du vieil Annecy, 1986, p. 177 à 194.

<sup>53</sup> GRISOLIA Michel « Le miracle d'Annecy » *Le Sauvage (supplément écologique au nouvel observateur)*, n°8, décembre 1973. Disponible dans ADHS 1001 W 47.

<sup>54</sup> HUBAULT E. « Les grands lacs subalpins de Savoie sont-ils alcalitrophes ? » *Arch. Hydrobiol.*, 40, p.240-249

de mort lente du lac est donc resté lettre morte, excepté dans les milieux avertis, dont l'un de ses membres, et non des moindres, le docteur Servettaz, va reprendre ces indications, comme nous le verrons par la suite.

Ce premier appel n'ayant donc été semble-t-il entendu que par des limnologues, Hubault renouvelle sa mise en garde en 1947 : « **Quant à la ville d'Annecy qui prend son eau d'alimentation dans le lac, [...] il ne serait pas indifférent de lui voir accorder une attention soutenue à la pureté des eaux du lac et à l'épuration complète de celles qui s'y déversent** »<sup>55</sup>.

Là encore, en 1947, il est beaucoup trop tôt pour que cet appel soit pris au sérieux, d'autant plus que de nouveau cette étude paraît dans une revue accessible uniquement à un public très averti, les *Annales de l'école nationale des eaux et forêts*. Cependant, ces études du forestier Hubault ont fait l'effet d'une bombe à retardement, puisque quelques années plus tard elles font référence et sont citées systématiquement comme premières révélations de l'état eutrophisant du lac d'Annecy.

Néanmoins, dire que ces études n'ont touché absolument personne lors de leur parution serait faux, dans la mesure où les spécialistes de limnologie en prennent connaissance, et parmi eux, un parfait autodidacte dans cette discipline, le docteur Paul-Louis Servettaz.

## b) Le docteur Servettaz au chevet du lac

« **L'homme qui a sauvé le lac** »<sup>56</sup>, un « *mousquetaire* », « **un écologiste avant la lettre** »<sup>57</sup>, « **champion bouillant de ce lac en péril** » comme il le disait lui-même<sup>58</sup>, les qualificatifs ne manquent pas pour désigner ce grand défenseur des eaux pures du lac, le docteur Paul-Louis Servettaz, grande figure annécienne, décédé en juillet 2003, et dont une promenade au bord du lac porte aujourd'hui le nom.

Chirurgien de formation, exerçant à l'hôpital d'Annecy, c'est en parfait autodidacte qu'il acquiert des connaissances solides en limnologie, se servant des études parues depuis le début du siècle sur la question, notamment celles du professeur Hubault, cité précédemment. L'eutrophie débutante du lac, cette « *solennelle mise en garde* » du forestier, passe alors inaperçue du grand public, quand le docteur Servettaz la considère déjà comme « **une épée de Damoclès suspendue, à l'insu de tous les intéressés, sur la vie, le destin du lac** »<sup>59</sup>.

<sup>55</sup> HUBAULT E. « *Etudes thermiques, chimiques et biologiques des eaux des lacs de l'Est de la France (Vosges, Jura, Alpes de Savoie)* » *Annales école nationale des eaux et forêts*, n°10, Nancy, 1947, p. 115-260.

<sup>56</sup> « *Paul Louis Servettaz, l'homme qui a sauvé le lac* » *L'Essor savoyard*, 10 juillet 2003. AM S 16.

<sup>57</sup> « *La remise de la Légion d'honneur au docteur Servettaz* » *Le Républicain savoyard*, mars 1988. AM S 16.

<sup>58</sup> SERVETTAZ P. L. *L'eau, vie d'un lac alpin. Chronique de la sauvegarde du lac d'Annecy 1991*. La plupart des informations de cette partie sont tirées de cet ouvrage.

<sup>59</sup> SERVETTAZ *L'eau, vie...Op. cit. p. 143*



Nombreux sont ceux qui se sont posés, et se posent encore, la question des intérêts, ou de la motivation du docteur Servettaz, à faire de la sauvegarde du lac son cheval de bataille, un quart de siècle avant la création du ministère de l'environnement. À cette question il répond : « **Si les circonstances m'ont amené à devenir parfois le chantre ou le champion bouillant de ce lac en grand péril, ce ne fut jamais par ambition, lyrisme gratuit ou romantisme attardé** ». Et d'ajouter : « **il s'agissait en connaissance de cause de secouer avec vigueur les apathies, l'inertie commune, pesante, les ignorances, indifférences et velléités [...]. Mon but final visait à mobiliser, en tâche d'huile, une opinion ignorante pour déboucher un jour peut-être ( ??) sur des réalisations concrètes, efficaces, afin de ne pas avoir été, moi aussi, un inutile et stérile esthète de plus. À l'admiration passionnelle s'ajoutait des responsabilités rationnelles** »<sup>60</sup>.

Passion et raison, amour du lac et fines connaissances limnologiques, c'est dans ce mélange que se positionne Paul-Louis Servettaz face au problème naissant de la lente dégradation du lac d'Annecy. Et c'est dans cette optique qu'il commence dès la fin des années 1940 à sensibiliser la population, par le biais des élus et de toutes les personnes qu'il rencontre dans ses activités. Car il convient de rappeler qu'il est aussi, dès 1948, au conseil municipal d'Annecy puis responsable du bureau municipal d'hygiène et maire adjoint à partir des années 1950, période Charles Bosson à la tête de la mairie d'Annecy.

Comme le rappelle le docteur Servettaz, il est difficile de trouver un moyen d'intéresser la population aux problèmes du lac d'Annecy quand chacun est soucieux de panser les blessures de la guerre et de reconstruire. L'une des préoccupations majeures d'Annecy dans l'après-guerre est d'ailleurs de faire face à la formidable expansion démographique que connaît la ville. Le développement économique du bassin est alors l'une des priorités. Dans ce contexte, Paul-Louis Servettaz essaie en toutes occasions d'évoquer la dégradation des eaux du lac, d'ailleurs réservoir d'eau potable de la ville et de plusieurs communes des bords du lac. Mais il précise que qu'il ne pouvait « **par trop de franchise desservir une économie touristique renaissante en sonnant trop violemment le tocsin** »<sup>61</sup>. On assiste donc dans la fin des années 1940 au dilemme développement économique – protection de l'environnement (le terme environnement étant un anachronisme).

Mais on l'a vu précédemment, cette période de pleine expansion économique voit fleurir le tourisme, qui va de paire avec une contamination bactériologique du lac en constante augmentation (problème des baigneurs et des campeurs). Le docteur Servettaz, qui est aussi plongeur à ses moments perdus, lance alors des campagnes de sensibilisation, en expliquant au grand public ce que recèle le lac : charognes, barques pleines des ordures ménagères des hôtels qui les déversent dans le lac en pleine nuit. A chaque découverte d'une source ou variété de polluants, il en informe les municipalités concernées, voire la direction départementale de la santé, sans cesser parallèlement de poser cette question de l'eutrophisation du lac au conseil municipal d'Annecy. Il en

---

<sup>60</sup> *Idem.*

<sup>61</sup> *SERVETTAZ P.-L. L'eau, vie...Op. Cit.p. 145.*

témoigne : « *j'étais ainsi peu à peu engagé dans l'engrenage d'une démarche où j'étais marginal, longtemps solitaire, me heurtant à des habitudes déplorables, à des murs d'incompréhension* »<sup>62</sup>.

Le docteur Servettaz emploie alors une méthode « choc » pour essayer de sensibiliser l'opinion et les élus. De ses multiples plongées, il ramène des vieux sommiers, des cabinets cassés, des cageots dont le bois pourrit et dans lesquels s'entassent des débris de verres, des vélos rouillés, des voitures volées. Toute une pêche miraculeuse qu'il essaie d'exposer aux yeux du grand public. Il tombe même un jour sur un arsenal de casques et armes allemands, jetés là lors de la reddition en 1944. Il s'avère que le lac est en fait le débarras usuel des riverains. Et à cela s'ajoutent les égouts des villas et hôtels du bord du lac qui se déversent directement dans ses eaux sans aucune forme d'épuration.

Fort de ces découvertes, il en informe la population à chaque occasion qui se présente. Il fait procéder régulièrement à des examens bio-chimiques et bactériologiques, aux frais du bureau d'hygiène à partir de sa prise de fonction comme maire adjoint. En accumulant patiemment toutes ces données, il décide de passer à la phase de l'alarme scientifique. Dans cette quête, le docteur Servettaz commence à être entouré : par des scientifiques du laboratoire de la station d'hydrobiologie lacustre de Thonon (INRA), ses collègues du bureau d'hygiène, les pêcheurs qui commencent à s'inquiéter des caractéristiques changeantes de leur prise. Le temps de l'alerte collective est lancé.

## 2/ Les premières alertes collectives

---

Si, dans le courant des années 1950, la sauvegarde du lac d'Annecy n'est pas encore de tous les ordres du jour, c'est néanmoins une question qui commence à rassembler un certain nombre de personnes, d'horizons assez divers. On peut considérer que la genèse de la campagne d'assainissement du lac d'Annecy provient de trois opérations simultanées qui permettent d'alerter les autorités, dont le conseil supérieur d'hygiène publique de France, qui permettront à leur tour d'enclencher la mécanique d'institutionnalisation du problème, dont l'emblème est la création du syndicat intercommunal d'assainissement du lac d'Annecy par arrêté préfectoral du 15 juillet 1957.

### a) Les pêcheurs, gardiens des eaux

Au milieu des années 1950, les pêcheurs, professionnels et amateurs, commencent à s'inquiéter de la baisse régulière des prises en poissons nobles (ombles chevaliers, truites, féras). Cette baisse correspond aux conséquences d'une désoxygénation progressive des eaux profondes dans lesquelles se reproduisent et vivent les faunes nobles, s'il existe un taux d'oxygène dissous suffisant. C'est donc un autre indice de l'eutrophisation galopante du lac d'Annecy.

D'une année sur l'autre, la baisse des prises s'est mise à s'accélérer, et « *leurs doléances [des pêcheurs] s'exacerbèrent et devinrent clameurs* »<sup>63</sup>. Les

---

<sup>62</sup> Ibid. p. 149

assemblées générales de sociétés de pêche de Haute Savoie changent de ton, et deviennent l'expression d'une inquiétude partagée quant au devenir du lac. Ces réunions renforcent d'ailleurs la conviction du docteur Servettaz, qui y participe, souvent en tant que représentant de la municipalité.

C'est Louis Blanc qui est alors à la fois président de la société de pêche et de pisciculture d'Annecy et de la fédération départementale de pêche. Il est par ailleurs membre du bureau fédéral national, ce qui lui permet d'être en lien avec les délégués de toute la France, les ingénieurs supérieurs des eaux et forêts et les chercheurs travaillant sur les domaines subaquatiques. C'est ainsi que la fédération nationale des pêcheurs, inquiète dans les années 1950, tient informée la société de pêche d'Annecy des problèmes aigus de pollution d'autres régions menacées de la même manière.

Les pêcheurs « **sont devenus, par leurs connaissances réelles et leur masse réunie en une étroite cohésion, un appui robuste, fidèle, des multiplicateurs bénévoles d'informations sérieuses, un support dynamique pour le devenir du lac** »<sup>64</sup>. Il est clair que les pêcheurs, du fait de leur activité, ont grandement contribué à donner l'alerte sur la dégradation de la qualité des eaux du lac d'Annecy. Ils sont cités de manière systématique dans chaque écrit concernant les origines de la sauvegarde du lac<sup>65</sup>.

La date marquante de l'alerte solennelle des pêcheurs est le 5 février 1955, lors de l'assemblée générale annuelle de l'association de pêche et de pisciculture toujours présidée par Louis Blanc. Un véritable cri d'alarme était lancé par les pêcheurs : « **le lac a tendance à se polluer et l'urbanisation de ses rives ne serait pas étrangère à ce phénomène** »<sup>66</sup>.

Mais c'est surtout lors du déjeuner officiel succédant à cette assemblée générale, déjeuner auquel assistaient entre autres Louis Blanc, Paul-Louis Servettaz, Charles Bosson, mais aussi de nombreuses personnalités des services techniques départementaux, des municipalités, que tous prirent conscience de l'ampleur du problème. Paul Vivier, ingénieur des eaux et forêts, alors directeur de recherches à l'Institut national agronomique et piscicole, directeur de la station d'hydrobiologie continentale de Paris, en s'adressant à tous les convives du déjeuner lança « **le lac est très malade ; vous avez, M. le maire, un maximum de quinze années pour sauver le lac ; si rien n'est fait d'ici là, il deviendra lac mort...** »<sup>67</sup>. L'alerte est alors officielle.

<sup>63</sup> SERVETTAZ P.L. *L'eau, vie...Op. Cit. p. 160.*

<sup>64</sup> *Ibid. p. 162*

<sup>65</sup> Voir notamment LAGRANGE L. « Une œuvre collective exemplaire : le syndicat intercommunal du lac d'Annecy » *Annesci : le lac d'Annecy*, n°26, 1986, p.205-211 ; BALVAY G. « La situation actuelle du lac d'Annecy » *Annesci* n°26, Société des amis du vieil Annecy, 1986, p. 177 à 194 ; SICRLA *Vingt-cinq années au service du lac d'Annecy*, Annecy, 1982 (en particulier SERVETTAZ « le sauvetage du lac d'Annecy » p. 49-54 ou collectif « Le sauvetage du lac est le résultat d'une œuvre unanime » p.106).

<sup>66</sup> LAGRANGE L. « Une œuvre collective exemplaire : le syndicat intercommunal du lac d'Annecy » *Annesci : le lac d'Annecy*, n°26, 1986, p.205-211

<sup>67</sup> SERVETTAZ P.L. *L'eau, vie...Op. Cit. p. 175.*

## b) Rôle du bureau municipal d'hygiène et des Ponts et Chaussées

Parallèlement à ces mises en gardes des pêcheurs qui constatent une dégradation de la faune lacustre, en particulier en ce qui concerne les poissons nobles, le diagnostic du lac malade est établi par le bureau d'hygiène de la ville d'Annecy, composé alors de trois membres actifs, Andrée Blanc, le docteur Jean Puy, et le docteur Servettaz.. Un énorme dossier bactériologique est constitué entre 1951 et 1965, en collaboration avec le bureau de l'INRA établi à Thonon. Des études minutieuses sont réalisées, qui servent d'appui constant, et maintenant scientifique, aux dires du docteur Servettaz, mais aussi des autres membres du bureau d'hygiène, ralliés à sa cause, qui ne cessent en toutes occasions de rappeler que le lac est en danger et qu'il faut s'en préoccuper.

Parallèlement, le service des Ponts et Chaussées de la Haute-Savoie est chargé en 1948 par décision ministérielle (ministère de la Reconstruction)<sup>68</sup>, de l'étude de la distribution en eau potable et de l'assainissement des communes riveraines du lac. Cela fait suite à l'impulsion donnée par le conseil supérieur d'hygiène publique de France, qui a reçu d'Annecy l'ouvrage du professeur Hubault, *Les grands lacs subalpins de Savoie sont-ils alcalitrophes ?*(1943).

Des études sont donc poursuivies pendant de nombreuses années pour apprécier le pouvoir auto-épurateur des eaux du lac. En 1951 et 1952, des études sont réalisées sur les eaux de surface et les déversements de six stations. En 1954 et 1955, des études sont faites sur la prise d'eau de la Puya (au niveau de la station des eaux, distribuant l'eau potable à toute la ville d'Annecy), en surface et en profondeur, ainsi que sur la rive droite, à Menthon et Veyrier en particulier (mesure de la transparence, pH, prélèvements bactériologiques, teneur en oxygène dissous, variations de température)<sup>69</sup>.

Notons d'ailleurs qu'en 1952 déjà, les techniciens des Ponts et Chaussées, dans un rapport au conseil départemental d'hygiène, proposaient : « **Quant au problème d'ensemble, il pourrait trouver sa solution dans la réalisation d'un projet général d'égouts desservant toutes les communes riveraines du lac, avec station d'épuration** »<sup>70</sup>. Mais il faut encore quelques années pour que survienne la prise de conscience collective.

Toutes les études menées se complètent et mènent au même résultat : la lente dégradation de la qualité des eaux du lac est confirmée, et semble même s'accélérer avec le développement urbain des rives du lac. Elles valident donc scientifiquement le constat empirique des pêcheurs.

L'alerte à la pollution du lac d'Annecy a donc mis du temps à faire son chemin. Les premiers constats de pollution du professeur Hubault sont restés à peu près sans échos, excepté dans les milieux avertis de la limnologie, qui n'était pas à l'époque une discipline

---

<sup>68</sup> SICRLA *Vingt-cinq années au service du lac d'Annecy*, Annecy, 1982.

<sup>69</sup> ADHS SC 26994 Rapport des Ponts et Chaussées - 20 juin 1956

<sup>70</sup> ADHS SC 22568 *Avis du conseil départemental d'hygiène - 17 mars 1952.*

très étendue. Dans la foulée de ces publications, le docteur Servettaz est resté longtemps assez isolé, si l'on excepte quelques personnalités comme les membres du bureau d'hygiène ou les pêcheurs avec à leur tête Louis Blanc. Mais l'idée a fini par s'imposer, les alertes sont devenues de plus en plus le fruit d'actions collectives, d'études parallèles menées par divers organismes conscients eux aussi de ces problèmes qui pouvaient devenir extrêmement graves. Rappelons qu'en dehors de ce qui va devenir par la suite des problèmes « environnementaux », le lac est le réservoir d'eau potable de plusieurs dizaines de milliers d'habitants.

### **C/ Vers l'officialisation du sauvetage du lac**

Au milieu des années 1950, un certain nombre de facteurs convergent pour aboutir à la décision de création du syndicat intercommunal d'assainissement du lac d'Annecy, dernière étape sur le chemin du projet d'assainissement du lac d'Annecy et donc de ses communes riveraines.

D'un côté, les problèmes d'assainissement que rencontrent de plus en plus clairement les communes, en raison notamment de leur expansion démographique, et de l'autre les multiples alertes à la pollution du lac qui finissent par être entendues vont aboutir à l'avant-projet général d'assainissement du lac. Il consiste en deux points principaux et assez novateurs : d'une part un égout ceinturant le lac, avec raccordement à cet égout de tous les effluents des communes et d'autre part une station générale intercommunale d'épuration des eaux usées.

Mais entre l'alerte collective qu'on a vue précédemment et l'élaboration concrète de cet avant projet d'assainissement, un certain nombre de personnes, ou d'institutions ont œuvré à la naissance d'une solution générale aux divers problèmes rencontrés depuis l'après-guerre. Ce sont eux, ou elles, qui vont entériner l'émergence de ce problème public, situé jusque là de manière un peu confuse entre problème d'assainissement des communes, insalubrité et pollution du lac. L'émergence du problème, institutionnalisé réellement quelques années plus tard, est donc poussée par ces « moteurs » de l'action publique.

#### **1/ La prise de conscience collective**

---

Jusqu'en 1955 environ, on a vu que les alertes sont ponctuelles, localisées ou données par quelques personnes que l'on pourrait qualifier d'éclairées. A partir de cette date, les démarches se multiplient, les élus commencent à rendre public le problème de la pollution du lac, même si on ne peut pas encore tout à fait parler de sensibilisation de l'opinion publique. Ce sont alors les hommes, autant que les institutions, qui vont contribuer à la formulation de propositions pour répondre à la question de la dégradation de la qualité des eaux du lac.

### a) Le tournant de l'année 1955

Le 12 décembre 1954, Charles Bosson, avocat et conseiller municipal sortant, est élu maire d'Annecy. Il nomme Paul-Louis Servettaz maire-adjoint délégué au bureau municipal d'hygiène. Charles Bosson connaît tout l'intérêt que porte le docteur Servettaz à la santé du lac et il est lui-même assez sensibilisé à ce problème. Dès lors, le problème devient officiel à la mairie d'Annecy où chacun, y compris et surtout son maire, est conscient de la gravité du problème de pollution et de la nécessité de repenser tout le système d'égouts de la ville.

On l'a vu, deux mois après son élection à la mairie, Charles Bosson, lors d'un déjeuner suivant l'assemblée générale de la fédération de pêche le 5 février 1955, est présent lorsque l'ingénieur Paul Vivier fait sa solennelle mise en garde concernant le lac : **« Vous avez, M. le Maire, un maximum de quinze années pour le sauver ; si rien n'est fait d'ici là, il deviendra lac mort... »**<sup>71</sup>. La municipalité d'Annecy est clairement interpellée sur la question du lac, mais Charles Bosson, déjà convaincu, décide d'agir pour la sauvegarde du lac. Paul-Louis Servettaz en retient que **« la période écologique, certes en avant-garde, était lancée »**<sup>72</sup>.

Cette période représente déjà un tournant au sein de la mairie d'Annecy. Jusque là, seules quelques personnes, dont les trois membres actifs du bureau d'hygiène, étaient assez conscientes des conséquences catastrophiques que pouvait entraîner l'eutrophisation accélérée du lac d'Annecy. A partir de ce moment là, les élus savent que la nécessité d'assainir dépasse le simple cadre de la ville d'Annecy qui connaît une croissance démographique très importante.

C'est donc dans un climat réceptif que le Conseil supérieur de l'hygiène publique de France (CSHF) va émettre un avis qui fait date dans l'histoire de la sauvegarde du lac d'Annecy<sup>73</sup> après avoir été saisi de l'ensemble des études faites pour apprécier le pouvoir auto-épurateur du lac. Il s'agit d'un long rapport technique sur la situation du lac d'Annecy et de l'assainissement de son pourtour. Le conseil estime que la pollution du lac est pour l'instant très modérée, mais que l'on constate néanmoins une contamination alarmante des rivages du point de vue bactériologique, en période d'été.

Toujours selon ce même avis, *« le lac ne reçoit pour l'instant que des contaminations minimales d'eau d'égouts. Mais la dispersion des effluents s'opère mal dans les eaux calmes des lacs »*. Et le conseil d'ajouter que *« des précautions rigoureuses s'imposeraient au cas où l'assainissement des communes riveraines devrait se traduire par de nouveaux déversements d'eaux d'égouts dans le lac d'Annecy, la solution idéale étant évidemment fournie par l'évacuation des effluents vers l'exutoire au moyen de collecteurs généraux de contournement »*. C'est l'une des premières fois que cette solution d'un collecteur général de ceinture est proposée publiquement.

<sup>71</sup> SERVETTAZ P.-L. *L'eau, vie...Op. Cit. p.175.*

<sup>72</sup> *Idem.*

<sup>73</sup> ADHS SC 26995 Avis du CSHF 15 avril 1955.

Et le CSHF ajoute à ce verdict sans appel des consignes très strictes concernant les systèmes d'assainissement des communes riveraines : « *Au cas où, pour des raisons d'opportunité, certaines communes devraient être autorisées temporairement à déverser leurs effluents dans le lac, elles seraient tenues de les épurer très strictement, en faisant suivre le traitement biologique d'une stérilisation efficace. Il serait avantageux, même dans ce cas, pour limiter les inconvénients d'une défaillance éventuelle dans le fonctionnement des installations épuratrices, de disposer les déversements de manière à réduire au maximum les risques de pollution des prises d'eau et plages* ».

Il n'y a donc plus d'ambiguïté. Une institution officielle, chargée spécifiquement des questions d'hygiène, émet un avis très clair sur les dangers que représente pour la population la pollution du lac, réservoir d'eau potable de plus de cent mille habitants, et lieu de baignade privilégié lors de la saison estivale. On est plus ici dans des considérations d'hygiène publique qu dans de réelles préoccupations environnementales à proprement parler, mais finalement le résultat est le même.

Il faut d'ailleurs noter que cet avis rendu par le CSHF le 15 avril 1955 est considéré par nombre d'acteurs ayant participé à l'œuvre de sauvetage du lac comme une date charnière. Paul-Louis Servettaz en parle comme d'une « **date historique à retenir [...] une opportunité heureuse** »<sup>74</sup>, alors que d'autres témoignages n'oublient pas non plus de la citer<sup>75</sup>.

L'année 1955 marque donc un vrai tournant dans la prise de conscience collective du problème de pollution du lac, qui devient dès lors un problème officiel intéressant les plus hautes autorités compétentes en la matière.

### b) Les premières propositions

Dans la foulée de la parution de l'avis du Conseil supérieur de l'hygiène de France, une réflexion est menée de façon plus globale sur l'assainissement des communes de l'agglomération annécienne, à savoir Annecy, Annecy-le-Vieux, Cran-Gevrier et Seynod. On se rappelle qu'à cette époque il est question pour Annecy de construire une station d'épuration des eaux provenant des nouveaux abattoirs de la ville, qui représentent une source importante de pollution.

Un plan général d'assainissement de l'agglomération annécienne est donc décidé, validé par l'assemblée du conseil départemental d'hygiène qui se réunit en mai 1955, réunion au cours de laquelle il est beaucoup question de la possibilité de construire d'une station intercommunale d'épuration<sup>76</sup>. Car dans les faits, la commune d'Annecy, qui avait prévu la construction d'une telle station pour répondre aux besoins des nouveaux abattoirs de la ville, demande à reporter cette réalisation, et de n'effectuer qu'une

---

<sup>74</sup> SERVETTAZ P.-L. *L'eau vie d'un lac alpin. Chronique de la sauvegarde du lac d'Annecy, Annecy, 1991, p. 178.*

<sup>75</sup> Voir notamment BALVAY G. « La situation actuelle du lac d'Annecy » *Annesci* n°26, Société des amis du vieil Annecy, 1986, p. 177 à 194.

<sup>76</sup> ADHS SC 26995 Conseil départemental d'hygiène 9 mai 1955.

épuration partielle, en attendant que soient prises des décisions concernant un assainissement plus global et la construction d'une station intercommunale d'épuration vers laquelle se dirigeraient les effluents des abattoirs.

Le conseil donne finalement un avis favorable à un tel projet, malgré de nombreuses réserves émises par les différents services départementaux – en particulier le service vétérinaire et des établissements classés, ainsi que celui de la Santé. Il considère que la situation n'est pas aggravée par un tel projet. De plus « *la proposition de la ville d'Annecy envisageant d'employer la somme primitivement prévue pour la station d'épuration des abattoirs au financement d'un assainissement intercommunal serait, à terme, d'un plus grand intérêt général, compte tenu du coefficient de construction de Cran-Gevrier et Seynod* ». La dynamique d'un assainissement intercommunal est donc lancée.

Une fois encore en décembre 1955 le Conseil supérieur de l'hygiène publique de France joue un rôle moteur, en renforçant les décisions prises par le conseil départemental en mai. À la suite d'une visite de deux membres du CSHF le 17 décembre 1955, des modifications sont formulées pour la réalisation de la station d'épuration pour les eaux usées des nouveaux abattoirs de la ville d'Annecy. Selon la ville d'Annecy « **le conseil supérieur d'hygiène publique demande de lier le problème du traitement des eaux usées des abattoirs avec celui de l'assainissement général de la ville d'Annecy par l'édification d'une station générale d'épuration aux Iles afin d'éviter la construction de deux stations d'épuration distinctes** »<sup>77</sup>. Cela montre en tout cas que le CSHF est un véritable moteur dans la question de l'assainissement du tour du lac.

Dans les années 1955-1956, la question de l'assainissement commun de l'agglomération annécienne est donc largement examinée. Le service départemental des Ponts et Chaussées produit plusieurs rapports insistant sur « **l'interdépendance d'Annecy, Annecy-le-Vieux, Cran-Gevrier et Seynod** »<sup>78</sup>, dont celui de décembre 1955 qui présente ce projet intercommunal devant être confirmé par une étude régionale d'assainissement, et « *qui doit lever l'hypothèque de l'importante question de la protection du lac contre les pollutions* ». On peut relever que c'est l'une des premières fois que le sujet de la protection du lac, et non plus uniquement de l'assainissement et des question d'hygiène, apparaît en toutes lettres dans un rapport technique des Ponts et Chaussées.

En 1956, la commune de Seynod<sup>79</sup>, suivie immédiatement par celle de Cran-Gevrier<sup>80</sup>, donne son accord pour réaliser un projet intercommunal d'assainissement de l'agglomération annécienne. En ce qui concerne la commune d'Annecy-le-Vieux, on a vu, en particulier sur le hameau d'Albigny, qu'elle s'était déjà à peu près mise d'accord avec la ville d'Annecy pour s'inscrire dans un projet commun.

Au début de l'année 1956, on assiste donc déjà à une logique collective en ce qui

---

<sup>77</sup> ADHS SC 22566 Conseil municipal Annecy 6 mars 1956.

<sup>78</sup> ADHS SC 26995 Rapport des Ponts et Chaussées décembre 1955.

<sup>79</sup> ADHS SC 27000 Conseil municipal Seynod 8 mars 1956

<sup>80</sup> ADHS SC 27000 Conseil municipal Cran-Gevrier 9 mars 1956



concerne l'assainissement des bords du lac. Forts de l'appui d'institutions comme le CSHF, les défenseurs du lac commencent à trouver un soutien auprès des élus, comme c'est le cas avec Charles Bosson récemment élu maire, mais aussi auprès des services techniques comme celui des Ponts et Chaussées, qui commence à intégrer dans ses rapports la question de la protection du lac. Après un long cheminement des idées, on voit donc se produire un mouvement de convergence de ces différents problèmes qui entérinent une situation de prise de conscience collective du problème de l'eutrophisation du lac d'Annecy.

## 2/ Les démarches de rassemblement

---

En 1956, l'heure est au rassemblement des forces. Services techniques comme les Ponts et Chaussées, préfecture, mairies, élus divers, tous mettent en place une solution générale aux problèmes d'assainissement, reliés maintenant à l'état de santé du lac qui se dégrade d'année en année. Des solutions, aussi bien techniques que politiques, vont donc être élaborées et comparées, pour parvenir à institutionnaliser la question de la sauvegarde du lac et mettre par la suite en œuvre un programme de réponses adaptées.

### a) L'avant-projet général d'assainissement

L'idée de gérer l'assainissement des communes de l'agglomération annécienne comme un tout a fait son chemin, mais montre vite ses limites. Dans le cadre de l'étude régionale qui est menée en parallèle de celles élaborées par les Ponts et Chaussées sur l'agglomération annécienne, on se rend vite compte que pour réaliser un assainissement complet et protéger le lac, il faut s'occuper des systèmes d'égouts de tout le tour du lac. L'agglomération annécienne, située en aval du lac d'Annecy, ne contribue pas à elle seule, loin de là, à la dégradation de la qualité des eaux.

Au début de l'année 1956, les services départementaux ne considèrent toutefois pas que le projet de protection du lac se suffit à lui-même, puisque, sous l'égide de la préfecture, un rapport des Ponts et Chaussées datant de mars 1956 présente l'avant projet intercommunal d'assainissement comme une annexe sanitaire du plan d'aménagement du groupement d'urbanisme d'Annecy<sup>81</sup>.

En fait, s'il ne fait très vite aucun doute qu'assainir tout le pourtour du lac est une absolue nécessité – le même rapport des Ponts et Chaussées de mars 1956 insiste clairement sur cette opération « *dont le but principal est la protection du lac* » - l'option qui va être adoptée, à savoir un système commun à toutes les communes du tour du lac, n'apparaît pas comme évidente immédiatement. Des multiples réflexions menées à ce sujet ressortent deux options contradictoires.

La première consiste à procéder au coup par coup à l'épuration totale des eaux usées avant rejet au lac. En fait, cette solution ne prévoit que l'interception des effluents d'Annecy et des communes limitrophes (on en revient au projet concernant l'agglomération annécienne) avec rejet au Fier. Les autres communes rejettent alors leurs

---

<sup>81</sup> ADHS SC 27000 Rapport des Ponts et Chaussées 9 mars 1956.

effluents au lac après traitement, d'où de nombreuses petites stations communales qu'il faut construire et exploiter<sup>82</sup>. Selon le docteur Servettaz, cette solution est « **difficile à réaliser, très incomplète, aléatoire, onéreuse, d'une efficacité douteuse** »<sup>83</sup>. Il ajoute : « *nous passions à côté de la grande solution ; l'avenir des eaux demeurerait incertain* ».

La deuxième solution, qui va finalement s'imposer, consiste à collecter toutes les eaux usées par un égout circulaire ceinturant les deux rives, les conduisant à l'aval pour y être traitées dans une grande et unique station d'épuration intercommunale avant d'être rejetées au Fier. Après étude, il s'avère que le coût des deux opérations est très proche. Mais cette deuxième solution paraît néanmoins moins coûteuse au niveau de l'exploitation de la station.

C'est ce que présente l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées lors de l'assemblée des maires de 1956, dont nous reparlerons, en faisant ressortir « ***l'avantage du groupement tant au point de vue des possibilités de financement que de l'installation d'une station d'épuration unique moins onéreuse et plus facilement exploitable. [...] Toutefois la construction du collecteur de ceinture occasionnera des dépenses de construction et d'exploitation plus importantes pour les communes éloignées du Fier principalement pour Duingt, Saint-Jorioz, Doussard et Talloires. Il conviendrait dans ces conditions, que chaque commune prenne pour le moins en charge la construction sur son territoire du collecteur minimum*** »<sup>84</sup>.

C'est cette seconde solution qui apparaît très vite comme la solution idéale pour répondre au problème de la pollution du lac. Mais elle inquiète aussi, par les études complexes qu'elle demande, les grands travaux qu'elle nécessite (chantiers sur les routes, passages dans les propriétés privées etc.), les problèmes de financement qu'elle risque d'engendrer, alors qu'en 1956, les responsables de ce projet ignorent encore le montant de la participation éventuelle de l'État dans ces travaux. Elle est cependant retenue, apparaissant comme la seule solution acceptable, même si elle comprend des risques.

## **b) L'action des élus**

Une fois cette solution adoptée dans l'idée par les promoteurs de la sauvegarde du lac d'Annecy, il s'agit de la faire accepter par toutes les collectivités censées participer à l'opération, c'est-à-dire en premier lieu les maires des communes du tour du lac. Mais il faut surtout chercher un moyen administratif, peut-être même politique, de faire avancer cette idée, et de lui fournir des outils pour progresser.

Dans cette optique, l'objectif premier est de réussir à convaincre les élus des communes du tour du lac de la nécessité de s'unir pour la sauvegarde du lac, c'est-à-dire

---

<sup>82</sup> Voir SICRLA *Vingt-cinq années au service du lac*, Annecy, 1982, p. 14.

<sup>83</sup> **SERVETTAZ P.-L.** *L'eau, vie...Op. Cit.. p.179.*

<sup>84</sup> **ADHS SC 26994 Assemblée des maires 14 mai 1956.**

pour mettre en place ce programme de grande envergure. Selon Paul-Louis Servettaz, **« cette union, pour construire, était le levier d'action sans lequel il n'était pas possible d'agir. Tous ensemble ou rien... »**<sup>85</sup>. La mise en œuvre concrète du vaste projet d'assainissement passe effectivement par la réunion de toutes les communes riveraines.

C'est Albert Janin, conseiller municipal d'Annecy et qui sera la premier président du SICRLA, de 1957 à 1964, date de son décès, qui prend en partie en charge la tâche de réunir les bonnes volontés pour créer la structure nécessaire à un tel rassemblement, en d'autres termes le syndicat intercommunal d'assainissement. Car il apparaît très vite que c'est la seule option possible face au problème de la pollution du lac et pour mettre en application le projet d'assainissement. Première dans le genre, la **« quête des communes »**<sup>86</sup> commence alors.

Commence alors pour Albert Janin et le docteur Servettaz un *« porte-à-porte »* d'un genre assez particulier : ils se rendent dans les mairies, ou directement au domicile des élus concernés - *« devant un verre de blanc de Savoie »* (sic !) - en essayant de les convaincre du bien-fondé de l'opération. D'après Paul-Louis Servettaz, Albert Janin **« avait l'art de convaincre avec une douceur patiente, une obstination toujours courtoise, cheminant sans s'imposer, sachant céder pour revenir et persuader [...] Le grand bon sens, le doigté élégant, le sourire franc d'Albert touchèrent les plus réservés et sceptiques »**<sup>87</sup>.

Ce démarchage a duré près de deux ans, appuyé au fur et à mesure par les maires nouvellement convaincus de la nécessité de sauvegarder le lac. C'est le cas du général Doyen, maire de Veyrier-du-lac, commandant en chef du front des Alpes en 1940, dont la renommée était assise dans le bassin annécien. Persuadé dès le début du bien-fondé de la démarche entreprise, il soutient l'action en mettant son nom en avant, c'est-à-dire en signant les appels, lettres aux autres maires des communes riveraines, de manière assez efficace.

Très tôt aussi, les démarcheurs sont aidés par Claudius Chappaz, maire de Cran-Gevrier, qui devient par la suite vice-président du syndicat intercommunal. Celui-ci défend en effet avec force *« la grande cause syndicale »* devant son conseil municipal peu enthousiaste à accepter sur le territoire de sa commune l'installation encombrante et d'un environnement parfois désagréable de la station des eaux usées – puis de la station de traitement des ordures ménagères, mais plus tard. Dès la constitution du syndicat, on sait que la station intercommunale sera construite aux Iles sur le territoire de la commune de Cran-Gevrier.

Ainsi, l'action de quelques élus, rencontrant au fur et à mesure de leurs démarches de plus en plus de soutiens, combinée aux études techniques menées notamment par le service des Ponts et Chaussées, aboutit, après de longues années de tâtonnement, à la

---

<sup>85</sup> SERVETTAZ P.-L. *L'eau, vie...Op. Cit. p.181.*

<sup>86</sup> SERVETTAZ P.-L. *L'eau, vie...Op. Cit. p.181.*

<sup>87</sup> *Idem.*

décision de création d'un syndicat intercommunal d'assainissement, en charge du problème du lac. La question du sauvetage du lac d'Annecy est alors officialisée, et l'heure est au travail des institutions.

Absolue nécessité d'assainir les communes du tour du lac d'une part, en raison de situations d'insalubrité mais aussi de l'expansion démographique entre autres ; découverte par quelques uns du phénomène d'eutrophisation qui guette le lac d'autre part : ces deux problématiques, grâce à la volonté d'un certain nombre d'acteurs mais aussi d'institutions, vont donc se rencontrer pour n'en constituer plus qu'une seule, la sauvegarde du lac. Celle-ci a donc besoin de l'union des collectivités. C'est ainsi qu'après de nombreuses années d'incertitude est prise la décision de création du Syndicat intercommunal d'assainissement des communes riveraines du lac d'Annecy. L'heure n'est plus aux activités isolées mais à l'œuvre collective. C'est ce que relatent six élus ayant participé à l'aventure : **« c'est l'amitié et la confiance entre les maires qui ont pu dès l'origine permettre de franchir les barrières administratives et financières s'élevant devant une entreprise d'avant-garde qui devait trouver un appui croissant auprès d'une opinion publique que n'avait point encore alertée le mouvement écologique actuel »<sup>88</sup>** .

---

<sup>88</sup> SICRLA *Vingt-cinq années au service du lac, Annecy, 1982, p.106.*

## II. INSTITUTIONNALISATION DU PROBLÈME – UN MODE ORIGINAL D'INTERVENTION : LE SICRLA

Dans la deuxième moitié des années 1950, le problème de la pollution du lac est identifié, et quasiment toutes les élites locales, que ce soient des élus, des agents de l'Etat, ou encore des notables comme le président de la fédération de pêche, s'efforcent de mettre en pratique ce qui n'était jusque là qu'une campagne de sensibilisation sur la dégradation de la qualité des eaux.

Il s'agit donc de trouver des solutions pour viser une efficacité optimale dans cette course engagée contre le temps pour le sauvetage du lac d'Annecy. Il apparaît très vite que les communes ont besoin de se regrouper en une même structure pour tenter d'enrayer l'eutrophisation galopante du lac. C'est ainsi qu'après de nombreuses démarches et discussions, huit municipalités, sous l'égide de la préfecture de Haute-Savoie, vont se regrouper en un syndicat intercommunal d'assainissement des communes riveraines du lac d'Annecy (SICRLA), toujours vivant aujourd'hui sous le nom de Syndicat intercommunal du lac d'Annecy (SILA).

Pourtant, si la création d'une telle structure apparaît tout de suite à ses membres comme le seul outil efficace de lutte contre la pollution du lac donc d'assainissement de ses communes riveraines, sa constitution ne se fait pas sans difficulté. Il y a d'une part les communes qui adhèrent mais aussi celles qui décident de ne pas adhérer pour différentes

raisons. Il existe d'autre part des problèmes internes entre les huit communes qui adhèrent dès 1957 au SICRLA. Enfin, les administrations d'Etat, dont les deux principales ici sont la préfecture et le service départemental des Ponts et Chaussées, ne s'entendent pas forcément toujours bien.

Néanmoins, les études puis les travaux commencent, avec leurs problèmes techniques, administratifs, ou encore financiers. L'obtention de subventions n'est pas toujours chose aisée. Et même si l'on retrouve des constantes, comme les subventions du ministère de l'Intérieur, tout au long des travaux, qui au final vont durer plus de quinze ans, le Syndicat intercommunal rencontre des difficultés financières parfois assez lourdes.

Nous avons donc choisi dans cette partie d'une part de présenter, sous un aspect plutôt institutionnel, la création du SICRLA, avant et après l'arrêté préfectoral de constitution du 15 juillet 1957, en étudiant aussi les administrations d'Etat qui y participent ; d'autre part d'analyser les attitudes des communes, adhérentes ou non, en essayant de mettre à jour les principaux motifs de leur décision d'adhésion ou de non adhésion ; enfin d'étudier très sommairement les actions du SICRLA dans le cadre de son programme de travaux et des financements dont il dispose.

## **A/ La création du SICRLA en 1957**

Le 15 juillet 1957 est créé le Syndicat intercommunal d'assainissement des communes riveraines du lac d'Annecy (SICRLA) par arrêté préfectoral. C'est l'aboutissement de longues années de campagnes de sensibilisation, mais aussi d'une année de démarches officielles, sous l'égide de la préfecture, pour tenter de réunir les bonnes volontés, c'est-à-dire un maximum de mairies du tour du lac. De treize communes pressenties au départ, ce sont finalement huit communes qui décident d'adhérer au syndicat lorsque celui-ci est créé.

D'un projet général d'assainissement du tour du lac, on passe donc à la création concrète d'une structure qui va permettre de proposer des solutions au problème de la pollution du lac et de le traiter. Comment s'institue cette structure, sur quelles bases organisationnelles et financières, avec l'aide de quelles administrations, telles sont les premières questions que nous pouvons nous poser sur ce mode d'intervention que constitue le SICRLA.

### **1/ De l'assemblée des maires en 1956 à l'arrêté préfectoral de 1957**

---

Deux dates majeures sont à retenir concernant la chronologie de constitution du syndicat intercommunal d'assainissement des communes riveraines du lac d'Annecy. Elles officialisent la création du syndicat, outil indispensable dans la quête à la restauration de la pureté du lac d'Annecy.

#### **a) L'assemblée des maires le 14 mai 1956**

Aboutissement de plusieurs démarches simultanées, que l'on a vues en première partie, convoquée par le préfet, l'assemblée des maires, qui se tient le 14 mai 1956<sup>89</sup> à la préfecture, revêt une importance considérable puisque c'est la première réunion officielle regroupant à peu près toutes les parties prenantes sur la question de l'assainissement du lac d'Annecy, et donc du vaste projet entrepris, collecteur de ceinture et station intercommunale d'épuration des eaux usées aux Iles.

Un nombre important de personnes assistent à cette réunion, à savoir tous les maires des communes voisines du lac d'Annecy (ils sont treize à avoir été convoqués) ainsi que tous les chefs de service départementaux qui pourraient être concernés par le projet d'assainissement. Du côté des administrations, sont donc présents le service départemental des Ponts et Chaussées, le Génie rural, les Eaux et forêts, la direction départementale de la Santé, la direction départementale de l'Urbanisme, en plus bien sûr des services préfectoraux, représentés par le secrétaire général de la préfecture. Les services départementaux susceptibles d'être concernés par le projet sont donc là au grand complet, excepté la direction départementale du Travail et de la main d'œuvre qui, en tant qu'inspection des établissements classés, manifeste tard, en 1960, son mécontentement de ne pas être associé à ce projet<sup>90</sup>.

Du côté des municipalités, sont présents les maires porteurs du projet, à savoir Charles Bosson, maire d'Annecy, et le général Doyen, maire de Veyrier-du-lac, ainsi que les maires de Annecy-le-Vieux, Saint-Jorioz, Doussard, Sévrier, Duingt, Cran-Gevrier et Lathuille. A noter les absences des maires de Talloires, Menthon et Seynod mais cette absence est sans incidence, et ne signifie pas grand-chose dans la mesure où ces trois communes adhèrent au SICRLA dès sa création le 15 juillet 1957.

Un certain nombre de présents à cette réunion sont déjà plus que sensibilisés au problème de la pollution du lac et donc de l'assainissement de ses communes riveraines, mais le but ici est d'officialiser un projet global, informer notamment des maires qui sont pour le moment moins à jour sur ces questions, en raison notamment de la petite taille de leur commune, et de prendre une décision pour lancer concrètement la mise à l'étude de l'avant projet.

C'est donc l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, qui fait un exposé de la situation, situation qui s'inscrit selon son service dans la lignée directe des annexes du plan régional du groupement d'urbanisme du lac d'Annecy (créé en 1943), qui insistent sur l'alimentation en eau potable et l'assainissement. Il rappelle aussi, de façon assez didactique, l'intérêt de protéger le lac contre les pollutions tant au point de vue piscicole que pour les baignades. Il revient également sur l'avis émis par le Conseil supérieur de l'hygiène publique de France émis le 15 avril 1955 ainsi que la décision du ministre de la Reconstruction du 8 juillet 1955 « *qui estime souhaitable que les communes de Veyrier et de Menthon, sur la rive droite et de Sévrier, sur la rive gauche, s'efforcent dès maintenant de conduire leurs effluents jusqu'au réseau intercommunal auquel se rattachent Annecy, Annecy-le-Vieux, Cran et Seynod* ».

---

<sup>89</sup> ADHS SC 26994 Assemblée des maires - 14 mai 1956.

<sup>90</sup> ADHS SC 26993 correspondance - 21 novembre 1960.

Le 26 mars 1956, le Conseil supérieur d'hygiène<sup>91</sup> avait aussi pris une décision relative à l'avant projet d'assainissement du grand Annecy, en insistant sur la nécessité de la construction d'une station d'épuration à Cran-Gevrier (en aval du lac) dont la première tranche « *s'impose à brève échéance tant en raison des nouveaux abattoirs que de l'exhaussement prochain du barrage de Brassilly* ». Le CSHF donne aussi d'autres indications comme la nécessité impérative de l'épuration biologique immédiate des effluents pour ne pas polluer le Fier, rivière dans laquelle se jettent les eaux épurées, et qui revêt un caractère fortement piscicole. Il insiste également sur la pollution du Thiou, rivière déversoir du lac.

Mais, fait plus marquant, le CSHF s'exprime sur les travaux eux-mêmes, en ne ménageant pas ses critiques : « *On critiquera franchement le fractionnement extrême des ouvrages à réaliser au cours d'étapes successives. Il conviendra par ailleurs de comprendre dans la première étape le traitement des effluents industriels et de limiter à trois au maximum le nombre de tranches de réalisation* » sans omettre de rappeler leur importance dans le processus de décision « *En tout état de cause il est rappelé que le projet des installations de traitement mis au point à la suite du concours devra être soumis au CSHF avant tout commencement d'exécution* ». Toutes ces conclusions du CSHF sont donc rappelées aux maires par l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées dans son exposé.

Un exposé des travaux à prévoir est donc fait, ainsi qu'une estimation du coût que représentera la construction du collecteur intercommunal et de la station d'épuration, dans un programme échelonné sur dix ans. C'est ainsi que ressort l'avantage du groupement de communes tant au niveau des possibilités de financement et subventions diverses que de la construction d'une station intercommunale d'épuration unique. Toutefois il est ajouté que « *la construction du collecteur de ceinture occasionnera des dépenses de construction et d'exploitation plus importantes pour les communes éloignées du Fier principalement pour Duingt, Saint-Jorioz, Doussard et Talloires. Il conviendrait dans ces conditions, que chaque commune prenne pour le moins en charge la construction sur son territoire du collecteur minimum* ».

Malgré de nombreuses difficultés déjà pointées, notamment financières et de répartition des dépenses, le principe de la constitution d'un syndicat intercommunal d'assainissement, groupant l'agglomération d'Annecy et les communes du tour du lac, est retenu, et l'avant-projet d'ensemble est lancé. Cette date du 14 mai 1956 est donc véritablement importante, puisque la mécanique s'enclenche alors dans la constitution effective du SICRLA, et donc du démarrage du projet d'assainissement.

On peut noter par ailleurs les interventions spécifiques de deux communes sur cette question. Le maire de Cran-Gevrier signale déjà les doléances dont il est l'objet quant au voisinage de la future station d'épuration des eaux usées sur son territoire : l'implantation de la station ne va pas se faire sans heurts, nous y reviendrons un peu plus loin. Le maire de Saint-Jorioz de son côté intervient sur les pollutions du Laudon et la dispersion des hameaux sur sa commune. Cette intervention n'est pas sans importance puisque cette commune, pour ces raisons-là notamment, va refuser d'adhérer au syndicat en 1957, ce

---

<sup>91</sup> ADHS SC 26995 avis du CSHF - 26 mars 1956.



qui va poser de nombreux problèmes sur la rive gauche du lac.

### **b) L'arrêté préfectoral de constitution du SICRLA le 15 juillet 1957**

« C'est une date historique dans la lutte pour le lac »<sup>92</sup>, écrit le docteur Servettaz en évoquant la constitution du SICRLA, devenu aujourd'hui SILA (syndicat intercommunal du lac d'Annecy), créé par arrêté préfectoral n°2077-57 du 15 juillet 1957<sup>93</sup>. Après de nombreuses années de lutte pour sensibiliser l'opinion, les élus, les administrations, après de nombreux projets échafaudés par le service des Ponts et Chaussées de Haute-Savoie, après de nombreuses réunions, séances de réflexion, formelles ou informelles, l'outil qui va permettre de mettre en chantier le vaste projet de restauration du lac est enfin constitué.

L'arrêté du préfet Raymond Jacquet officialise donc les multiples démarches qui avaient eu lieu pour la protection du lac et institutionnalise le sauvetage du lac d'Annecy. Dans le bassin annécien, il s'agit du premier Syndicat intercommunal constitué. Suivront, bien plus tard, la création du Syndicat intercommunal pour l'équipement scolaire de la région annécienne en 1963, ainsi que la création du Syndicat intercommunal pour la protection et l'aménagement du Semnoz en 1969, pour n'en citer que deux<sup>94</sup>.

Pour entériner la création du SICRLA, entre 1956 et 1957, toutes les communes concernées, par le biais de leurs conseils municipaux, ont délibéré sur leur adhésion, qui induit une participation financière au fonctionnement du syndicat, ainsi que, et c'est plus important, une participation aux travaux engagés, puis à l'exploitation des constructions. Les statuts, préparés par le service départemental des Ponts et Chaussées, ainsi que le règlement intérieur, sont discutés ensuite.

Huit communes, avec à leur tête des « *maires courageux et lucides* » d'après Paul-Louis Servettaz<sup>95</sup>, acceptent l'adhésion dès le départ. Il s'agit des municipalités d'Annecy, Annecy-le-Vieux, Cran-Gevrier et Seynod, soit la totalité de l'agglomération annécienne. Adhèrent également les communes de Veyrier-du-lac, Menthon-Saint-Bernard et Talloires pour la rive droite, ainsi que la commune de Sévrier pour la rive gauche. La commune de Duingt sur la rive gauche admet le principe de l'adhésion mais la reporte en attendant que la commune de Saint-Jorioz, située entre Sévrier et Duingt, veuille bien adhérer.

On peut remarquer que premièrement, ce n'est pas la totalité des communes riveraines du lac qui adhère au syndicat en 1957 : il faudrait ajouter aux huit communes celles de Duingt et Saint-Jorioz, évoquées précédemment, ainsi que la commune de Doussard, située au bout du lac, qui elle aussi n'adhérera que six ans plus tard. On peut

---

<sup>92</sup> SERVETTAZ P. L. *L'eau vie d'un lac alpin. Chronique de la sauvegarde du lac d'Annecy*, 1991, p. 185.

<sup>93</sup> ADHS SC 26994 Arrêté préfectoral de constitution du SICRLA - 15 juillet 1957. Voir en annexe.

<sup>94</sup> GUICHONNET P. *Histoire d'Annecy*, 1987, p. 320.

<sup>95</sup> SERVETTAZ P. L. *L'eau, vie...Op. Cit.* p. 186.

constater également qu'aucune des communes du bassin versant n'adhère, ce qui par la suite posera problème, car il est vain de vouloir protéger le lac contre les pollutions quand les affluents de ce même lac sont eux-mêmes pollués. Notons qu'aujourd'hui cinquante ans plus tard, la totalité des communes riveraines du lac et du bassin versant a adhéré au Syndicat intercommunal du lac d'Annecy.

En un an, tout est allé très vite. De l'évocation de la possible création d'un groupement urbain à la constitution effective du syndicat intercommunal par arrêté préfectoral, il ne s'est passé qu'un peu plus d'un an, ce qui est un délai très bref au regard des nombreuses démarches, et notamment les délibérations des conseils municipaux, nécessaires à la constitution d'une telle institution. Cela montre la détermination et l'ordre de priorité donnés au sauvetage du lac d'Annecy.

## **2/ Le rôle des administrations en place**

---

Pour aboutir à la création du syndicat intercommunal d'assainissement des communes riveraines du lac d'Annecy, certaines administrations ont joué un rôle prépondérant, aussi bien avant l'arrêté préfectoral de constitution du SICRLA que tout de suite après, dans la phase de construction du syndicat, que cela concerne le fonctionnement interne ou encore l'impulsion institutionnelle à donner pour que les communes adhèrent, s'engagent dans le projet de restauration de la pureté des eaux du lac.

Parmi ces administrations, on peut en relever deux qui contribuent particulièrement à la création du syndicat : la préfecture et le service départemental des Ponts et Chaussées. Ce constat est certes influencé par le fait que les archives départementales dépouillées correspondent aux archives de contrôle préfectoral sur l'action menée à propos du lac d'Annecy, dans un temps datant d'avant la décentralisation de 1982. Il n'en est pas moins clair que ces deux administrations ont eu un rôle de premier ordre dans la constitution du SICRLA.

A ce propos, il est intéressant de noter que chacune de ces deux administrations a plus ou moins cherché à s'accorder le mérite de la création de ce syndicat. C'est ce que montre par exemple une lettre assez virulente du préfet adressée en 1959 au ministre de l'Intérieur<sup>96</sup>. Le texte est assez éloquent pour n'appeler aucun commentaire : « *Mais il me paraît surtout opportun de souligner ici la tendance marquée de certains services techniques à s'emparer de tâches administratives et en " faire ensuite leur affaire " dans le cadre d'un service rémunéré, tout en s'appropriant le mérite exclusif de la conception et, plus tard, celui de la réalisation. Je n'ai pas besoin de signaler ici que le problème de l'assainissement du lac d'Annecy - lui-même étroitement lié au développement économique et démographique de l'agglomération annécienne - a constitué au cours des dernières années la constante préoccupation de mon administration, elle-même associée aux municipalités, aux divers services techniques (Construction, Santé, Ponts et Chaussées) et organismes (commission départementale d'urbanisme, conseil départemental d'hygiène) qui ont étroitement collaboré à la constitution d'un syndicat intercommunal* ». Après quelques explications sur son action, le préfet conclut : « *Aussi*

---

<sup>96</sup> ADHS SC 26993 correspondance - 15 décembre 1959.

*bien, je ne puis que regretter la propension abusive du service des Ponts et Chaussées à se considérer comme le centre d'intérêt et même l'organe d'impulsion de ce projet d'équipement intercommunal, dont - en la présente circonstance - je tiens toutefois à rappeler une fois de plus l'intérêt primordial et l'opportunité d'une prompte réalisation ».*

Cette lettre fait suite à un rapport fourni par l'administration des Ponts et Chaussées, dont le contenu n'a que peu d'intérêt pour ce qui nous concerne (calcul des honoraires du service des Ponts et Chaussées qui apporte son concours). Mais il faut noter que ce rapport est conclu par : **« on doit souligner le rôle important qu'a rempli notre service dans cette affaire d'une portée considérable [...] promoteur de ce projet unique en son genre [...] il a été à la base de la formation du syndicat pour lequel il a préparé les statuts, et il a été assez heureux pour inciter les communes à se grouper et à s'engager dans cette réalisation »**<sup>97</sup>. Ce paragraphe marque donc une volonté de reconnaissance du travail effectué par ce service. Mais le plus important dans ce document est l'annotation *« quel culot !!! »* retrouvée en marge de ce même paragraphe, ce qui ne souffre aucune ambiguïté, annotation effectuée par les services préfectoraux, ou le préfet en personne. Et de finir le commentaire en insistant sur le fait que le service des Ponts et Chaussées est un service technique qui prête son concours et qui n'a pas vocation à être plus que ça.

Ce qui ressort de ces échanges un peu mouvementés, c'est que d'une part la préfecture, d'autre part les Ponts et Chaussées ont joué un rôle important dans la constitution du syndicat. Rôle qu'il s'agit de redéfinir un peu plus clairement.

### **a) La préfecture**

Même si, redisons-le, la consultation des archives est biaisée puisque ce sont les documents préfectoraux qui ont été étudiés, il apparaît quand même clairement que la préfecture a joué un rôle d'administration motrice dans le traitement du problème de la pollution du lac.

Entre l'assemblée des maires du 14 mai 1956 et la prise de l'arrêté de constitution du syndicat le 15 juillet 1957, le préfet Raymond Jacquet effectue une multitude de relances envers les communes susceptibles d'adhérer, en insistant sur **« l'impérieuse et l'urgente nécessité d'aboutir à la réalisation d'un projet d'ensemble »**<sup>98</sup>. Il s'agit d'accélérer le mouvement, c'est-à-dire les délibérations des différents conseils municipaux concernés, pour qu'ils donnent leur approbation à l'adhésion au syndicat. Le préfet relance les communes retardataires en décembre de la même année (Annecy, Doussard, Lathuille, Talloires), en leur demandant de lui **« faire connaître d'urgence l'avis du conseil municipal sur ce point »**<sup>99</sup>.

Mais ce qu'il importe surtout de souligner, c'est la volonté de la préfecture de voir

---

<sup>97</sup> ADHS SC 26993 rapport des Ponts et Chaussées au préfet - 28 octobre 1959.

<sup>98</sup> ADHS SC 33149 correspondances - 21 juillet 1956.

<sup>99</sup> ADHS SC 33149 correspondances - 19 décembre 1956.

s'associer au projet un maximum de municipalités. Un document interne à la préfecture, une note du chef de division du deuxième bureau au préfet trois jours après la parution de l'arrêté préfectoral <sup>100</sup> le montre aussi. La note commence par un paragraphe concernant la législation sur les syndicats intercommunaux, dans lequel son auteur insiste sur le fait qu'aucune décision d'autorité ne peut contraindre les communes à adhérer contre le gré de leurs conseils municipaux <sup>101</sup>. Ce qui signifie probablement que le préfet lui a demandé un rapport sur cette question, afin de savoir s'il pouvait contraindre les communes récalcitrantes à adhérer au syndicat nouvellement créé.

L'auteur de la note va même plus loin, puisqu'il réussit à montrer, en prenant le point de vue de l'urbanisme que, dans le cadre du groupement d'urbanisme du lac d'Annecy, créé en 1943, les communes sont tenues de se conformer au projet d'ensemble, lequel projet d'ensemble comporte une annexe sur la question de l'assainissement et de l'alimentation en eau potable. Ces communes, si elles n'adhèrent pas au SICRLA, doivent avoir un système d'assainissement conforme aux règles de l'urbanisme <sup>102</sup>. La volonté de la préfecture est donc sans équivoque : elle s'efforce de convaincre, ou de trouver une manière d'obliger, les communes de l'importance du projet d'assainissement des communes riveraines du lac.

Et la volonté préfectorale ne s'arrête pas là puisque quelques mois après la parution de l'arrêté préfectoral de constitution, au moment de la première réunion officielle du syndicat, le préfet relance les communes non adhérentes en les invitant à assister à cette réunion puisqu'elles seront de toutes façons appelées à s'exprimer à nouveau sur leur adhésion. C'est ainsi qu'il s'exprime dans une lettre adressée aux maires de Meythet, Lathuille, Doussard, Saint-Jorioz et Duingt : « **Pressenti pour faire partie de ce syndicat, votre conseil municipal a différé son adhésion. Mais je vous avais demandé de ne pas perdre de vue cette question et de rappeler à votre conseil municipal l'indiscutable intérêt du projet puisque sa réalisation conditionne, en fait, le développement de toutes les communes intéressées** » <sup>103</sup>.

La préfecture semble donc être parfaitement convaincue de l'importance du projet

<sup>100</sup> ADHS SC 33149 note interne - 18 juillet 1957.

<sup>101</sup> « Le titre VII chapitre III du code municipal qui règle les conditions de fondation et de fonctionnement des syndicats intercommunaux ne fait pas état d'une possibilité quelconque d'obliger une commune à adhérer à un syndicat alors que son conseil municipal en déciderait autrement. L'adhésion au syndicat tant pour le principe que pour les modalités particulières est subordonnée à l'accord de l'assemblée communale régulièrement exprimée sous forme de délibération. Il n'est donc pas permis dans le cadre du code municipal d'envisager une décision d'autorité pour contraindre une commune contre le gré de son conseil municipal. »

<sup>102</sup> « Ainsi les communes ayant actuellement réservé leur décision et qui ne voudraient pas adhérer, par la suite, au syndicat, sont tenues par leur appartenance au groupement d'urbanisme d'avoir un réseau d'assainissement conforme aux règles d'urbanisme, d'hygiène et de salubrité imposées dans le plan d'aménagement ; s'il est prévu un déversement dans le lac, il s'ensuivra obligatoirement épuration des effluents, traitement biologique et stérilisation ».

<sup>103</sup> ADHS SC 33149 correspondances - 26 octobre 1957.

syndical de sauvetage du lac d'Annecy, et met ses moyens en œuvre pour soutenir le SICRLA et faire avancer la réflexion au sein des communes qui n'adhèrent pas immédiatement. On verra d'ailleurs que le SICRLA a toujours été soutenu par la préfecture dans ses demandes de subventions, quel que soit le préfet en poste.

### **b) Les Ponts et Chaussées**

De leur côté, même s'ils ont tendance selon la préfecture à s'accaparer le mérite du travail accompli, les Ponts et Chaussées jouent un rôle important dans la conception et la réalisation du projet d'assainissement.

Ainsi, dès 1948, le service des Ponts et Chaussées est chargé de l'étude de l'avant projet d'assainissement des communes du tour du lac, ainsi que de l'étude de l'alimentation en eau potable et celle du pouvoir épurateur des eaux du lac. On l'a vu précédemment, ces études ont contribué à donner l'alerte sur la pollution des eaux et à mettre en place la riposte, dont le premier aboutissement a été la création du SICRLA.

Ce sont encore les Ponts et Chaussées, toujours dans la même logique, qui ont été chargés de faire l'étude de l'avant projet général d'assainissement des communes riveraines du lac d'Annecy, aboutissant à un rapport général sur la question, présenté le 20 juin 1956<sup>104</sup>. Ils sont donc présents tout au long du processus de création du SICRLA, réussissant finalement à s'imposer comme la seule expertise légitime en matière de projets de travaux d'assainissement (La station d'hydrobiologie lacustre de Thonon – INRA ainsi que les services techniques de la municipalité d'Annecy se préoccupent de l'état de santé du lac, effectuent des prélèvements et analyses physico-chimiques, bactériologiques et biologiques, mais en aucun cas ne proposent de solutions techniques d'épuration de l'ensemble).

Il semble d'ailleurs que ce soit un ingénieur du service des Ponts et Chaussées, Jean-Jacques Huvillier, qui le premier dans les années 1950 propose la solution d'un égout de contournement du lac d'Annecy. C'est en tous cas ainsi que témoigne Charles Bosson en 1972 au moment de la remise du prix européen pour la protection de la nature et l'aménagement du territoire. Dans une lettre adressée à Jean-Jacques Huvillier, il s'exprime ainsi : **« Il m'est arrivé fréquemment d'évoquer le visage des " pionniers " de cette grande aventure du lac au premier rang desquels j'ai toujours cité M. l'ingénieur Vivier, qui nous avait alertés sur la nécessité de mesures de sauvegarde et de sauvetage, et vous-même qui m'avez parlé le premier de la possibilité de lancer un collecteur circulaire qui conduirait toutes les eaux du lac à une usine sur les bords du Fier au lieu de bâtir une station d'épuration dans chaque commune, ce qui serait toujours très aléatoire pour la santé du lac »**<sup>105</sup>.

Le service des Ponts et Chaussées est donc omniprésent sur ces questions d'assainissement. Avant la création du SICRLA il prête son concours à différentes communes pour l'étude de leur réseau d'égouts (Annecy ou Annecy-le-Vieux par

---

<sup>104</sup> ADHS SC 26994 rapport des Ponts et Chaussées - 20 juin 1956.

<sup>105</sup> AM 9 W 35 (37) correspondance - 29 août 1972.

exemple). Et il est ensuite le seul service à pouvoir proposer des solutions techniques aux problèmes posés, et donc de fait le maître d'œuvre incontournable des travaux.

De plus, c'est encore ce service qui est responsable de l'élaboration des statuts du syndicat intercommunal, comme stipulé dans l'arrêté préfectoral. Ce qui va valoir, comme on l'a vu, quelques échanges assez secs entre le service des Ponts et Chaussées et les services de la préfecture.

La préfecture, ainsi que le service départemental des Ponts et Chaussées de la Haute-Savoie, ont donc tous les deux joué un rôle important dans la constitution du SICRLA en 1957. Si des hommes ont largement amené leur pierre à l'édifice, ces administrations ont elles aussi contribué à l'avancement de ce projet, même si cela ne s'est pas toujours fait dans la compréhension mutuelle.

### **3/ L'organisation interne du SICRLA**

---

Il convient maintenant d'examiner d'un peu plus près l'organisation interne du syndicat, tant au niveau de ses statuts que de son règlement intérieur, ce qui devrait permettre de dégager les principales orientations du SICRLA, en termes de participation budgétaire des communes mais aussi de poids politique à l'intérieur de la structure. Etudier le fonctionnement interne du syndicat conduit à examiner quels peuvent être à l'avenir les problèmes qui risquent de se poser entre les différentes communes participantes, mais cela donne également l'esprit de l'institution, et sa manière de procéder en alliant ensemble supra municipal et autonomie communale.

#### **a) Règlement intérieur**

Il s'agit d'un règlement intérieur relativement classique de syndicat intercommunal<sup>106</sup>. L'organisation du syndicat comprend un comité syndical, composé de trois membres par communes adhérente (les communes ont libre choix pour élire ou désigner leurs représentants), et un bureau, qui reçoit délégation de pouvoir du comité syndical. Cette organisation interne du syndicat fonctionne pour la période de construction des ouvrages d'assainissement, comme pour leur période d'exploitation. Il est intéressant de noter que le principe d'une voix par commune est adopté, bien que toutes ne représentent pas la même population (il existe notamment un gros écart entre le nombre d'habitants à Annecy et celui des autres communes).

On peut néanmoins faire quelques remarques sur ce règlement. Tout d'abord, il y est stipulé clairement que le directeur des services techniques de la mairie d'Annecy pourra assister aux réunions du comité et du bureau avec voix consultative. Cela fait suite à une demande expresse du conseil municipal d'Annecy réuni le 31 janvier 1957 quant à la présence du directeur des services techniques de la ville<sup>107</sup> aux réunions du comité ou du bureau. La commune d'Annecy demande en outre que le directeur des services

---

<sup>106</sup> ADHS SC 26994 règlement intérieur du SICRLA, tel que rédigé en 1957.

<sup>107</sup> AM 652 Conseil municipal Annecy 31 janvier 1957

techniques et le surveillant des travaux ou adjoint technique du service des égouts de la ville d'Annecy soient membres de droit du service d'exploitation qui sera constitué par le syndicat intercommunal.

D'autre part, il est déjà prévu dans le règlement intérieur l'entretien et l'exploitation des installations, qui doivent se répartir entre la ville d'Annecy pour les ouvrages intercommunaux passant sur sa commune, et un service d'exploitation qui pourra disposer d'agents du syndicat ou des communes, ou alors faire appel à des entreprises privées occasionnellement ou par contrat. Il faut noter que c'est cette dernière solution qui va être adoptée pendant les dix premières années au moins de fonctionnement du syndicat, ce qui ne va pas aller sans poser problème, notamment en ce qui concerne la station de traitement des ordures ménagères.

Enfin, le concours du service des Ponts et Chaussées est prévu dans le règlement intérieur, qui doit d'une part « *faciliter la tâche du secrétariat administratif ainsi que celle des services d'exploitation* », présenter les programmes de travaux au syndicat, et préparer les projets et la surveillance des travaux. En résumé, il doit jouer pleinement son rôle de maître d'œuvre des travaux.

Au final, le règlement intérieur ne nous apprend pas grand-chose.

## **b) Statuts**

Les statuts<sup>108</sup>, quant à eux, peuvent être divisés en deux parties : celle qui traite de l'objet du syndicat, en général et dans les détails, et l'annexe aux statuts qui aborde le problème de la répartition des dépenses de construction et d'exploitation, partie qui va être remaniée, car ne faisant pas l'objet d'un accord préalable unanime.

L'objet du syndicat est bien évidemment la construction, l'exploitation et l'entretien d'une part du réseau intercommunal d'assainissement comprenant un collecteur de ceinture et une station d'épuration des eaux usées, d'autre part des réseaux communaux d'assainissement, exception faite de la ville d'Annecy qui dispose de son propre service technique (article 1). Dans ce cadre, il représente les collectivités associées, établit les dossiers de subvention à l'Etat ou au département, gère les emprunts, établit et exécute le programme des travaux et est responsable des conventions (article 2).

L'extension du syndicat à d'autres communes est prévue par les statuts, mais doit être également approuvée par les collectivités membres du syndicat. La première extension du syndicat à de nouvelles communes va d'ailleurs avoir lieu en 1963, six ans après sa création. De huit communes au départ, le syndicat en regroupe actuellement vingt et une.

D'autre part, les annexes aux statuts prévoient la répartition des dépenses de construction et d'exploitation des installations prévues au programme de travaux. On va prendre ici comme exemple les prévisions des dépenses de construction de la station d'épuration des eaux usées. Les dépenses pour la station d'épuration sont réparties entre les communes intéressées proportionnellement à leur population maximale en tenant compte de l'équivalence de leurs déversements industriels.

---

<sup>108</sup> ADHS SC 26994 Statuts du syndicat.

**DES PIONNIERS DE L'ENVIRONNEMENT : EMERGENCE ET INSTITUTIONNALISATION DE LA POLITIQUE DE SAUVETAGE DU LAC D'ANNECY, DE L'APRES-GUERRE AUX ANNEES 1970.**

**Tableau : Répartition des dépenses de construction de la station d'épuration comptées en unités d'assainissement après achèvement de l'ensemble pour une prévision de 118.400 unités - 1957 <sup>109</sup>**

	Nombre d'unités prévues	Avec St Jorioz et Duingt	Nombre unités prévues	Sans St Jorioz et Duingt
Annecy	61.000	51,5%	61.000	55,6%
Annecy-le-vieux	11.500	9,7%	11.500	10,5%
Cran	13.000	11,0%	13.000	11,8%
Seynod	3.700	3,1%	3.700	3,4%
Veyrier	6.000	5,1%	6.000	5,5%
Menthon	4.000	3,4%	4.000	3,6%
Talloires	4.500	3,8%	4.500	4,1%
Sevrier	6.000	5,1%	6.000	5,5%
Saint-Jorioz	7.000	5,9%		
Duingt	1.700	1,4%		
Total	118.400	100%	109.700	100%

Ce tableau appelle plusieurs remarques. Tout d'abord, bien que les communes de Saint-Jorioz et Duingt n'aient pas encore adhéré au syndicat, les prévisions de répartition des dépenses de construction sont faites en anticipant leur adhésion. La suite leur donne raison. D'autre part, c'est la commune d'Annecy qui supporte plus de la moitié des dépenses. Cependant, cela paraît normal au vu du nombre d'habitants de cette même commune. Ce principe de répartition des dépenses de construction est d'ailleurs adopté sans hésitation par le conseil municipal d'Annecy <sup>110</sup>, même si celui-ci considère que « **la charge est lourde** » <sup>111</sup>. Enfin, le total prévu d'unités d'assainissement est de presque 120.000, ce qui va s'avérer nettement insuffisant dans les années qui vont suivre.

Concernant la répartition des dépenses de fonctionnement, (annexe n°2 des statuts), les choses sont sensiblement les mêmes, puisque hormis la station d'épuration, les dépenses d'exploitation se font à hauteur des dépenses de construction. En l'occurrence, cette répartition initiale pose des problèmes à la ville d'Annecy, qui considère, concernant les répartitions des dépenses d'entretien, que « **cette formule est inacceptable pour la ville d'Annecy qui risquerait d'être obligée de supporter plus tard des effluents non admis par elle** » <sup>112</sup>. De plus, sur la répartition des dépenses d'exploitation, cela « *supposerait qu'en cas de réparations de collecteurs sur le territoire de la ville d'Annecy, seule la ville supporterait les dépenses de réparations* ». La ville d'Annecy demande que soient fixées les dépenses d'exploitation au prorata du nombre d'habitants existant dans chaque commune, d'après le dernier recensement. Au final un accord est trouvé.

<sup>109</sup> ADHS SC 26994 Annexe n°1 aux statuts du SICRLA

<sup>110</sup> AM 652 conseil municipal du 31 janvier 1957.

<sup>111</sup> AM 652 rapport des services techniques de la mairie d'Annecy - 18 mars 1958.

<sup>112</sup> AM 652 rapport des services techniques de la mairie d'Annecy - 18 mars 1958.



Il a donc fallu tout juste un an de démarches officielles pour que s'institutionnalise la problématique, par le biais de la création du syndicat intercommunal d'assainissement des communes riveraines du lac d'Annecy, auquel ont adhéré tout de suite huit communes, sur les onze qui constituent les communes riveraines du lac d'Annecy ou membres de l'agglomération annécienne. Dans cette officialisation d'un problème devenu majeur, au moins dans les consciences des élites locales, la préfecture et le service départemental des Ponts et Chaussées ont joué un rôle moteur, même si la volonté première émane aussi (et surtout pour certaines d'entre elles) des communes parties prenantes. Au final, dès 1957 sont adoptés un fonctionnement interne et une répartition des dépenses, moins difficilement que ce que l'on aurait pu prévoir, au vu notamment de la disparité de la taille des communes, et de leur poids démographique.

## B/ Les communes du tour du lac

Au moment de la création du syndicat intercommunal d'assainissement des communes riveraines du lac d'Annecy, toutes les communes concernées par ce projet ne réagissent pas de la même manière. Il faut dire qu'elles ne représentent pas toutes le même poids démographique, ni le même rayonnement économique. Elles n'ont par conséquent pas toutes les mêmes moyens ni les mêmes priorités. On l'a vu, Annecy est la plus importante des villes du tour du lac, qui compte plus de 50.000 habitants dans les années 1950, alors que la plus petite des communes n'en dénombre même pas 500.

Leur façon d'appréhender la constitution du SICRLA, et plus loin le problème de la pollution du lac et de la nécessité d'assainir, est assez différente d'une commune à l'autre. Problèmes budgétaires pour certaines, peur de la perte de leur autonomie communale pour d'autres, ou encore priorité donnée à d'autres domaines d'actions dans le cadre d'une action municipale réduite, comme c'est le cas dans les toutes petites communes, il existe différentes raisons qui font que toutes les communes n'adhèrent pas au même moment au syndicat intercommunal.

Car il faut dire qu'engager sa commune dans un syndicat représente pour le maire un danger, celui de diminuer encore davantage la liberté communale réelle, soit au bénéfice de la commune dominante, en l'occurrence Annecy, soit à l'avantage d'une administration de tutelle pour laquelle un syndicat intercommunal constituerait seulement un instrument commode de gouvernement. De plus, à l'échelon local, rien d'important ne se décide sans l'aval du conseil municipal, alors qu'une adhésion au syndicat signifie la difficulté de maintenir cette réalité de la démocratie locale, en ce qui concerne les questions étudiées et décidées par le syndicat.

D'un autre côté, une petite commune ne dispose pas forcément d'une réelle liberté de décision, soit en raison de ses moyens financiers limités, soit qu'elle n'a pas elle-même les données techniques lui permettant un jugement valable. Le syndicat peut dans ce cas rendre à la commune sa liberté de décision, dans un système de solidarité et grâce aux services administratifs et techniques du syndicat. Il peut de plus lui permettre d'échapper au phénomène de « *mendicité aux subventions* », car syndicaliser la subvention lui fait

perdre son caractère un peu arbitraire, politique ou personnel <sup>113</sup> .

Chacune des communes va donc réagir un à sa manière et on a tout d'abord un groupe de huit communes qui adhèrent dès 1957 au SICRLA. Huit communes qui, de la plus petite à la plus grande, et à différentes échelles, sont les moteurs de l'action syndicale entreprise. Puis en 1963, les trois dernières communes du tour du lac encore non adhérentes rejoignent le syndicat. Enfin, au fil des ans, le syndicat grandit, pour regrouper aujourd'hui vingt-et-une communes, soit la totalité du bassin versant et du tour du lac.

## **1/ Les premières communes adhérentes**

---

Elles sont donc au nombre de huit : les quatre communes de l'agglomération annécienne, soit Annecy, Annecy-le-Vieux, Cran-Gevrier et Seynod ; trois communes de la rive droite du lac, c'est-à-dire Veyrier-du-lac, Menthon-Saint-Bernard et Talloires ; une commune sur la rive gauche, Sévrier, ce qui ne va d'ailleurs pas aller sans poser de problèmes.

Parmi ces communes, certaines peuvent retenir un peu plus notre attention. C'est le cas d'Annecy, qui est de loin la plus grosse ville du syndicat, ce qui peut créer un déséquilibre. Cran-Gevrier quant à elle accueille sur son territoire les stations intercommunales d'épuration des eaux usées et de traitement des ordures ménagères, ce qui mérite qu'on s'arrête un peu sur les difficultés que cette commune va rencontrer. On peut noter aussi que Talloires se situe assez loin de la future station, et adhère tout de suite bien qu'étant sûre de ne pas bénéficier dans l'immédiat des travaux engagés. Enfin, on peut aussi s'arrêter un peu plus longuement sur le cas de la commune de Sévrier, qui est la seule sur la rive gauche à adhérer immédiatement, ce qui va entraîner quelques difficultés.

Mais il convient aussi d'essayer de comprendre quelles ont été les motivations de chaque commune pour adhérer tout de suite au syndicat.

### **a) Les communes de l'agglomération annécienne**

C'est dans ce groupe de communes que les raisons de l'adhésion immédiate au SICRLA paraissent le plus évidentes. En effet, tout au long des années 1950, la question de la rénovation ou de la construction d'un réseau global d'assainissement s'est posée, d'abord dans chaque commune concernée puis dans le cadre de l'agglomération annécienne. Annecy, comme on l'a vu précédemment, doit absolument rénover son réseau d'égouts et l'agrandir en raison de l'explosion démographique de la ville et de l'implantation de nouvelles industries. C'est le cas aussi de Cran, dont le réseau est très limité, et qui de toutes façons doit raccorder son système à celui d'Annecy, à laquelle elle est juxtaposée. Les communes de Seynod et Annecy-le-Vieux, qui n'ont pas du tout de réseau collectif d'assainissement, ont prévu aussi de se raccorder à celui d'Annecy, et c'est dans ce cadre qu'un avant projet global d'assainissement de l'agglomération annécienne est établi

---

<sup>113</sup> DE MENTHON (maire de Menthon) « Un témoignage : communes et syndicat » in *Revue d'information SICRLA*, août 1976. AM Bul. 11-002.

au milieu des années 1950. C'est ce qu'explique notamment un mémoire explicatif des Ponts et Chaussées de décembre 1955<sup>114</sup>, qui insiste sur l'interdépendance des quatre communes de l'agglomération, sur le plan de l'assainissement comme sur le plan économique et touristique.

On sait que la ville d'Annecy-le-Vieux connaît de graves problèmes de pollution dans l'après-guerre, au niveau du hameau d'Albigny devenu complètement insalubre. Les plages deviennent dangereuses pour la baignade, et assainir la population devient très urgent. Il paraît donc logique que cette commune adhère immédiatement au syndicat.

Par ailleurs, on a vu qu'Annecy, par le biais de son bureau municipal d'hygiène, ainsi que de son maire et quelques autres conseillers municipaux motivés, se préoccupe vivement de la dégradation de la qualité des eaux du lac. C'est d'ailleurs cette commune qui donne une impulsion notable à la dynamique du projet, l'adhésion de cette ville était donc un passage obligé. Le syndicat, de toutes façons, n'aurait pas pu vivre et être efficace sans la commune d'Annecy.

De plus, déléguer les travaux au syndicat intercommunal permet de régler les litiges qui pouvaient exister à propos des questions d'utilisation ou de construction d'égouts, et donc de répartition des dépenses entre les communes adjacentes (comme ça a pu être le cas au hameau d'Albigny, qui se situe à cheval sur les deux communes d'Annecy et Annecy-le-Vieux).

On comprend donc assez facilement pourquoi les quatre communes de l'agglomération annécienne ont, pour différentes raisons, adhéré immédiatement au SICRLA dès sa création. Avec une mention spéciale pour la commune de Cran-Gevrier qui très tôt accepte que la station d'épuration, puis la station de traitement des ordures ménagères (cela avec un peu plus d'hésitation) se situent sur le territoire de cette commune.

## **b) Les communes de la rive droite**

Toute la rive droite adhère au syndicat intercommunal en 1957 : Veyrier-du-lac, Menthon-Saint-Bernard et Talloires. Ces communes n'ont alors qu'un réseau limité qui se déverse au lac, pour Veyrier et Menthon, ou pas de réseau collectif du tout pour ce qui concerne Talloires<sup>115</sup>.

Très tôt la commune de Veyrier est sensibilisée aux problèmes de pollution du lac d'Annecy. Son maire, le général Doyen, s'est révélé être un appui très solide dans la campagne d'information lancée auprès des élus avant la création du SICRLA. Très informé de la situation du lac par les pêcheurs de sa commune, qui n'est alors qu'un village, il soutient dès le début l'action de sensibilisation, en mettant son nom connu dans la région (il a été commandant en chef du Front des Alpes en 1940) au service de la campagne entreprise<sup>116</sup>. C'est donc en toute logique que sa commune adhère au SICRLA dès sa création le 15 juillet 1957.

---

<sup>114</sup> ADHS SC 26995 mémoire explicatif des Ponts et Chaussées - 1<sup>er</sup> décembre 1955.

<sup>115</sup> ADHS SC 26994 rapport des Ponts et Chaussées - 20 juin 1956.

La commune de Menthon a elle aussi au moins une raison solide d'adhérer au syndicat intercommunal d'assainissement. En effet, bien qu'étant une petite commune par son nombre d'habitants, elle connaît une forte affluence touristique l'été, (elle peut passer de 700 habitants en temps normal à 4.000 l'été) et des problèmes assez importants de pollution sur sa plage. D'autant plus que c'est à cet endroit qu'elle a sa prise d'alimentation en eau potable, qui dessert ensuite toute la commune. C'est ce que précise un avis du Conseil supérieur de l'hygiène de France en 1957<sup>117</sup>, qui explique que « *certaines hôtels possèdent des fosses septiques, avec ou sans épurateur dont les eaux aboutissent à des puits perdus. Toutefois, la fosse septique du plus grand hôtel de Menthon se déverse directement dans le lac à proximité de la prise d'eau potable alimentant la commune* ». Le CSHF conclut son rapport en relevant l'urgence de travaux d'assainissement dans la commune de Menthon.

Ces conclusions sont d'ailleurs reprises par le ministre de la Santé, qui, s'adressant au préfet, s'exprime sur le problème de la prise d'eau de Menthon : « **je vous serais obligé de me faire savoir si une telle situation qui paraît contraire aux règles les plus élémentaires de l'hygiène ne présente aucun danger pour les habitants de Menthon Saint Bernard et pour les clients de l'hôtel palace** »<sup>118</sup>. La commune de Menthon, tant pour des raisons de potabilité de l'eau que des motivations d'ordre touristique liées à ces premières, a donc intérêt à adhérer au SICRLA.

Quant à la dernière commune concernée, Talloires, tout le monde salue cette adhésion rapide, qui entraîne de grosses dépenses alors que le collecteur de ceinture ne passera pas tout de suite dans la commune. Le président du SICRLA Louis Lagrange parle en 1964 de « **l'effort marqué par Talloires en adhérant au syndicat dès sa constitution** »<sup>119</sup>. Cette adhésion a entre autres pour motivation la préservation de la baie de Talloires, capital naturel inestimable.

### c) La rive gauche

Sur la rive gauche, le problème est un peu plus délicat, puisque la seule commune à adhérer au syndicat dès sa création est Sévrier. On peut y ajouter Duingt dont le conseil municipal du 1<sup>er</sup> septembre 1956 autorise l'adhésion au SICRLA<sup>120</sup>. Cependant, cette commune se situant à l'amont de Saint-Jorioz, elle décide de n'entériner son adhésion que lorsque la commune de Saint-Jorioz aura elle-même décidé d'adhérer. Le collecteur intercommunal de ceinture doit en effet obligatoirement passer sur le territoire de Saint-Jorioz pour atteindre Duingt puis Doussard.

---

<sup>116</sup> SERVETTAZ P. L. *L'eau, vie...* Op. Cit. p. 183.

<sup>117</sup> ADHS SC 22571 avis du CSHF - 25 novembre 1957.

<sup>118</sup> ADHS SC 22571 *correspondance - décembre 1957*.

<sup>119</sup> ADHS SC 26389 *Assemblée générale du SICRLA 23 novembre 1964*.

<sup>120</sup> ADHS SC 33149 Conseil municipal Duingt - 1<sup>er</sup> septembre 1956.

Sévrier se retrouve donc isolée sur sa rive et cela pose des problèmes, dont témoigne vingt-cinq plus tard son maire de l'époque : **« Sévrier était à l'époque la seule commune à avoir donné son plein accord. Ceci a conduit lors d'une réunion du syndicat qui se tenait à l'hôtel de ville d'Annecy, à n'envisager la mise en place d'un collecteur – le collecteur général – que pour répondre aux seuls besoins de Sévrier. L'argument était en effet de ne pas engager de frais, en raison même des options prises, afin de ne pas pénaliser les autres communes. Après la discussion – celle-ci fut longue et laborieuse – j'ai été conduit à demander puis exiger qu'une telle décision ne soit pas prise, car elle compromettrait à tout jamais l'assainissement du lac. J'ai donc demandé que le collecteur, mis en place, permette demain de ne pas bloquer le système. Après cette intervention vigoureuse, face à des oppositions non moins vigoureuses, la décision fut prise de mettre un collecteur général qui puisse demain répondre aux besoins des autres communes dès leur adhésion »**<sup>121</sup>.

Ainsi, avant que la ville de Sévrier soit rejointe au sein du SICRLA par les autres communes de la rive gauche, les problèmes sont récurrents et la position de Sévrier n'est pas facile à assumer. Ainsi, les travaux sur la rive gauche et sur la rive droite n'avancent pas à la même vitesse, la priorité étant donnée à la rive droite, en raison des déversements effectués par les anciens collecteurs de Veyrier et Menthon de même qu'à Talloires qui a adhéré au syndicat dès sa constitution. L'adhésion tardive des trois dernières communes de la rive gauche a empêché de mener à bien les études de travaux. C'est en tous cas ce qui ressort d'une réunion du comité syndical du 23 novembre 1964<sup>122</sup>. Au fil du temps, le retard se résorbe et la construction du collecteur de ceinture rive gauche finit par avancer.

Parmi les grands enjeux sur lesquels repose la création du SICRLA, à savoir poursuite de l'effort de construction sur les rives du lac, maintien de la potabilité de l'eau et sauvegarde touristique du patrimoine naturel, chacune des huit communes qui adhèrent dès 1957 au syndicat intercommunal trouve sa ou ses motivations pour s'insérer dans une structure supra municipale, et contribuer ainsi dès le départ au sauvetage du lac d'Annecy, malgré tous les problèmes qui peuvent se poser.

## **2/ Les communes qui n'adhèrent pas au SICRLA dès 1957**

---

Lors de l'assemblée des maires du 14 mai 1956<sup>123</sup>, treize communes avaient été convoquées à participer à cette réflexion commune, à savoir les huit dont on a parlé précédemment qui adhèrent au SICRLA dès sa création et Saint-Jorioz, Doussard, Duingt, Lathuille, auxquelles il faut rajouter Meythet, qui n'est pas spécifiquement une commune riveraine du lac mais qui avait aussi intérêt à s'unir aux autres municipalités

<sup>121</sup> GOUR H. « Les problèmes de la première heure » in SICRLA Vingt-cinq années au service du lac d'Annecy, Annecy, 1982, p. 9-12.

<sup>122</sup> ADHS SC 26389 Assemblée générale du SICRLA 23 novembre 1964.

<sup>123</sup> ADHS SC 26994 Assemblée des maires - 14 mai 1956.

dans le cadre des problèmes d'assainissement.

Nous avons vu quelles étaient les huit communes qui avaient donné leur appui dès le départ au syndicat intercommunal. Il s'agit maintenant d'essayer de comprendre pourquoi certaines communes, les quatre que nous venons de citer, ont décidé de reporter leur adhésion, malgré le caractère insistant de la préfecture sur ce sujet, et l'envie de convaincre des autres communes parties prenantes de l'aventure.

Avant cela, il convient de mettre la commune de Duingt à part, puisqu'elle a décidé d'adhérer au SICRLA dès 1956<sup>124</sup>, mais reporte son adhésion à cause du refus de la commune de Saint-Jorioz, qui se situe entre Sévrier et Duingt, et qui elle refuse de se joindre au syndicat. Le collecteur intercommunal ne peut donc pas atteindre la commune de Duingt sans passer par celle de Saint-Jorioz. Nous reviendrons d'ailleurs plus particulièrement sur le cas de Saint-Jorioz.

### a) Les communes du bout du lac

Elles sont deux à avoir participé à la réunion préparatoire à la constitution du SICRLA, représentées par leur maire le 14 mai 1956 : Lathuille et Doussard.

La commune de Lathuille, très vite après l'assemblée des maires, délibère le 5 août 1956 et refuse l'adhésion au syndicat intercommunal<sup>125</sup>. Relancée par le préfet à diverses reprises, qui prie cette commune « **de vouloir bien faire connaître d'urgence l'avis du conseil municipal sur ce point** »<sup>126</sup>, elle expose les motifs de son refus lors d'un conseil municipal qui se tient le 16 décembre 1956<sup>127</sup>. C'est principalement l'argument financier qui est retenu pour expliquer ce refus de participer à l'œuvre collective entreprise.

En effet, cette commune considère qu'elle est relativement la moins intéressée par ce réseau intercommunal d'assainissement, n'étant pas directement riveraine du lac, et constate en même temps que selon les répartitions de dépenses proposées elle se trouve être la plus imposée par habitant.

D'autre part, elle connaît visiblement des problèmes budgétaires assez importants, puisque son conseil municipal explique dans cette même délibération que « *la coupe annuelle du bois est restée invendue* », revenu sur lequel elle comptait probablement, et que de ce fait le budget primitif 1957 risque d'être en déséquilibre. Elle explique en outre dans sa délibération que des travaux de voirie ont été entrepris, pour un coût très lourd, et que tout le réseau électrique de la commune est à refaire.

En clair, c'est une petite commune, qui, même si elle ne le dit pas, ne met pas la priorité sur un projet d'assainissement n'ayant pas de retombées immédiates, un projet

---

<sup>124</sup> ADHS SC 33149 Conseil municipal Duingt - 1<sup>er</sup> septembre 1956.

<sup>125</sup> ADHS SC 33149 Conseil municipal Lathuille - 16 décembre 1956.

<sup>126</sup> **ADHS SC 33149 Correspondances novembre – décembre 1956.**

<sup>127</sup> ADHS SC 33149 Conseil municipal Lathuille - 16 décembre 1956.

qui paraît loin de ses préoccupations quotidiennes. Car c'est effectivement une municipalité qui par sa taille a un budget assez limité, et considère la dépense qu'engendre l'adhésion au syndicat comme « *énorme pour la commune* ».

Pour finir sur la commune de Lathuille, on peut remarquer que lors de cette décision, survenue en 1956, elle ne rejette pas purement et simplement l'adhésion au SICRLA, mais « *rejette pour l'instant la participation de la commune de Lathuille au groupement syndical intercommunal de l'assainissement du lac* ». Elle envisage donc de prendre le train en marche plus tard, ce qu'elle fera dans les années 1960.

À quelques nuances près, la position de la commune de Doussard est sensiblement la même. Lors d'une délibération de son conseil municipal le 29 décembre 1956<sup>128</sup>, après aussi plusieurs relances de la préfecture qui presse les communes de rendre une décision, afin d'accélérer le mouvement de création du syndicat intercommunal d'assainissement, la commune explique qu'elle « *ne peut apporter actuellement son adhésion au syndicat des communes riveraines à qui incombe le financement des travaux et des dépenses d'entretien dans les conditions fixées par l'avant-projet* ».

Là aussi l'argument financier est sollicité, associé à un argument plus technique de desserte de la commune par l'égout intercommunal de ceinture prévu au projet. En effet, géographiquement, la commune de Doussard est un groupement de hameaux assez éparpillés, et selon elle, le collecteur de ceinture ne serait utilisable que pour une faible fraction de la commune (Bout du lac et Bredannaz). Le problème est qu'il doit représenter une telle charge pour le budget de la commune qu'il risque de différer pour de nombreuses années la réalisation d'un réseau d'égouts que la commune veut effectuer par paliers dans le chef-lieu et les principaux hameaux trop éloignés du collecteur projeté pour que puisse être envisagé le raccordement.

Par ailleurs, un argument d'une autre nature est également avancé. Le conseil municipal de Doussard estime en effet que la répartition des dépenses entre les seules communes riveraines n'est pas équitable. Ainsi, selon lui, « ***le lac d'Annecy présente pour notre région un intérêt touristique qui dépasse le cadre de ces dernières et il nous semble qu'une part importante du financement pourrait être prise en charge par le département le reliquat pourrait être réparti, d'une part entre les communes riveraines, d'autre part entre les communes situées dans le bassin d'alimentation des cours d'eaux qui se jettent dans le lac d'Annecy et contribuent ainsi à sa pollution*** ». C'est ici un problème majeur que va rencontrer le SICRLA qui est sans détours abordé par la commune de Doussard dès 1956. En effet, en 1963 toutes les communes riveraines sans exception sont adhérentes du syndicat, mais celles du bassin versant du lac d'Annecy ne se sentent pas encore trop concernées malgré les différents appels lancés en leur direction, et les pollutions des affluents du lac sont nombreuses. La commune de Doussard pointe donc du doigt une donnée essentielle du problème du sauvetage du lac d'Annecy. Elle décide alors de ne pas adhérer tout de suite au syndicat, ce qu'elle va faire en même temps que la commune de Saint-Jorioz en 1963.

## **b) Le cas de la commune de Saint-Jorioz**

---

<sup>128</sup> ADHS SC 33149 Conseil municipal Doussard - 29 décembre 1956.

Même si le fait que les communes de Lathuille et Doussard décident de ne pas rejoindre le SICRLA dès sa création n'arrange en rien le vaste projet d'assainissement programmé par le syndicat, leur refus d'adhésion n'a pas la même portée sur le moment que le refus de Saint-Jorioz d'adhérer au SICRLA en 1957.

Les raisons exposées par Saint-Jorioz sont en fait sensiblement les mêmes que celles des autres communes, mais cette décision ne semble pas avoir la même portée, vu le nombre élevé de réunions du syndicat qui portent à leur ordre du jour la question sans cesse renouvelée de l'adhésion de Saint-Jorioz au SICRLA. Comme le montrent aussi des correspondances entre diverses autorités administratives, l'attitude de la direction départementale de la construction en étant un bon exemple <sup>129</sup>.

C'est dès l'assemblée des maires qui se tient en mai 1956 que la commune de Saint-Jorioz émet de fortes réserves à son adhésion. En insistant sur « **les pollutions du Laudon et la dispersion des hameaux sur la commune** » <sup>130</sup>, elle explique qu'elle connaît de nombreuses difficultés, notamment financières, mais aussi d'organisation du fait de l'étendue de son territoire et de son manque d'homogénéité, qui fait de cette commune une somme de petits hameaux sans liens entre eux.

Car dans les faits, la construction du collecteur intercommunal de ceinture entraîne pour la commune la nécessité de brancher toutes ses habitations à ce collecteur, donc l'obligation de construire des collecteurs communaux, un réseau d'ensemble qui rabattra vers le collecteur de ceinture tous les effluents de la commune. C'est à ce prix seulement que le système d'assainissement des communes riveraines du lac peut être efficace et donc contribuer au sauvetage du lac. Le problème est donc assez important pour la petite commune de Saint-Jorioz.

D'un autre côté, ce report crée bien des soucis au SICRLA qui, à de nombreuses reprises, invite cette même commune à bien vouloir se prononcer de nouveau sur une éventuelle adhésion. Ainsi, dès 1958, la question est portée à l'ordre du jour d'une réunion du comité syndical <sup>131</sup>, et Saint-Jorioz formule de nouvelles propositions en ce qui concerne son adhésion : elle demande son adhésion au SICRLA sous réserve que la zone à desservir par les égouts sur son territoire soit délimitée par le syndicat. Cependant, le comité refuse de fixer ces limites, estimant que c'est du ressort du conseil municipal de la commune.

Il en est de nouveau question en 1959, dans une réunion du comité syndical à laquelle est invité le maire de Saint-Jorioz. Il y expose les difficultés financières de la commune, et explique que celle-ci a beaucoup de travaux à réaliser plus urgents que le réseau d'assainissement <sup>132</sup>. Néanmoins, l'ingénieur d'arrondissement propose de modifier le tracé des installations à travers la commune pour diminuer les dépenses de

---

<sup>129</sup> ADHS SC 27000 Correspondances - novembre 1960.

<sup>130</sup> ADHS SC 26994 Assemblée des maires - 14 mai 1956.

<sup>131</sup> ADHS SC 20311 Réunion du comité du SICRLA - 11 septembre 1958.

<sup>132</sup> ADHS SC 20311 Réunion du comité syndical - 3 juin 1959.



Saint-Jorioz. La décision définitive est donc reportée.

Mais dans la foulée de cette réunion, le conseil municipal délibère de nouveau sur cette question. Le conseil « **regrette et déplore l'impossibilité financière dans laquelle se trouve actuellement la commune et qui de ce fait ne peut suivre les autres communes riveraines du lac dont la situation n'est en aucun point comparable à celle de Saint-Jorioz** »<sup>133</sup>. Par cette explication, la commune tente de justifier son refus d'adhérer, en exposant sa situation particulière qui selon elle est responsable des difficultés financières que connaît la commune et empêche son adhésion. Le ton de la délibération est assez plaintif. Cependant, la commune n'exclue pas une adhésion future, qui interviendra « *dès que la commune en aura les possibilités* ».

En 1960, une nouvelle délibération du conseil municipal sur cette question examine en particulier la modification du projet proposée par l'ingénieur d'arrondissement lors d'une réunion du comité syndical. Ce nouveau projet supprime des postes de relèvement sur le territoire de la commune, mais « **imposera à l'avenir des pompages communaux sur une plus grande étendue entre le lac et le collecteur intercommunal** »<sup>134</sup>. Cette nouvelle étude se chiffrant à peu près à même hauteur que le dernier projet en date, la commune de Saint-Jorioz montre à nouveau son désaccord, malgré des efforts significatifs des services techniques concernés par cette étude. Il est intéressant de noter que le conseil municipal « *regrette que pour la réalisation de cet assainissement la subvention de 40% de l'Etat ne puisse être ventilée différemment selon les possibilités financières des communes* ». Cette phrase anodine est en fait une complète remise en cause des principes financiers du SICRLA, qui a établi la contribution des communes en fonction de plusieurs critères, dont le principal est le nombre d'habitants de chaque commune participante. La discussion est alors de nouveau dans une impasse.

Cette position en énerve plus d'un, dont le directeur départemental rattaché au ministère de la construction, responsable du plan d'urbanisme des communes riveraines du lac. Dans une lettre adressée au préfet de la Haute-Savoie, il parle des « **atermolements de la municipalité à ce sujet** »<sup>135</sup>, et redemande expressément que la commune de Saint-Jorioz se décide enfin à adhérer au syndicat d'assainissement, car selon lui tout retard « *risquerait au surplus de compromettre le prolongement du collecteur de ceinture jusqu'aux communes de Duingt et Doussard lesquelles ont déjà adhéré au syndicat* ». Ce qui est certes justifié mais pas tout à fait vrai, Doussard et Duingt n'ayant pas encore à cette date adhéré officiellement au SICRLA.

En 1962 le SICRLA revient à la charge lors d'un comité syndical<sup>136</sup> : il « *réinvite Saint-Jorioz à adhérer au syndicat, considérant surtout que les travaux importants entrepris par le syndicat pour supprimer toute pollution du lac s'avèreraient inutiles ou*

---

<sup>133</sup> ADHS SC 27000 Conseil municipal de Saint-Jorioz - 29 novembre 1959.

<sup>134</sup> ADHS SC 27000 Conseil municipal de Saint-Jorioz - 28 mai 1960.

<sup>135</sup> ADHS SC 27000 Correspondances - novembre 1960.

<sup>136</sup> ADHS SC 20311 Comité syndical - 17 septembre 1962.

*insuffisants si toutes les communes riveraines n'y participent pas* ». Car à cette époque, les adhésions des communes de Duingt et Doussard sont quasiment acquises. Quoi qu'il en soit, la question de l'adhésion de Saint-Jorioz est à l'ordre du jour de presque toutes les réunions du comité syndical depuis sa création, ce qui montre l'importance donnée à cette épineuse question.

Finalement, la commune de Saint-Jorioz décide d'adhérer au SICRLA lors d'une délibération de son conseil municipal le 16 décembre 1962, « *compte tenu de la bonification susceptible d'être attribuée par le département en cas de classement de la commune en catégorie 9* » comme l'explique le président du SICRLA Albert Janin lors d'une séance du bureau du syndicat <sup>137</sup>. Les adhésions des communes de Duingt et Doussard sont également entérinées, en attendant celles de Lathuille et Meythet qui doivent suivre.

En 1963, la totalité des communes riveraines a donc adhéré au syndicat, ce qui assure la réalisation future d'un collecteur intercommunal ceinturant le lac sur tout son périmètre. Mais comme on l'a vu cela ne s'est pas fait sans difficulté. Puis, au fur et à mesure des années, les communes du bassin versant vont à leur tour rejoindre le syndicat intercommunal d'assainissement, à commencer par Lathuille, Bluffy, pour réunir au final la totalité du bassin d'alimentation et des communes riveraines, ce qui représente vingt-et-une communes au total, aujourd'hui toujours membres du SILA, le Syndicat intercommunal du lac d'Annecy.

## **C/ Le programme d'action du SICRLA**

En 1957 ont lieu les premières réunions du SICRLA qui mettent à l'étude l'avant projet général d'assainissement du tour du lac. Mais ce n'est qu'en 1961 que les travaux vont réellement commencer, avec la construction des stations de traitement des ordures ménagères et des eaux usées, ainsi que celle des premiers tronçons de l'égout collecteur.

Parallèlement aux études techniques, les recherches de subventions se mettent en place. Dès lors, si certaines subventions semblent ne pas poser de problèmes au départ, comme celles du ministère de l'Intérieur, le syndicat connaît tout de même certaines difficultés à en obtenir de la part d'autres ministères ou administrations. Jusqu'à la fin des travaux d'assainissement, c'est-à-dire le bouclage du collecteur de ceinture en 1977, des problèmes vont se poser.

Avancer les travaux, c'est-à-dire les réaliser techniquement, et les financer, tels vont être les principales préoccupations du SICRLA dans les premières années de son existence.

### **1/ L'organisation des travaux**

---

<sup>137</sup> ADHS SC 26389 Bureau du syndicat - 4 mai 1963.

En 1957, au moment de la création du SICRLA, le projet consiste en deux volets : d'une part la construction d'une station intercommunale d'épuration des eaux usées, d'autre part la construction d'un collecteur d'égouts ceinturant le lac, auquel se raccorderaient tous les réseaux municipaux, dont la construction constitue en fait un troisième volet. Mais dès cette époque, il apparaît évident qu'à la station des eaux usées doit se greffer une station intercommunale de traitement des ordures ménagères, afin d'éviter les dépôts anarchiques sur les bords du lac, et qui contribuent à sa pollution. L'objet du syndicat, l'assainissement, est donc élargi par arrêté au traitement des ordures ménagères<sup>138</sup>. Les études peuvent commencer.

### a) Les deux stations intercommunales

Il s'agit en fait d'un seul et même site, situé au lieu-dit « les Iles », sur le territoire de la commune de Cran-Gevrier, à proximité du Fier, rivière déversoir du lac d'Annecy.

L'urgence de la construction de la station d'épuration des eaux usées associée au manque de subventions entraîne dès 1956 un changement de politique dans les programmes de travaux entrepris. En effet, il importe que la station traite les effluents d'un maximum d'habitants du pourtour du lac, et surtout d'estivants qui grossissent les rangs de la population du bassin pendant une saison où le niveau du lac baisse et donc où les alertes à la pollution se font plus nombreuses.

Dès 1956, lors de l'élaboration de l'avant projet général d'assainissement, une demande avait été faite dans ce sens au Conseil supérieur d'hygiène publique de France. Celui-ci, lors d'une séance en mars 1956<sup>139</sup>, tout en acceptant le schéma de l'avant-projet observe que compte-tenu de la faible dilution dans le Fier et du caractère piscicole de ce cours d'eau « *il est certain que l'épuration biologique des effluents s'impose immédiatement ainsi qu'il est d'ailleurs envisagé par le conseil départemental d'hygiène* ». Par ailleurs, une franche critique est faite du fractionnement extrêmes des ouvrages à réaliser au cours d'étapes successives.

Mais le SICRLA, dont la principale préoccupation est de réaliser le plus vite possible des travaux d'assainissement pour lutter contre la pollution galopante du lac, est obligé, pour des questions budgétaires dont nous allons reparler, de fractionner les travaux en fonction des subventions accordées tout en établissant un ordre de priorité aux différentes réalisations. Dès 1958, lors d'un bureau du syndicat<sup>140</sup>, il est décidé d'épurer moins bien mais pour plus de monde.

Le bureau du syndicat demande alors de réduire la première phase de la construction de la station d'épuration des eaux usées à une simple décantation digestion, ce qui

---

<sup>138</sup> ADHS SC 33149 Arrêté préfectoral n°1875-61 du 24 juin 1961. Cet arrêté, qui ne paraît que quatre ans après les premières interrogations sur la question des ordures ménagères, entérine de fait une réflexion menée dès la création du syndicat et signe le lancement des travaux.

<sup>139</sup> ADHS SC 26995 CSHF - 26 mars 1956.

<sup>140</sup> ADHS SC 26995 Bureau du syndicat - 19 mars 1958.

permet de renvoyer des eaux à peu près épurées dans le Fier mais surtout ce qui augmente le nombre d'habitants traités. On passe alors de 40.000 habitants à presque 60.000 dont les effluents vont pouvoir être reliés à la station, parallèlement avec la construction du collecteur séparatif intercommunal. Car cette solution permet de libérer des crédits pour accélérer la construction de ce collecteur de ceinture, dont l'urgence est également indiscutable.

En effet, le SICRLA est confronté au dilemme suivant : soit assurer dès le début l'épuration complète des effluents mais limitée à 40.000 usagers (en construisant la station d'épuration) en retardant la construction des collecteurs destinés à supprimer tout déversement dans le lac d'Annecy ; soit se contenter d'une épuration partielle de l'effluent actuel et futur mais développer rapidement le réseau des collecteurs du tour du lac pour protéger celui-ci dès que possible des déversements qui le polluent dangereusement. Dans un rapport, l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ajoute que **« du strict point de vue de l'hygiène, nous estimons qu'il est beaucoup plus urgent d'arrêter et si possible de réduire la pollution actuelle du lac [...] que d'éviter toute pollution dans le Fier dont l'intérêt est strictement piscicole et où l'auto épuration est active, ce qui n'est pas le cas dans le lac d'Annecy »**<sup>141</sup>.

L'urgence de la construction, même partielle, de la station d'épuration n'échappe pas non plus au conseil départemental d'hygiène qui, plusieurs fois, encourage cette réalisation, et soutient la deuxième proposition formulée par le syndicat d'assainissement, en émettant **« un avis très favorable à l'exécution de ce projet d'une importance vitale pour l'avenir d'Annecy et de son lac »**<sup>142</sup>.

Finalement, le CSHF donne son accord en octobre 1958<sup>143</sup> pour le fractionnement des travaux et l'épuration partielle des effluents à la station des eaux usées. Cette première tranche de travaux de la station intercommunale d'épuration des eaux usées débute donc en 1961, après la procédure réglementaire normale, c'est-à-dire le recueil des avis de tous les services administratifs départementaux concernés de près ou de loin (Santé, Eaux et Forêts, Service hydraulique, conseil départemental d'hygiène, le tout sous l'égide de la préfecture)<sup>144</sup>, et l'enquête d'utilité publique sur la commune de Cran. La construction de cette première tranche de la station des eaux usées s'achève en octobre 1964, date de sa mise en service.

Il faut préciser aussi que des techniques assez neuves sont employées pour le traitement des eaux usées dans la station, dont les répercussions ne sont pas tellement connues au début des années 1960. C'est ce que précise le CSHF lors de l'autorisation donnée pour le début des travaux : **« faute d'une expérience suffisante, le Conseil supérieur de l'hygiène ne saurait garantir que les installations d'épuration projetées**

---

<sup>141</sup> ADHS SC 26995 Rapport de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées - 21 mai 1958.

<sup>142</sup> ADHS SC 26995 Conseil départemental d'hygiène - 25 juin 1958.

<sup>143</sup> ADHS SC 26995 Avis du CSHF - 27 octobre 1958.

<sup>144</sup> ADHS SC 26995 Avis et correspondances 1958.

**à Annecy pour fonctionner " à haute charge " en ce qui concerne tant les " aérateurs " que les " digesteurs " fourniront effectivement les rendements escomptés. Il pourrait cependant émettre un avis favorable à leur réalisation à titre expérimental, étant entendu que le constructeur devra y apporter tous compléments nécessaires en cas d'insuffisance reconnue »<sup>145</sup>.**

Du côté de la station de traitement des ordures ménagères, les problèmes ne sont pas du même ordre. En effet, c'est d'abord la commune de Cran-Gevrier qu'il faut convaincre de l'implantation de cette station sur son territoire. D'une part, la commune a déjà son propre service de collecte, ce qu'elle s'empresse de rappeler lors d'une réunion du SICRLA<sup>146</sup>, mais surtout les habitants, et leur maire en premier lieu, craignent les mauvaises odeurs dégagées par cette usine, dont le voisinage risque d'être désagréable.

Après dissipation de certains malentendus<sup>147</sup>, où il est précisé que la station de traitement des ordures sera attenante à celle des eaux usées, et que le tout formera un grand ensemble de stations intercommunales, le conseil municipal de Cran accepte cette implantation, en y mettant certaines restrictions comme l'interdiction de l'installation d'un four complémentaire pour l'incinération du compost<sup>148</sup>. En août 1961 donc les travaux sont lancés et la station sera opérationnelle en juin 1963.

Il faut cependant noter que le problème des fumées et des mauvaises odeurs va perdurer pendant une dizaine d'années, malgré l'engagement du syndicat sur cette question, puis celui des entreprises responsables de la construction et de l'exploitation de cette usine, que le syndicat va à plusieurs reprises rappeler à l'ordre sur ce problème<sup>149</sup> : à chaque assemblée générale du comité syndical, et dans presque tous les bureaux du syndicat, cette question est à l'ordre du jour, sans que le problème ne trouve de solution.

Au final, ces deux stations sont construites assez rapidement, en deux ou trois ans. Le problème ne sera pas tant les réalisations techniques, mis à part le problème des fumées et odeurs pour les ordures ménagères, que les multiples autorisations à obtenir pour lancer les travaux, ainsi que le financement. En 1964, les deux stations sont opérationnelles.

## **b) Le collecteur de ceinture**

En ce qui concerne la construction du collecteur de ceinture, les difficultés sont un peu plus nombreuses, et les travaux vont s'étaler sur plus de dix années, le collecteur bouclant la boucle en 1977. Il convient d'abord de faire une précision technique : les eaux du collecteur d'égout s'écoulent par gravitation, le collecteur est donc en pente. Par

---

<sup>145</sup> ADHS SC 24378 Avis du CSHF - 25 septembre 1961.

<sup>146</sup> ADHS SC 20311 Comité syndical 11 septembre - 1958.

<sup>147</sup> ADHS SC 33149 Lettre du préfet au maire de Cran - janvier 1959.

<sup>148</sup> ADHS SC 33149 Conseil municipal de Cran - 14 janvier 1961.

<sup>149</sup> Voir les compte-rendus des réunions du SICRLA entre 1964 et 1969 dans ADHS SC 26389 et ADHS SC 30150.

conséquent, il a été nécessaire de construire des stations de relèvement afin de permettre l'acheminement des eaux usées jusqu'à la station d'épuration. D'autre part, précisons que le collecteur a tout de suite été envisagé en système séparatif, séparant les eaux usées des eaux pluviales, et ce sur les deux rives du lac. Au total, ce sont 280 km de collecteurs, communaux ou intercommunaux, et 30 stations de relèvement qui ont été construites pendant les quinze années qu'ont duré les travaux<sup>150</sup>.

L'une des difficultés concerne le tracé du collecteur de ceinture. En effet, d'une part il s'agit de faire au mieux pour que toutes les habitations des communes traversées puissent, par le biais des réseaux communaux, se brancher sur le collecteur général et ainsi participer à l'assainissement des communes. Dans une ville comme Annecy, cela ne pose pas trop de problème dans la mesure où la densité de population est assez forte et le taux de construction assez homogène. Par contre, dans les communes du bord du lac, on l'a vu avec l'exemple de Saint-Jorioz, l'habitat peut être très dispersé, et la commune répartie sur plusieurs hameaux assez éloignés les uns des autres. C'est le cas aussi de la commune de Doussard par exemple, ou encore de Talloires, commune dont la topographie exige de nombreuses stations de relèvement.

D'autre part, le collecteur traverse des propriétés privées. Au total, plus de cinq mille autorisations ont dû être recueillies par le SICRLA pour le passage du collecteur chez des particuliers<sup>151</sup>. Cela représente beaucoup de démarches administratives, et parfois des problèmes, puisque sur le total, une quinzaine de propriétaires ont fait des difficultés et retardé les travaux de quelques mois. C'est ce qu'expose le président du SICRLA Louis Lagrange lors d'une assemblée générale du comité syndical en 1967 : **« Malgré les nombreuses difficultés rencontrées auprès de certains propriétaires pour le passage des collecteurs sur les fonds privés, nous espérons que le bouclage du lac sera assuré vers 1970 et que l'année 1973 verra l'achèvement des collecteurs secondaires »**<sup>152</sup>.

Par ailleurs, le SICRLA doit absolument réaliser les branchements à l'égout des habitations au fur et à mesure de la construction du gros collecteur, pour préserver le lac de la pollution. Cette opération a un coût et ne se fait pas sans difficultés : les communes fixent un tarif pour les branchements, qui varient selon que l'immeuble était là avant ou non le passage du collecteur et en fonction de la surface d'habitation et du nombre de branchements par immeuble. Les communes ne sont d'ailleurs au départ pas d'accord entre elles pour fixer les tarifs<sup>153</sup>.

C'est la ville d'Annecy, par le biais de ses services techniques, qui est chargée du raccordement des habitations à l'égout. En 1958, au moment des discussions sur les

---

<sup>150</sup> BALVAY G. « La situation actuelle du lac d'Annecy » *Annesci* n°26, Société des amis du vieil Annecy, 1986, p. 177 à 194.

<sup>151</sup> LAGRANGE L. « Une œuvre collective exemplaire : le syndicat intercommunal du lac d'Annecy » *Annesci*, n°26, 1986, p.205-211.

<sup>152</sup> **ADHS SC 30150 AG comité syndical - 27 novembre 1967.**

<sup>153</sup> ADHS SC 20311 Comité syndical - 14 novembre 1960.

conditions de participation au syndicat, la ville d'Annecy fait cette demande car, selon elle, **« de la surveillance des branchements sur l'ensemble des réseaux intercommunaux et communaux dépend le bon fonctionnement de ces collecteurs principaux qui, s'ils sont un jour en charge, cèderont sur le territoire de la commune d'Annecy, situé à l'extrémité aval (mise à part la commune de Cran-Gevrier où le débit pouvant être évacué sera toujours suffisant du fait de la forte déclivité). En fait, la ville ne peut accepter la suggestion des collecteurs intercommunaux que si les services techniques de la ville sont les contrôleurs de tous les branchements communaux ou intercommunaux ainsi que de tous les travaux exécutés sur les collecteurs »**<sup>154</sup>.

D'ailleurs, des problèmes se posent là aussi avec les particuliers pour effectuer les branchements, malgré le gros travail fourni par les services techniques de la mairie d'Annecy pour le contrôle des raccordements à l'égout. Il en est question lors d'une assemblée générale du comité syndical en 1969, où le président expose que de nombreuses difficultés persistent sur cette question<sup>155</sup>.

Au final, la construction du collecteur principal et des collecteurs secondaires prend beaucoup plus de temps que prévu, du fait des nombreux problèmes évoqués ci-dessus, associés à des problèmes de financement. Prévus pour être achevés en 1966, puis en 1970, c'est finalement en 1977 que le lac va être complètement ceinturé par le collecteur intercommunal relié à la station d'épuration des eaux usées.

## 2/ Le financement des travaux

---

L'assainissement des communes riveraines du lac d'Annecy, et plus généralement l'entreprise de sauvetage du lac a un coût énorme pour les collectivités participant à l'opération. Pendant les premières années d'existence du SICRLA, puis pendant toute la durée des travaux, la recherche de financements va être une question très préoccupante pour les élus du syndicat intercommunal. Des financements croisés vont permettre de réaliser les ouvrages nécessaires à l'assainissement : on a d'une part la contribution des communes, sous forme de cotisation annuelle et de participation au remboursement des emprunts contractés, en constante augmentation au fil des ans, d'autre part les subventions émanant de différents ministères, l'Intérieur puis l'Agriculture. On a enfin des financements annexes, comme la subvention de l'agence de bassin Rhône Méditerranée Corse, ou celle du conseil général de manière très ciblée, ainsi que des refus de subvention.

### a) La contribution des communes

Les communes participent à plus de 50% au financement des travaux d'assainissement. On l'a vu dans les statuts, elle est fixée en fonction d'un certain nombre de critères, longueur du collecteur sur la commune, et importance de la population. C'est donc Annecy qui cotise le plus au fonctionnement du syndicat et au programme de travaux. Car

<sup>154</sup> AM 652 Rapport des services techniques de la ville d'Annecy - 18 mars 1958.

<sup>155</sup> ADHS SC 30150 AG du comité syndical - 6 janvier 1969.

il convient de distinguer deux choses : la cotisation simple, dont le taux est fixé par habitant, qui participe au fonctionnement du syndicat, et les annuités de remboursement que le SICRLA contracte au fur et à mesure de l'avancée des travaux auprès de la caisse des dépôts et consignations.

En ce qui concerne la cotisation des communes, elle est fixée en 1958 à 10 francs par habitant <sup>156</sup> (il s'agit d'anciens francs). Puis elle subit une augmentation constante. En 1960 elle est fixée à 0,15 francs (nouveaux) <sup>157</sup>, puis portée à 0,50 francs en 1962 et 1,35 francs en 1963 <sup>158</sup> afin de couvrir l'augmentation des dépenses. En moins de cinq ans, elle est donc multipliée par plus de dix. Au final, en 1974, la cotisation est fixée à 4,85 francs par habitant pour les frais de fonctionnement du syndicat et 1,50 francs par habitant pour le renouvellement du matériel et la station des eaux usées, ce qui fait un total de 6,35 francs par habitant <sup>159</sup>. En quinze ans, on est donc passé de 0,1 à 6,35 francs par habitant, ce qui est une augmentation considérable, même en tenant compte de l'inflation, c'est-à-dire l'augmentation des prix et donc des coûts.

Mais la principale contribution des communes concerne les travaux, ce qui signifie les annuités de remboursement des emprunts contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations, emprunts dont les remboursements s'étalent sur trente ans. En faire la liste ici serait fastidieux. On peut simplement signaler que ce sont des emprunts qui se situent généralement à hauteur du million de francs, dont la répartition du remboursement varie en fonction de l'affectation de ces moyens au programme en cours. Par exemple, en 1967, c'est la commune de Veyrier qui participe le plus au remboursement de l'emprunt (403.604 francs sur un emprunt de 975.000 francs) <sup>160</sup>, en 1968 c'est la commune de Saint-Jorioz qui prend en charge la plus grosse part du remboursement de l'emprunt <sup>161</sup>.

Quoi qu'il en soit, la contribution des communes au projet d'assainissement du tour du lac est très élevée, souvent pour des communes qui n'ont pas beaucoup de moyens. C'est probablement pour cela que les remboursements ne rentrent pas toujours dans les caisses à l'heure, comme indiqué dans le compte-rendu d'un bureau du syndicat en 1965, où l'on peut lire que **« le président signale à nouveau que plusieurs communes ne respectent pas leurs engagements en ce qui concerne le versement de leurs participations aux charges des emprunts syndicaux. Dernièrement, le paiement des annuités exigible le 25 janvier 1965 n'a pas pu être effectué régulièrement. Il demande à MM. les maires de veiller à ce que les mandatements de leurs contributions parviennent au compte de M. le receveur du syndicat, huit jours au**

<sup>156</sup> ADHS SC 20311 Comité syndical du 11 septembre 1958.

<sup>157</sup> ADHS SC 20311 Comité syndical - 14 novembre 1960.

<sup>158</sup> ADHS SC 20311 Comité syndical - 17 septembre 1962.

<sup>159</sup> ADHS 1001W 136 Comité syndical 14 décembre 1973

<sup>160</sup> ADHS SC 30150 Bureau du syndicat 16 octobre 1967.

<sup>161</sup> ADHS SC 30150 Bureau du syndicat 9 septembre 1968.



*moins avant l'échéance* »<sup>162</sup>. Ces charges financières élevées posent donc certains problèmes aux collectivités.

D'autre part, cette participation importante des communes aux travaux les conduit à ne pas toujours vouloir payer leur redevance due à l'agence financière de bassin Rhône Méditerranée Corse, créée par la loi du 16 décembre 1964<sup>163</sup>. En 1968, l'agence de bassin, pour contribuer à la lutte contre la pollution du lac, accepte un abattement de 80% de la redevance pour les communes participant à l'assainissement du tour du lac<sup>164</sup> mais, malgré cela, certaines communes refusent de payer la redevance, estimant qu'elles contribuent déjà bien assez à la lutte contre la pollution des eaux. Cela met à un moment en péril la subvention accordée par cette même agence de bassin, et les débats sur cette question semblent être assez houleux au sein du comité du SICRLA<sup>165</sup>.

### **b) Les subventions pérennes**

Fort heureusement pour les collectivités parties prenantes de l'opération et donc pour la santé du lac d'Annecy, ce ne sont pas les communes qui à elles seules représentent tout l'effort financier indispensable au bon déroulement de la campagne d'assainissement entreprise.

Dès le début des travaux, en 1960, le ministère de l'Intérieur subventionne le programme pour une part comprise entre 35 et 40%, sachant que les programmes sont de l'ordre de deux à trois millions de francs par an. Jusqu'en 1966, il est la seule autorité publique à subventionner les travaux d'assainissement entrepris. A partir de 1967, le ministère de l'Agriculture entre en scène, puisque les subventions se répartissent dès lors entre communes rurales et communes urbaines, donc pour moitié entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Agriculture. Enfin, à partir de 1975, l'établissement public régional attribue lui aussi des subventions au SICRLA.

**Tableau récapitulatif de l'attribution des subventions au SICRLA entre 1960 et 1975**<sup>166</sup>

<sup>162</sup> ADHS SC 26389 Bureau du syndicat 12 mars 1965.

<sup>163</sup> Loi n°64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution.

<sup>164</sup> ADHS SC 30150 Comité syndical 6 janvier 1969.

<sup>165</sup> ADHS SC 33149 AG du comité syndical 21 janvier 1970.

<sup>166</sup> ADHS 1001 W 49 AG comité syndical 15 décembre 1975.

**DES PIONNIERS DE L'ENVIRONNEMENT : EMERGENCE ET INSTITUTIONNALISATION DE LA POLITIQUE DE SAUVETAGE DU LAC D'ANNECY, DE L'APRES-GUERRE AUX ANNEES 1970.**

Année	Autorisation de programme				Subventions (dont majoration)
	Intérieur	Agriculture	Etablissement public régional	Total	
1960	3.000.000			3.000.000	1.200.000
1961	1.000.000			1.000.000	400.000
1962	4.800.000			4.800.000	1.920.000
1963	1.740.000			1.740.000	696.000
1964	2.000.000			2.000.000	800.000
1965	2.000.000			2.000.000	800.000
1966	3.000.000			3.000.000	1.050.000
1967	1.500.000	1.500.000		3.000.000	1.207.500
1968	1.750.000	1.500.000		3.250.000	1.207.500
1969	2.000.000	1.490.683		3.490.683	1.375.872
1970	2.000.000	2.519.320		4.519.320	1.682.175
1971	4.356.150	2.398.572		6.754.722	2.632.026
1972	4.356.000	2.393.850		6.749.850	2.630.139
1973	4.137.600	1.142.858		5.280.458	1.842.300
1974	4.000.000	2.857.142		6.857.142	2.530.000
1975	2.830.000	2.290.570	2.131.428	7.251.998	2.618.547
Total	44.469.750	18.092.995	2.131.428	64.694.173	24.592.059
	Auto financement des communes pour opérations hors programme			1.356.099	
	Total			66.050.272	
	Subvention agence de bassin RMC pour collecteurs syndicaux de ceinture et 1 <sup>ère</sup> tranche d'extension de la station des eaux usées				3.581.334
	Total				28.173.393

Ce tableau appelle plusieurs remarques. Tout d'abord, à part un pic en 1962, qui correspond au gros de la construction des stations d'épuration des eaux usées et de traitement des ordures ménagères, jusqu'en 1969 le rythme des autorisations de programme et des subventions est assez régulier, malgré des problèmes de retard de paiement de ces subventions, que l'on va voir tout de suite. A partir de 1970, la cadence s'accélère, pour parvenir en 1975<sup>167</sup> à plus du double du montant de départ. La relance des études sur la santé du lac en 1966, qui indique que l'eutrophisation n'est pas encore enrayée, les importants retards pris dans les travaux (ils devaient au départ être achevés en 1966) ont probablement contribué à l'augmentation de la cadence des subventions.

D'autre part, le montant total des travaux est extrêmement élevé, puisqu'il atteint en 1975 un total de plus de soixante millions de francs, ce qui représente pour l'époque un coût colossal. Il a largement dépassé les prévisions de départ qui étaient contenues dans l'avant-projet général d'assainissement : en 1956, dans un premier rapport des Ponts et

<sup>167</sup> Les travaux finissent réellement en 1977, ce qui représente aujourd'hui un délai de moins de trente ans, qui ne permet pas sans dérogation d'avoir accès aux documents d'archives. Cependant l'évolution entre 1960 et 1975 donne une idée assez précise de la problématique du financement des travaux.

Chaussées ils étaient estimés à quinze millions de francs (1.500 millions d'anciens francs)  
<sup>168</sup> pour d'ailleurs une prévision de travaux échelonnés sur dix ans.

Par ailleurs, la majoration dont il est question en tête du tableau dans la colonne subvention correspond à la transformation du SICRLA en syndicat à vocation multiple en 1966, ce qui signifie une augmentation de la subvention qui passe à 40,25% de l'autorisation de programme <sup>169</sup>. Le SICRLA, jusque là un syndicat d'assainissement, devient tout simplement le Syndicat intercommunal des communes riveraines du lac d'Annecy.

Concernant la répartition de ces subventions et leur paiement, on voit poindre un certain nombre de difficultés au milieu des années 1960, surtout à partir du moment où le ministère de l'Agriculture prend en charge une partie des dotations. Mais avant cela, déjà en 1965, le comité syndical estime que les subventions allouées par le ministère de l'Intérieur sont insuffisantes et souhaite **« attirer l'attention du ministère sur l'urgence qu'il y a à poursuivre les travaux de construction des collecteurs autour du lac et tenter d'obtenir des autorisations de programme de 3.000.000 francs au lieu de 2.000.000 francs »** <sup>170</sup>. Il envoie donc une délégation à Paris au ministère de l'Intérieur, dont fait partie Charles Bosson, alors parlementaire et qui pourrait jouer de son influence sur ces questions.

C'est encore lui qui, en tant que député, intervient *« personnellement »* en 1967 auprès du ministre de l'Agriculture, qui n'a alors pas versé la totalité de la subvention, **« en attirant son attention sur l'importance et l'urgence des travaux entrepris par le syndicat pour la sauvegarde du lac »** <sup>171</sup>. Et en 1968, ce problème de retard de paiement du ministère de l'Agriculture est encore à l'ordre du jour d'une réunion du syndicat, qui craint que les travaux ne prennent encore du retard <sup>172</sup> : *« ce retard risque de perturber sérieusement la poursuite des travaux et de compromettre la lutte de vitesse engagée par le syndicat pour sauvegarder le lac de la pollution »*. Mais les nombreuses interventions de Charles Bosson, alors sénateur maire, et auquel le syndicat témoigne **« toute sa gratitude »** <sup>173</sup>, semblent avoir abouti au règlement de la question. L'accès direct à Paris de Charles Bosson, parlementaire mais aussi membre élu du SICRLA, a démêlé bien des problèmes financiers. C'est ce dont témoigne Louis Lagrange : **« Chaque année, il fallait à nouveau régler le problème de financement et faire le siège des parlementaires pour qu'ils usent de leur influence pour obtenir les subventions indispensables à la poursuite des travaux »** <sup>174</sup>. Quoi qu'il en soit, les

---

<sup>168</sup> ADHS SC 26994 Rapport des Ponts et Chaussées 20 juin 1956.

<sup>169</sup> Décret 64-884 du 27 août 1964.

<sup>170</sup> ADHS SC 26389 Comité syndical 20 décembre 1965.

<sup>171</sup> ADHS SC 30150 Bureau du syndicat 16 octobre 1967.

<sup>172</sup> ADHS SC 30150 Bureau du syndicat 9 septembre 1968.

<sup>173</sup> ADHS SC 33149 AG comité syndical 21 janvier 1970.

nombreux retards de paiement et problèmes d'attribution de subventions ont largement contribué à faire prendre du retard dans les travaux.

Pour terminer, il convient de souligner que l'évolution de la législation, qui fait intervenir d'abord le ministère de l'Agriculture dans le financement des travaux, puis l'agence de bassin Rhône Méditerranée Corse et enfin l'établissement public régional, a obligé le SICRLA à multiplier les démarches pour obtenir des moyens, ce qui ne s'est pas fait sans mal<sup>175</sup>. Le syndicat leur reproche un **« manque de coordination qui entraîne une paralysie pénible pour le lancement des opérations financées conjointement »**<sup>176</sup> par les différents ministères.

### c) Financements annexes et refus de financement

En dehors de ces financements classiques qui émanent des ministères de l'Intérieur puis de l'Agriculture à partir de 1967, le SICRLA démarche un peu de tous les côtés pour essayer d'obtenir un maximum d'aides financières. Mais le résultat n'est pas toujours concluant.

Un bel exemple de refus de financement est celui du Conseil supérieur de la pêche, à la fin des années 1950. Relevons d'ailleurs tout de suite une sorte de contradiction : le Conseil supérieur de la pêche est une institution appartenant au ministère de l'Agriculture qui, par d'autres biais, va finalement financer les travaux à partir de 1967.

A la fin des années 1950, avant que les travaux ne débutent, le SICRLA fait une demande de subvention au conseil supérieur de la pêche, estimant que la l'assainissement du tour du lac d'Annecy participe à la protection des eaux et donc de la faune piscicole. Au début de l'année 1961, le Conseil supérieur rend un avis négatif, estimant que **« l'octroi par le dit conseil d'une subvention au syndicat intercommunal constituerait donc un précédent qui pourrait être invoqué par les collectivités publiques et même par les particuliers pour obtenir le concours financier de l'organisme précité lors de la réalisation d'un travail quelconque d'assainissement ou d'épuration, ce qui excéderait rapidement les disponibilités financières du conseil et le détournerait de sa mission essentielle »**<sup>177</sup>. Le refus est donc très net.

Suite à cela, c'est le préfet lui-même qui tente de faire jouer son réseau de relations pour appuyer la demande du SICRLA auprès du Conseil supérieur de la pêche. Dans une très longue lettre adressée au chef de cabinet du ministre de l'Agriculture, qui est visiblement une vieille connaissance, il rappelle que l'une de ses principales préoccupations depuis sa prise de fonction en Haute-Savoie a été la constitution du

---

<sup>174</sup> LAGRANGE L. « Une œuvre collective exemplaire : le syndicat intercommunal du lac d'Annecy » *Annesci*, n°26, 1986, p.205-211

<sup>175</sup> LAGRANGE L. *Ibid.*

<sup>176</sup> ADHS 1001 W 49 AG du comité syndical 11 décembre 1972.

<sup>177</sup> ADHS SC 26993 Correspondances février 1961.

SICRLA, et ajoute : « **Je soumets cette question à votre attention toute particulière en signalant également l'intérêt que j'attache personnellement à sa prise en considération, ne serait-ce qu'en raison de l'action prépondérante de l'administration préfectorale dans la conception et la mise en œuvre d'ouvrages d'assainissement** »<sup>178</sup>. Il joue donc sur la corde sensible en parlant d'un attachement personnel, mais aussi en mettant en avant le rôle de l'administration préfectorale dans cette affaire.

Le chef de cabinet du ministre de l'Agriculture fait donc une nouvelle intervention auprès du directeur général des Eaux et Forêts afin que le Conseil supérieur de la pêche « **examine avec une particulière bienveillance** »<sup>179</sup> la demande formulée par le SICRLA, par l'intermédiaire du préfet. Mais il faut croire que ce réseau mis en place par le préfet n'est pas efficace : lors de sa réunion, le Conseil supérieur de la pêche estime que « **les travaux d'assainissement à effectuer sont rendus nécessaires par un développement considérable des agglomérations urbaines en bordure du lac, et qu'ils sont essentiellement motivés par des considérations d'hygiène publique. Tout en admettant que la faune piscicole peut avoir à souffrir des pollutions constatées, le conseil a estimé que les fonds dont il avait la gestion ne sauraient être utilisés au financement d'installations d'épuration qui juridiquement incombent aux collectivités responsables des pollutions** »<sup>180</sup>. Cela a le mérite d'être clair et sans appel. Le seul point positif dans cette affaire est la vitesse d'exécution des différentes démarches, puisque le préfet lance son appel fin septembre, et la réponse arrive début novembre, ce qui représente un laps de temps assez court pour de telles décisions.

Le SICRLA, suite à ce refus, décide de continuer à faire pression sur ce conseil, mais sans réelle réussite au final (ce qui est un petit peu surprenant étant donné que les pêcheurs ont été grandement parties prenantes dans la décision d'assainir les bords du lac).

Un autre exemple, assez différent du premier, concerne l'aide potentielle que peut amener le conseil général de la Haute-Savoie, qui est relativement concerné par cette opération. Pourtant, cette instance donne dès le départ l'impression d'y aller à reculons. Dès 1959, alors qu'une demande d'aide financière lui est faite, le président du conseil général répond au maire de Sévrier qu'il lui « **paraît difficile que le conseil général puisse donner une aide quelconque à [son] entreprise** »<sup>181</sup>. Il ne fait que mettre en attente jusqu'à ce que le ministre de l'Intérieur vienne en Haute-Savoie, visite prévue dans les mois qui suivent. Finalement, en 1962, une subvention semble être acceptée par le département<sup>182</sup>, mais extrêmement limitée et sous la forme de bonifications d'intérêt pour

---

<sup>178</sup> ADHS SC 26993 Correspondance septembre 1961.

<sup>179</sup> ADHS SC 26993 Correspondance octobre 1961.

<sup>180</sup> ADHS SC 26993 Correspondance novembre 1961.

<sup>181</sup> AM 652 Correspondance novembre 1959.

<sup>182</sup> ADHS SC 20311 Bureau du syndicat 12 avril 1962.

certaines communes.

En 1964, une relance est faite pour que le département attribue une réelle subvention au SICRLA. Cette demande émane notamment du conseil municipal de Sévrier <sup>183</sup>, appuyée par la suite par le service départemental des Ponts et Chaussées. Mais c'est en 1966 que le département prend en charge une tâche spécifique du syndicat, qui décide à cette date de relancer les études sur la pollution du lac, qui représentent un coût annuel de 90.000 francs. Le département accorde alors une aide de 10.000 francs sur cette question, visiblement grâce à l'action des conseillers généraux membres élus du SICRLA (MM. Malfroid, Clerc et Bosson) <sup>184</sup>. La contribution du département aux travaux reste cependant assez marginale, même pour l'époque où le département n'avait pas le même poids qu'aujourd'hui.

Le Syndicat intercommunal d'assainissement a donc reçu de nombreuses aides financières, principalement des ministères de l'Intérieur et de l'Agriculture. Mais le coût des opérations étant très élevé, la contribution financière des communes a été extrêmement lourde, et certains organismes n'ont pas été aussi attentifs à cette question que ce qu'on aurait pu en attendre, l'attitude du Conseil supérieur de la pêche illustrant parfaitement ce cas. Au final, l'avancement des travaux est resté extrêmement dépendant du rythme d'attribution des subventions, tout retard de paiement entraînant des retards d'exécution, ce qui a en partie contribué au retard pris par le SICRLA dans la réalisation du projet d'assainissement.

Le Syndicat intercommunal d'assainissement des communes riveraines du lac d'Annecy a donc vu au fil des ans ses rangs grossir, et s'est révélé dans les années 1970 être l'outil indispensable pour mener à bien la politique d'assainissement entreprise dans les années 1950. Malgré de nombreuses difficultés, en partie internes, techniques et financières, il a su s'imposer dans le paysage politico-administratif local et imposer aussi un rythme de travaux effréné, qui ont conduit au bouclage des travaux en 1977, dix ans après la fin des travaux programmée au moment du lancement des opérations. Cinquante ans après, il fait plus que jamais partie des institutions incontournables dans la région annécienne, et regroupe toutes les communes du bassin versant, soit au total vingt-et-une.

---

<sup>183</sup> ADHS SC 31114 Conseil municipal Sévrier 12 janvier 1964.

<sup>184</sup> ADHS SC 30150 Bureau SICRLA 16 février 1966.

## III. UNE ORIENTATION ENTRE ENJEUX LOCAUX ET POLITIQUE NATIONALE

Maintenant que nous avons examiné de manière un peu pratique l'émergence, puis l'institutionnalisation du problème de l'assainissement du lac, il convient de revenir un peu plus en détails sur les moteurs de l'action syndicale, les enjeux auxquels elle doit faire face. Il faut définir les enjeux locaux, qui ne relèvent pas uniquement du domaine de l'hygiène publique. De ce fait, sont-ils ou non en phase avec les préoccupations nationales du moment ?

Assainir, protéger le lac, mais aussi mettre en avant le développement économique, puis aménager et équiper, pour qu'enfin la politique conçue et mise en œuvre s'inscrive dans un problématique plus générale de l'environnement, on voit au fil des ans s'opérer un glissement dans les moteurs, ou enjeux de l'action entreprise. Ces glissements suivent, parfois précèdent, ou s'inscrivent, dans des logiques beaucoup plus globales, dont l'aboutissement au niveau national est la création du ministère de l'environnement en 1971.

Par ailleurs, l'un des principaux enjeux de l'action syndicale, ou des élus responsables de la question du lac, va être de sensibiliser la population au problème de la pollution du lac. Comment convaincre du bien-fondé de la politique mise en œuvre, quand l'heure n'est pas encore à ce genre de préoccupations ? Le travail de communication, de persuasion, va donc être grandement facilité au fur et à mesure que la reconnaissance nationale de la politique syndicale s'accroît.

Nous présenterons donc ici d'une part les enjeux d'origine et leur évolution au cours des années 1960, d'autre part les enjeux de sensibilisation de l'opinion publique à la question de la pollution, pour enfin examiner dans quelle mesure la politique conçue et mise en œuvre rencontre dans les années 1970 une reconnaissance nationale, et même internationale.

## **A/ Les enjeux d'origine et leur évolution**

Nous l'avons vu en première partie, l'émergence puis l'institutionnalisation de la question de la sauvegarde du lac tire en partie ses fondements d'une situation déficitaire en réseau d'assainissement face à une explosion démographique de la région<sup>185</sup>, situation qui trouve un point de convergence avec les multiples alertes à la pollution du lac, dont l'eutrophisation galopante est le signe indiscutable. Ces deux motifs de base permettent de comprendre comment est née la vaste campagne entreprise pour sauver le lac.

Mais il s'agit maintenant d'aller un peu plus loin dans l'analyse, pour mieux cerner les enjeux et les motivations profondes de tous, les moteurs qui poussent le syndicat et plus globalement tous les acteurs de l'opération, pendant les quinze années de réalisation des travaux. On a certes affaire à des considérations de l'ordre de l'hygiène publique, notamment au début des travaux où dans ce sens les enjeux locaux rejoignent les préoccupations nationales. Mais d'autres moteurs viennent se greffer, touristiques, urbains, économiques, puis des considérations sur l'aménagement et l'équipement des rives du lac, et on peut se demander si cette politique locale, la protection du lac d'Annecy, est réellement en phase avec les préoccupations nationales sur ces questions.

Il convient donc ici de repartir des années 1950 pour analyser les enjeux de départ de la politique envisagée, pour suivre ensuite leur évolution et leur glissement vers des enjeux un peu plus généraux.

### **1/ Une triple orientation de départ**

---

S'il est clair que la préoccupation d'hygiène est l'un des motifs-phare de la campagne de protection du lac, ce n'est pourtant pas la seule raison qui pousse les élus à s'emparer du problème dans les années 1950. Protection de la nature, impératifs économiques de développement, objectifs touristiques, attachement personnel au lac, fierté de montagnards<sup>186</sup>, chacun des acteurs engagés dans le processus d'assainissement y trouve son compte. Préoccupations en phase avec les réflexions nationales, ou au contraire assez en avance sur des questions qui ne seront formulées puis institutionnalisées que bien plus tard, un certain nombre de moteurs de la campagne

<sup>185</sup> Voir en annexe graphique récapitulatif de l'évolution de la population entre 1936 et 1968.

<sup>186</sup> Paul-Louis Servettaz écrit dans sa *Chronique*, en se remémorant les années de l'après-guerre : « à continuer ainsi, nous bradions avec la confiance notre devenir... et quelque peu notre honneur ». SERVETTAZ P.-L. *L'eau, vie...* Op. Cit., p.149



d'assainissement du lac méritent que l'on s'y intéresse de plus près, car ils pourraient mener à une réflexion d'ensemble qui évoque un concept à l'époque vide de sens, le développement durable, mais sans le formuler, puisque a contrario sur la chapitre de l'environnement – dans l'idée mais non les mots, le terme environnement n'apparaissant que bien plus tard<sup>187</sup> - c'est la seule protection de la nature qui est mise en avant.

Les quelques écrits existant sur la question de la protection du lac, lorsqu'ils exposent les raisons qui ont conduit à entreprendre la campagne d'assainissement, évoquent systématiquement trois types d'enjeux, déclinés après différemment par les acteurs en fonction de leur activité et de leur sensibilité<sup>188</sup> : les questions de santé publique, que l'on retrouve plutôt à l'époque sous le terme générique d'hygiène publique, la protection de la nature, donc ici en particulier de la faune et la flore du lac et le développement économique et touristique de la région.

Pierre Lascoumes explique en introduction de *L'éco-pouvoir*<sup>189</sup> que selon lui l'essentiel des politiques publiques de l'environnement se caractérise par la régulation d'une tension fondamentale entre des mesures de développement économique et social et un ménagement des milieux écologiques. Si l'on fait rentrer l'assainissement du lac d'Annecy dans cette catégorie, on peut considérer que les acteurs de la politique sont confrontés à ce dilemme qui en fait n'en est pas vraiment un pour eux, puisqu'ils arrivent admirablement bien à faire coïncider les enjeux de protection du lac et de développement économique, ce dernier passant par un développement touristique conditionné par un lac pur et attractif.

#### **a) Les questions de santé publique**

Les questions de santé publique les plus évidentes, celles qui font l'unanimité et qui servent aussi à convaincre les plus réticents de la nécessité absolue d'assainir les rives du lac et de rendre à celui-ci sa pureté originelle. Portée par des institutions reconnues dans les années 1950, comme le Conseil supérieur de l'hygiène publique de France, ou aux échelons inférieurs par de nombreux avis du conseil départemental de l'hygiène ou des commissions sanitaires d'arrondissement, la problématique de l'hygiène publique représente le point d'accord parfait des différents acteurs ou institutions parties prenantes de l'opération de sauvetage du lac.

Les questions de santé publique sont de deux ordres : d'une part elles couvrent l'épineux problème de l'eau d'alimentation, le lac d'Annecy servant de réservoir à plusieurs communes du tour du lac, dont la plus grande, Annecy, ou encore Cran-Gevrier et Menthon-Saint-Bernard. D'autre part, le lac est la piscine naturelle de tous les amateurs de baignade, et les contaminations bactériologiques peuvent s'avérer dangereuses pour

---

<sup>187</sup> Voir CHARVOLIN F. *L'invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation*, éd. La découverte, Paris, 2003.

<sup>188</sup> Voir notamment AM Bul. 11-001 *Bulletin du SICRLA*, février 1965 ; BALVAY G. « La situation actuelle du lac d'Annecy » *Annesci* n°26, Société des amis du vieil Annecy, 1986, p. 177 à 194.

<sup>189</sup> LASCOUMES P. *L'éco-pouvoir, environnements et politiques*, éd. La découverte, Paris, 1994.

l'homme.

Concernant le point de l'alimentation en eau potable des villes du tour du lac, on a longtemps cru que le fait de puiser l'eau d'alimentation à une grande profondeur – 78 m dans la fosse du Boubioz, en aval de La Puya pour la prise d'eau d'Annecy – la protégeait de toutes les pollutions en surface. De plus, l'usine des eaux de La Puya est alors capable de stériliser l'eau par traitement au chlore et de la rendre, sinon agréable à consommer, du moins sans conséquences néfastes sur la santé des hommes. Cependant, ce qu'il est possible de faire avec les contaminations bactériologiques l'est beaucoup moins lorsqu'il s'agit de pollutions aux hydrocarbures par exemple. Donc pour la ville d'Annecy, même si les inconvénients commencent à se faire ressentir – mauvaise odeur, mauvais goût de l'eau du robinet – la situation n'est pas encore, au moins en apparence, complètement dramatique. Par contre, l'exemple de Menthon<sup>190</sup> montre qu'il existe un danger réel pour les communes qui puisent leur eau potable à proximité des déversements d'égouts, et sans moyens aussi poussés que la ville d'Annecy pour rendre l'eau du robinet potable.

Le problème de la baignade est un peu plus épineux, d'autant plus qu'il a vite tendance à être rendu public, dans le cas par exemple des fermetures de plage pour cause de pollution. La baignade dans un lieu à forte contamination bactériologique peut s'avérer extrêmement dangereuse pour la santé de l'homme, on a vu en première partie que de nombreux problèmes apparaissaient sur ce sujet dans les années 1950, à Albigny ou aux Marquisats par exemple, en particulier à la plage des enfants du Sou des écoles, dont les rapports colimétriques obligent les autorités préfectorales à prendre un arrêté d'interdiction provisoire de fréquentation de cette plage.

Problèmes de potabilité de l'eau, dangers pour les baigneurs, ce sont donc ces considérations qui en premier lieu constituent l'un des enjeux de l'action en faveur de la protection du lac, et qui font l'unanimité.

## **b) La protection de la nature**

Le deuxième volet des moteurs de l'action syndicale porte sur le domaine de la protection de la nature. On est moins ici dans un champ pratique, qui trouve des applications concrètes, que dans ce qui ressort du domaine d'une représentation de la nature, quasi-sacrée dans certains cas, et qui doit à tout prix être préservée des attaques malveillantes de l'homme. On trouve cependant deux sortes de raisons à cet engagement en faveur de la protection de la nature.

La première bonne raison de protéger le lac d'Annecy rassemble une catégorie d'acteurs dont le rôle est bien particulier dans l'opération de sauvetage du lac. Il s'agit des pêcheurs qui, tout le monde s'accorde à le dire<sup>191</sup>, ont largement contribué à donner l'alerte à la pollution du lac. Même si certains pêcheurs, leur président Louis Blanc à leur tête, sont alors conscients du problème général que représente la pollution du lac pour tous ses riverains, leur première motivation reste la protection de la faune et de la flore du

---

<sup>190</sup> ADHS SC 22571 Correspondance avec le ministère de la Santé décembre 1957.

<sup>191</sup> Voir les différentes allocutions lors de la journée de l'eau pure du 4 octobre 1968, ADHS 1001 W 48.

lac, qui alimente leur sport favori.

En effet, face à la baisse des prises de poisson, et la raréfaction des espèces nobles comme l'omble chevalier ou la truite, les pêcheurs s'inquiètent du sort réservé à leur occupation de prédilection. En ce sens, ils constituent des sentinelles vigilantes de l'état des eaux du lac, puisque ce qui n'est pas perçu de l'extérieur, l'est tout de suite par les yeux avertis de ces amoureux des poissons. Ils constituent donc un appui solide pour l'œuvre entreprise, et un motif supplémentaire, même si, d'après Paul-Louis Servettaz, **« en réalité les pêcheurs étaient moins attachés à la mauvaise qualité des eaux en soi qu'à leurs conséquences préjudiciables pour la pêche, mais leur motivation coïncidait avec nos préoccupations d'hygiène et le devenir biologique des eaux lacustres »**<sup>192</sup>. Toujours est-il que par ce biais, la protection de la faune et la flore du lac est l'un des enjeux de l'action syndicale, reconnue par tous ses participants.

Cependant existe dans ce domaine de la protection de la nature un autre registre d'argumentation, que l'on pourrait qualifier de plus philosophique. On retrouve en fait ici en partie ce que Pierre Lascoumes nomme **« la force du naturalisme naïf »**<sup>193</sup>, dans laquelle l'argumentation reprend la rhétorique classique du balancement entre un péché capital destructeur de l'ordre originel et la rédemption par un sauveur (les pêcheurs sauvés par les pêcheurs...). Nombre de témoignages portant sur le lac d'Annecy reprennent l'idée de la faute de l'homme dans la dégradation des eaux du lac (ce qui est effectivement avéré) et la portent au rang de péché capital, comme le docteur Servettaz qui parle lors de sa conférence de 1968 de **« civilisations destructrices »** ou de **« déluge insouciant des immondices »**<sup>194</sup>. Le registre classique du péché capital destructeur de l'ordre originel est largement utilisé pour convaincre du bien-fondé de l'opération de sauvetage du lac. A ceci s'ajoute effectivement, toujours dans la même logique, la fonction de sauveur du lac par des hommes éclairés qui ont pleinement conscience du devoir de réparer les fautes commises. De nombreuses interventions le montrent, que l'on parle de **« croisade »**, de **« guerre sainte »**, de **« noble cause »** à laquelle il faut apporter sa contribution pour sauver le lac des menaces.

Cependant, ce **« naturalisme naïf »** est ici le fruit même des acteurs de la sauvegarde, qui adoptent donc également un comportement rationnel, réfléchissent à des solutions techniques applicables et les mettent en œuvre. En ce sens, ce naturalisme dans le discours n'est pas si naïf que ça. C'est donc un double registre qui est ici mobilisé.

Au sens de la protection de la nature, on a donc bien ici affaire à ce qu'on peut qualifier de politique publique de l'environnement avant l'heure. Car, il convient de le rappeler, dans les années 1950, le terme environnement n'est pas repris, y compris par ceux-là même qui s'en proclament les défenseurs dix ans plus tard.

#### c) Le développement économique

---

<sup>192</sup> SERVETTAZ P.-L. *L'eau, vie d'un lac alpin. Chronique de la sauvegarde du lac d'Annecy, Annecy, 1991, p.160.*

<sup>193</sup> LASCOUMES P. *L'éco-pouvoir... Op. Cit. p.37 à 40.*

<sup>194</sup> ADHS 1001 W 48 Conférence de Paul-Louis Servettaz 4 octobre 1968.

Le troisième aspect des moteurs de l'action syndicale entreprise concerne tout le domaine du développement économique de la région. Ce développement économique est le fruit de la convergence de plusieurs facteurs : l'implantation de nombreuses industries dans la région – facteur le moins important – le fait de rendre des terrains constructibles par l'assainissement généralisé du tour du lac, et donc encourager le développement urbain par de nouvelles constructions et enfin, *last but not least*, le développement touristique de la région.

En effet, c'est sur ce dernier point que tous les rapports, interventions, textes divers et variés insistent le plus <sup>195</sup> : la sauvegarde du patrimoine naturel inestimable de la région va permettre d'attirer de plus en plus de touristes, qui contribuent donc largement au très fort développement économique que connaît Annecy et ses environs dans les années 1950-1960. Le logo « Annecy lac pur » va ainsi être le meilleur garant de l'affluence touristique en constante augmentation pendant ces années-là.

La question du développement urbain, touristique et économique est donc l'un des fers de lance de la bataille menée contre la pollution des eaux du lac. En ce sens, développement économique et protection de la nature se fondent harmonieusement dans la campagne entreprise. On a donc pas ici affaire à l'impératif de régulation de tension entre ces deux pôles dont parle Pierre Lascoumes. Même s'il faut bien noter une exception, celle **de « la lutte de la truite contre le cochon »** <sup>196</sup>, c'est-à-dire l'espèce d'opposition qui existe entre les intérêts des porcheries, très polluantes mais importantes dans l'agriculture de l'époque en Haute-Savoie, et les intérêts de protection des eaux du lac.

Les moteurs de l'action syndicale entreprise forment donc un ensemble, une conjonction de facteurs faisant appel à des registres divers, au nombre de trois plus précisément : l'hygiène publique, la protection de la nature et le développement économique de la région. Il est donc intéressant de constater combien ces acteurs de la sauvegarde du lac sont conscients avant l'heure, des enjeux de ce qu'on appelle aujourd'hui le développement durable. En tous cas sans le dire l'idée y est, car au final ils arrivent à regrouper dans une même politique ce qui touche aux hommes, à la nature et au développement économique. En ce sens, lors du démarrage de leur action de sauvegarde, et notamment en ce qui concerne la protection de la nature, ils se situent en parfait décalage avec les préoccupations nationales du moment.

## **2/ Adaptations et évolutions des moteurs de l'action**

---

Au début des années 1960, on commence à percevoir une nouvelle réflexion qui s'installe au sein du SICRLA : dépasser le simple cadre de l'assainissement des communes riveraines du lac devient bientôt un impératif, tant en termes de subventions perceptibles,

<sup>195</sup> Il serait trop long de tous les citer, mais cette question du développement touristique en lien avec la sauvegarde du lac, revient dans presque tous les rapports rédigés sur cette question.

<sup>196</sup> **ADHS 1001 W 48 Conférence de François Plagnat 17 mai 1968, expression reprise à Maître Briffod, avocat de la fédération des coopératives fruitières de Haute-Savoie.**

que dans la conception puis la réalisation d'un projet plus vaste, qui englobe tout ce qui concerne le lac d'Annecy et plus seulement sa propreté.

Poussée par un certain nombre d'institutions partenaires, très jeunes, comme c'est le cas de la Direction de l'aménagement du territoire et de l'action régionale (DATAR) née en 1963, ou le ministère de l'Équipement créé en 1966 qui relaie ses orientations par le biais des toutes nouvelles directions départementales de l'Équipement (DDE), le syndicat va prendre de nouvelles orientations, qui s'inscrivent beaucoup plus qu'avant dans une problématique de l'équipement et de l'aménagement du territoire. C'est la naissance du syndicat à vocation multiple, qui perd donc dans son sigle le mot assainissement pour devenir le syndicat intercommunal des communes riveraines du lac d'Annecy.

#### **a) L'extension du SICRLA en syndicat à vocation multiple**

Dès le début des années 1960, alors que les travaux de construction des deux stations intercommunales viennent de débiter, la réflexion sur la vocation du syndicat intercommunal d'assainissement s'élargit. Notons que l'objet du syndicat avait déjà fait l'objet d'un changement statutaire lorsque l'activité du SICRLA avait été étendue au traitement des ordures ménagères. Cependant l'objet du syndicat reste jusque là l'assainissement.

La réflexion qui est menée en 1964-1965 sort de ce cadre et prend beaucoup plus d'ampleur. Comme le rappelle le représentant de la préfecture lors d'une réunion du bureau du syndicat en 1965<sup>197</sup>, depuis huit années que le syndicat fonctionne, de nombreux problèmes concernant l'ensemble du bassin du lac d'Annecy ont été évoqués qui dépassent largement le simple cadre de l'assainissement de ses communes riveraines.

Ainsi, en plus des travaux de construction du collecteur et des stations d'épuration des eaux usées et de traitement des ordures ménagères, il a souvent été question de problèmes d'urbanisme, de localisation et densité des constructions avec leurs incidences sur la capacité des réseaux, de protection des eaux et des rives du lac (lavage des voitures et dragages), du régime des eaux (dans tout ce qui concerne le barrage de Brassilly). Le représentant de la préfecture précise que « *ce changement serait soutenu à fond par le préfet en lui permettant de plaider le dossier " lac d'Annecy "* ». Il est clair que dans cette affaire la préfecture tient absolument à ce que le syndicat devienne à vocation multiple.

Car concrètement, changer ainsi de statut signifie, d'après le décret du 29 avril 1964<sup>198</sup>, la possibilité de l'obtention de majorations de subventions, qui passeraient ainsi à 40,25% du programme autorisé. Sans sembler être le motif fondamental de la transformation du SICRLA en syndicat à vocation multiple, il est clair que la majoration des subventions ouvre de nouvelles perspectives à l'action du syndicat.

D'autre part, le syndicat d'assainissement a pris une nouvelle envergure en devenant

---

<sup>197</sup> ADHS 26389 Bureau du syndicat 9 juillet 1965.

<sup>198</sup> Décret n°64-884 du 29 avril 1964.

au fil des ans et de façon toute naturelle le lieu de rencontre périodique des maires riverains du lac d'Annecy. L'occasion est donc fournie aux maires d'étendre leur action dans une structure commune déjà en train de prouver son bon fonctionnement. C'est ce qui apparaît dans le procès-verbal de cette même réunion : « *Les maires présents soulignent non seulement l'importance, mais la nécessité évidente d'une action d'ensemble pour faire du bassin du lac d'Annecy un des plus beaux fleurons de la France et de la Haute Savoie, vouée à un développement magnifique dans cette civilisation de loisirs qui se prépare* ». On reste donc dans l'optique pluridimensionnelle de l'action syndicale évoquée précédemment, mais il s'agit maintenant de se doter d'une structure à même de répondre à ces exigences.

Créer un syndicat à vocation multiple permet de s'approprier un peu plus les projets d'équipement en vogue à cette époque « *de planification – qui tend à devenir technocratique* », selon les élus du syndicat. Ceux-ci sont convaincus qu'un syndicat d'équipement du lac ouvrirait la voie à une décentralisation en matière de conception et de réalisation de plans d'équipement. On retrouve ici la peur du tout centralisé, qui signifie la perte de responsabilité de décision, dans un domaine où pourtant, ce sont surtout les acteurs locaux au sein de collectivités - en plus de la préfecture et du service des Ponts et Chaussées - qui sont à l'origine du déclenchement de l'opération. Toutefois, il faut noter une légère contradiction dans ce discours : créer un syndicat d'équipement du lac signifie pour ses élus l'occasion de garder l'initiative à un échelon local, mais c'est la préfecture, autorité de tutelle des collectivités, qui pousse à cette transformation.

C'est lors de l'assemblée générale du syndicat du 20 décembre 1965<sup>199</sup> qu'est décidée la transformation du SICRLA en syndicat à vocation multiple. L'exposé des raisons qui poussent à cette transformation reprend les deux types d'arguments évoqués plus haut, à savoir d'une part l'argument financier avec la majoration de la subvention, comme le fait judicieusement remarquer Louis Lagrange le président du SICRLA « *Les travaux d'assainissement se poursuivent à un rythme tel, compte tenu du montant de la subvention, qu'ils ne seront pas achevés avant dix ans alors que la pollution des eaux progresse. Il serait donc souhaitable que les travaux soient accélérés et pour cela que la subvention soit augmentée* ». L'autre aspect concerne plus concrètement les travaux d'aménagement et d'équipement des rives du plan d'eau, l'assainissement n'étant qu'un des aspects de la mise en valeur du lac. Dans un syndicat à vocation multiple rentrent les compétences d'aménagement, urbanisme, conditions d'accès au lac. Bref, il devient possible de regrouper dans une même structure un projet d'ensemble sur le lac d'Annecy.

En 1966, le syndicat intercommunal d'assainissement se transforme donc en syndicat à vocation multiple, la même année que sont créées les directions départementales de l'équipement. Et l'on peut dire que cela coïncide assez bien, puisque les problématiques de l'équipement du lac et de l'aménagement de ses rives vont prendre de plus en plus de place dans la réflexion menée au sein du SICRLA.

## **b) Les objectifs d'équipement et d'aménagement du SICRLA**

Fort de son nouveau statut, le syndicat entame donc au milieu des années 1960 une

---

<sup>199</sup> ADHS SC 25389 AG du comité syndical 20 décembre 1965.

réflexion plus poussée sur les moyens d'aménager le plan d'eau et ses rives, qui se traduit par deux projets importants : d'une part un vaste projet d'équipement du lac, en partenariat avec la DDE de Haute-Savoie, qui va se traduire entre autres par la construction d'un slip-way à Sévrier ; d'autre part la mise en place d'une politique d'acquisitions foncières pour permettre l'accès au lac à la population dans un maximum d'endroits.

Ainsi, la nouvelle DDE est largement partie prenante de la politique d'équipement mise en place par le syndicat intercommunal. Lors de sa séance du 10 mai 1967<sup>200</sup>, le syndicat lui demande d'établir un avant-projet d'équipement général du lac d'Annecy, ce dont se charge la DDE avec son groupe d'études et de programmation, cette tâche ne pouvant finalement échoir qu'à elle. Il serait intéressant à ce sujet de savoir si c'est la création des DDE, et ainsi la consécration des problématiques de l'équipement du territoire, qui a mené le syndicat à vouloir une étude sur l'équipement général du lac, ou si c'est plutôt le syndicat qui, s'inscrivant dans ce courant et profitant de la création d'un vrai ministère de l'Équipement, a délibérément choisi de lancer une telle étude. Nous n'avons pas à notre disposition assez d'informations pour répondre à cette question. Il est possible cependant d'imaginer que ce soit un peu des deux. A noter que le commissariat général au Tourisme porte lui aussi dès 1969 une attention toute particulière à l'avant-projet général d'équipement du lac d'Annecy<sup>201</sup>.

Dans ces mêmes années une autre institution, assez jeune elle aussi, entre en scène : la DATAR, créée en 1963. Avec la DDE, elle tente de suivre au plus près la politique mise en place par le syndicat intercommunal. Dans une lettre adressée au préfet en 1969, elle l'informe de sa « **pleine conscience de l'impérieuse nécessité de mener une action énergique en ce qui concerne la protection des lacs alpins et notamment du plan d'eau d'Annecy** »<sup>202</sup>. Elle l'informe qu'elle se tient au plus près de toutes les évolutions en matière de limnologie, et ce au niveau international. Cependant, la DATAR donne l'impression d'être une institution un peu à la marge dans cette affaire, ce qui semble assez étonnant. On peut cependant conclure que la participation importante de la DDE, et celle, plus minime, de la DATAR, permet à Annecy de s'inscrire plus dans une orientation nationale qui concerne les politiques de l'équipement et de l'aménagement. Les enjeux locaux rejoignent ici assez bien les préoccupations nationales du moment.

Sur un plan plus concret, cette politique syndicale de l'équipement se traduit par un certain nombre d'aménagements effectués sur ou à proximité du lac. C'est le cas de la construction du slip-way, prévu pour l'entretien des bateaux naviguant sur le lac : la demande émane en 1967 de la ville d'Annecy qui sollicite l'intervention du syndicat pour la réalisation d'un slip-way destiné à la réparation et à l'entretien des bateaux de voyageurs circulant sur le lac d'Annecy<sup>203</sup>. Dans le même cadre, le syndicat prend également en

---

<sup>200</sup> ADHS SC 30150 bureau du syndicat 10 mai 1967.

<sup>201</sup> ADHS SC 30150 AG comité syndical 6 janvier 1969.

<sup>202</sup> **ADHS 1001 W 48 Correspondance février 1969.**

<sup>203</sup> ADHS SC 30150 bureau du syndicat 10 mai 1967.

charge l'entretien des débarcadères, suite à une demande du préfet sur cette question <sup>204</sup>

Mais surtout, le syndicat lance une vaste politique d'acquisitions foncières, afin de rendre public l'accès aux rives du lac, notamment à partir de la décennie 1970. Il ne fait pas de doute que l'Etat et les collectivités locales ne maîtrisent pas de façon satisfaisante le développement des rives du lac d'Annecy. C'est pourquoi une politique d'appropriation publique des sols est rapidement lancée. En fait, la situation du lac d'Annecy est relativement privilégiée par rapport à celle du lac Léman par exemple, où 10% seulement des côtes sont propriété publique, l'essentiel étant situé sur le territoire des communes de Thonon et d'Evian, alors que près des deux tiers des rives du lac d'Annecy sont accessibles au public <sup>205</sup>.

Ainsi, le syndicat intercommunal élargit ses orientations de départ, au moyen d'un changement de statut qui le transforme en syndicat à vocation multiple. Dans ce cadre, les questions relatives à l'équipement et à l'aménagement du territoire prennent une place de plus en plus importante, ce qui permet au SICRLA d'être en phase avec l'orientation nationale du moment.

Les moteurs de l'action syndicale entreprise dépassent donc le simple cadre de l'hygiène publique et assainissement, ou de la seule protection de la nature. Dès le départ, une triple dimension apparaît dans les enjeux de la campagne entreprise qui prend en compte, en plus des problèmes d'hygiène et de protection de la nature, la question du développement économique. En outre, on assiste dans les années 1960 à un glissement de domaine, dans lequel l'équipement a désormais toute sa place : la création des DDE et la transformation du SICRLA en syndicat multiple ont lieu la même année, ce qui, sans avoir de lien direct, est assez significatif de la tendance marquée par l'orientation du syndicat. Lorsqu'il vient en visite à Annecy en 1971, le nouveau ministre de l'Environnement Robert Poujade exprime le fait qu'il n'est pas possible de « **séparer les problèmes de l'équipement et ceux de l'environnement, s'occuper de l'un c'est s'occuper de l'autre** » <sup>206</sup>. Car on va assister au début des années 1970 à un nouveau glissement, celui de l'équipement vers l'environnement, dont nous allons reparler plus loin.

## B/ Sensibiliser la population

Dans les années 1960, un gros effort est fourni par tous les acteurs, élus, techniciens, participant à l'opération de sauvetage du lac d'Annecy, pour alerter l'opinion sur cette question. Il s'agit d'une part d'informer les habitants du tour du lac des dépenses

---

<sup>204</sup> ADHS SC 30150 bureau du syndicat 10 mai 1967.

<sup>205</sup> AM 9 W 33 (49) *Le Dauphiné Libéré* 3 juillet 1971.

<sup>206</sup> AM 9 W 33 (49) *Le Dauphiné Libéré* 3 juillet 1971.



engagées dans les travaux. Mais il s'agit surtout de convaincre la population du bien-fondé de l'opération de sauvetage, un enjeu de taille, en adoptant souvent un ton assez pédagogique, en se perdant parfois dans des explications techniques, avec au final toutes sortes de registres d'argumentation mobilisés.

La communication sur les travaux en cours et sur la protection du lac revêt plusieurs aspects. Des campagnes d'information sont mises en place notamment par la mairie d'Annecy, par le biais de son bulletin municipal, mais aussi par d'autres actions « coup de poing » un peu plus spectaculaires, parfois aux limites de la légalité, le tout ponctué d'un certain nombre de conférences sur la question. Et en 1968 sont organisées les « journées de l'eau pure » qui regroupent des personnalités d'horizons divers pour un cycle de conférences mais aussi, et surtout, une exposition didactique sur la sauvegarde du lac ayant vocation à toucher un maximum d'Annéciens, groupes scolaires compris.

Il semble donc intéressant d'analyser au moins sommairement cette communication pour comprendre quel travail est fourni par tous les acteurs de l'opération de sauvetage pour sensibiliser la population au problème et ainsi asseoir la légitimité des travaux entrepris.

## 1/ Enjeux de l'information

---

On l'a vu, bien avant la création du syndicat intercommunal d'assainissement et le démarrage des travaux, certains moyens sont déjà mis en place pour faire campagne sur le problème de la dégradation des eaux du lac. C'est le cas notamment du docteur Servettaz qui, avec l'aide de ses amis plongeurs, part à plusieurs reprises à la pêche aux objets bizarres, tels que de vieux cageots, des appareils divers hors d'usages et même tout un arsenal d'armes allemandes de la Seconde guerre mondiale qu'il remonte à la surface, au vu et au su de tous.

Mais au moment où le problème de la pollution du lac trouve une réponse officielle, le problème de la communication envers la population n'est toujours pas réglé, et à part les élus, pêcheurs ou autres personnes ayant une activité en lien avec le lac, peu d'habitants restent conscients du problème que pourtant le syndicat d'assainissement est en train de traiter en déployant tant de moyens.

Il s'agit donc d'informer, en premier lieu les habitants du tour du lac mais aussi occasionnellement les touristes, qui affluent de plus en plus nombreux vers le lac d'Annecy en été, de la situation du lac, des dangers de la pollution, ainsi que des travaux en cours et de leur prix. Explications techniques, mise en avant du devoir citoyen de protection de la nature, moyens financiers, autant de thèmes à aborder dans une communication pas toujours facile dans un contexte où l'idée d'environnement, au sens de protection de la nature, n'en est qu'à ses balbutiements, et qui va parfois nécessiter, selon certains promoteurs du lac pur, des moyens pas toujours officiels ni complètement légaux.

Une analyse de l'organe officiel de communication de la ville d'Annecy, *Annecy municipal*, créé en 1964, ainsi que d'autres documents annexes tels que le bulletin du SICRLA ou quelques articles de presse permet de dégager plusieurs thèmes récurrents

qui constituent le fondement des directions données par les élus au problème du lac.

### a) Rendre compte des activités du syndicat

La première motivation importante au niveau de la communication est de rendre compte de l'activité du syndicat d'assainissement, aussi bien techniquement qu'au niveau financier. En effet, le cercle des initiés est finalement assez restreint, et il s'agit bien d'expliquer d'une part pourquoi il y a des travaux aussi importants sur le tour du lac et d'autre part où partent les fonds mobilisés dans cette action, puisqu'ils représentent une somme assez considérable.

C'est Louis Lagrange, président du SICRLA à partir de 1964, qui fait régulièrement un point dans *Annecy municipal* sur l'état d'avancement des travaux, ainsi qu'un bilan financier. Ainsi, en janvier 1966, sous le titre « *l'eau propre et l'eau sale* »<sup>207</sup>, il rappelle aux Annéciens l'existence du SICRLA, qui est alors en pleins travaux du collecteur de ceinture – « *le grand collecteur, avec ses deux antennes* », comme il le nomme lui-même. Et d'enchaîner sur les ouvrages déjà accomplis, à savoir les deux stations intercommunales d'épuration des eaux usées et de traitement des ordures ménagères. Et comment paie-t-on ces grands travaux, que tout le monde a pu apercevoir en prenant la route sur les bords du lac ? C'est ce qu'il explique de façon assez pédagogique.

Il insiste en effet sur le fait que sur le programme annuel de deux millions de francs de travaux, grâce à la subvention de 40% de l'Etat, la commune n'a plus à sa charge qu'un million deux cent mille francs (ce qui n'est certes pas négligeable), montant payé par un emprunt dont le remboursement est réparti en trente annuités : « *ainsi, notre génération ne supportera pas la totalité des dépenses* ». Répartir la dette sur les générations futures ne se discute pas en soi, dans la mesure où ce sont celles-ci qui bénéficieront le plus des travaux réalisés. Mais l'expliquer de cette façon permet de parer aux critiques des contribuables, que l'aspect financier de l'opération entreprise risque de fortement mécontenter.

Il est beaucoup question dans cette intervention de Louis Lagrange du prix de l'eau. Il expose que la décision a été prise d'uniformiser le prix de l'eau à un prix acceptable, c'est-à-dire de pratiquer le même tarif au mètre cube dans toutes les communes adhérentes du SICRLA, pour faciliter les demandes de subventions. Quant au prix, il doit tenir compte, et tout cela est expliqué de façon extrêmement pédagogique, des emprunts réalisés ou à venir pour l'amélioration des réseaux et des stations. Pour mieux faire passer la pilule, Louis Lagrange parle de « *prix raisonnable* », et compare les prix de l'eau dans d'autres communes du département, où celui-ci est plus élevé : Thorens, Chamonix, La Roche. Il n'est par contre pas indiqué si d'autres communes pratiquent un prix plus bas.

En fait, tout est mis en place dans le discours pour rendre compte des dépenses, des augmentations du prix de l'eau pour les habitants, de façon extrêmement claire et abordable par tout un chacun. Louis Lagrange donne toujours un objectif simple aux tarifs qu'il affiche : par exemple, il explique que les recettes, que l'augmentation du prix de l'eau

---

<sup>207</sup> LAGRANGE L. « *L'eau propre et l'eau sale* » *Annecy municipal*, n°6, janvier 1966.

engendre, permettent « *de continuer à percevoir les subventions à un taux intéressant* ». Il fait appel au bon sens et à la logique : tous ses propos ont pour but non seulement d'expliquer un peu où passent les fonds, mais surtout de faire comprendre à la population en quoi consiste l'effort financier entrepris et pourquoi il est nécessaire. Comme le montre la conclusion de ses propos : « *Cette participation, comparée aux services rendus, est au surplus très modeste: les égouts, la protection du lac, l'hygiène publique ne valent-ils pas cette participation? Et surtout, n'oublions pas que tous, autant que nous sommes, habitants du tour du lac, l'eau que nous consommons quotidiennement et que nous buvons avec nos enfants, est de l'eau du lac. Ne fallait-il pas prendre de telles dispositions pour la sauvegarder?* ».

A peine un an plus tard, c'est de nouveau Louis Lagrange qui fait un rapide compte-rendu de l'état d'avancement des travaux <sup>208</sup>, en donnant les informations qui concernent l'avancement des deux antennes du collecteur, rive droite et rive gauche, ainsi que celui de la construction des collecteurs communaux. De la même manière, il insiste sur les objectifs à atteindre en précisant que le bouclage du lac devrait être réalisé en 1970, en fonction des subventions attribuées. Il revient d'ailleurs sur ces travaux en 1970 <sup>209</sup>, et en fait un compte-rendu assez détaillé : longueur de collecteur construite, en attente, travaux sur les collecteurs secondaires communaux, le tout agrémenté de chiffres précis, et toujours en insistant sur le coût des opérations et leur finalité.

Tout en rendant compte de l'activité importante du syndicat intercommunal d'assainissement, il y donc toujours une volonté sous-jacente d'expliquer comment et pourquoi sont faits de tels investissements, et par quel biais les habitants, contribuables ou usagers du réseau d'eau, vont récupérer les sommes engagées. C'est ce qu'explique aussi le docteur Servettaz en 1976, dans un article articulé « la bonne eau d'Annecy » <sup>210</sup>. Ici il insiste surtout sur les procédés de traitement de l'eau à l'ozone dans les stations d'eau potable, qui ne sont pas les stations d'épuration. Il revient néanmoins sur la grande opération d'assainissement, en expliquant que l'ambition première, qui était d'assainir le lac, s'est effectivement réalisée. La « *bonne eau* » d'Annecy provient donc aussi des efforts notamment financiers fournis par toute la population du bassin du lac.

#### **b) Alerter sur les pollutions**

Le deuxième aspect de l'information que les élus tentent de mettre en place concerne plus spécifiquement les risques de pollution du lac. Par des explications souvent techniques, qui font appel à la figure du spécialiste, les acteurs du sauvetage du lac tentent de mettre en avant, de manière assez didactique, les différents types de pollution et les techniques utilisées pour les repérer. Car comprendre les analyses physico-chimiques du lac permet ensuite de prendre conscience beaucoup plus facilement des dangers que celui-ci court, donc de donner l'alerte en encourageant les gens à faire

---

<sup>208</sup> LAGRANGE L. « La protection du lac : l'analyse des eaux » *Annecy municipal*, n°10, mai 1967.

<sup>209</sup> LAGRANGE L. « Un convalescent en bonne voie: le lac (1) » *Annecy municipal*, n°17, juin 1970.

<sup>210</sup> SERVETTAZ P.-L. « La bonne eau d'Annecy » *Annecy municipal*, n°42, décembre 1976.

attention à leur attitude face aux eaux du lac.

C'est ainsi que dès 1966, le docteur Servettaz écrit dans *Annecy municipal* un article rendant compte des analyses récentes effectuées dans le lac, pour ensuite appeler les habitants du tour du lac à la plus grande vigilance<sup>211</sup>. Rentrant dès le départ dans des considérations assez techniques – il parle de l'augmentation de la conductivité qui traduit un enrichissement de l'eau en électrolytes, substances conductrices constituées par des nitrates et de l'ammoniac – il expose une situation de dégradation constante des eaux du lac.

Exposé technique, mais qui sait se mettre aussi à la portée de tous, puisque l'une des formes que prend la pollution chimique du lac est la présence d'hydrocarbures dans les relevés, y compris en ce qui concerne les prélèvements effectués à une profondeur très importante, par exemple au niveau de la prise d'eau pour l'alimentation du Boubioz, qui descend à presque 78 mètres. En 1966, l'apparition en profondeur d'hydrocarbures marque une nouvelle étape de la dégradation chimique des eaux. Alors le docteur Servettaz enchaîne : « **Certes, il n'existe pas, heureusement d'ailleurs, de puits de pétrole, mais des traces fâcheuses, libres ou agglomérées aux planctons mangés par les poissons puis... par vous peut-être, et qui proviennent autant des infiltrations de puits perdus, des garages privés dominant le lac, que des huiles de vidange des moteurs fixes, du barbotage des échappements des hors-bords, du lavage des voitures, etc.** ».

Dans ce constat on peut repérer deux idées : la première est le danger que représentent ces traces d'hydrocarbures dans le lac pour la santé des habitants de son pourtour, qui peuvent manger du poisson contaminé. D'autre part, l'explication de l'origine de cette présence d'hydrocarbures met partiellement en cause ces mêmes habitants, notamment les riverains qui sont susceptibles de laver leur voiture près du lac ou d'utiliser de façon intempestive des canots à moteurs. Donc d'une part on alerte sur les dangers, d'autre part on sensibilise sur les gestes à faire, et surtout à éviter, pour ne pas contribuer à l'augmentation de la dégradation. C'est donc ici un double discours que tient Paul-Louis Servettaz (peut-être même un peu culpabilisateur, cf. péché).

Et pour parfaire son explication sur les dangers que représente la pollution du lac, tant chimique que bactériologique, il se relance dans une explication technique des moyens de purifier l'eau d'alimentation, moyens limités face aux hydrocarbures. On retrouve donc bien les trois éléments du discours sur la pollution : explications techniques des types de pollution, danger que ces pollutions représentent, action de l'homme pour limiter ces pollutions. Le discours est clair.

Et Paul-Louis Servettaz de finir son article par une solennelle mise en garde : « **Des agressions nouvelles l'assaillent, le menacent de maladies irréversibles jusque dans ses fonds. Il est temps pour tous d'en prendre une claire conscience, de nous ressaisir avec vigueur, de renverser nos attitudes désinvoltes et de mépris. Que chacun d'entre nous, vigilant et énergique, participe à la sauvegarde de notre espace bleu. Tous les lacs sont menacés. Nous sauverons le nôtre et nous serons**

---

<sup>211</sup> SERVETTAZ P.-L. « Après les espaces verts notre bel espace bleu » *Annecy municipal*, n°6, janvier 1966.

**un exemple pour les autres** ». Le ton est sans appel.

Et Louis Lagrange, dans le même numéro, renchérit sur le même ton après avoir donné des explications sur les réalisations du SICRLA : « **Tous comprennent l'importance de conserver une eau pure et d'épurer les eaux polluées, pour notre santé et pour la sauvegarde de notre patrimoine. Vous nous avez confié cette très importante mission. Aidez-nous à la remplir et faites-vous à votre tour les défenseurs du lac en luttant contre toutes les pollutions: eaux usées, jets d'ordures, vidange de canots, lavage de voitures, détergents, etc. C'est tous ensemble que nous sauverons notre lac, plan d'eau et source d'eau pour tous** »<sup>212</sup>. Ici aussi l'accent est mis sur le caractère collectif de la lutte entreprise contre la pollution du lac : c'est donc de responsabilité collective qu'il est ici question.

Louis Lagrange et Paul-Louis Servettaz, les deux relais privilégiés de l'action entreprise en faveur de la protection du lac, balaient donc plusieurs registres d'argumentation pour expliquer à la population comment se concrétise la pollution du lac, l'informer sur les dangers que cette population représente et encourager les gestes de protection du lac.

#### **c) Une action « coup de poing »**

En plus des campagnes d'information usuelles, telles que décrites précédemment, certains élus ou défenseurs du lac, le docteur Servettaz à leur tête, ont parfois entrepris des actions un peu plus spectaculaires, dont une en particulier, dont nous allons reparler, flirte avec l'illégalité.

Très tôt, avant la création du SICRLA et le lancement des travaux de sauvetage du lac, on se rend compte, grâce notamment aux plongées de Paul-Louis Servettaz, que l'hôtel Impérial, l'un des plus luxueux des rives du lac, utilise un égout clandestin pour vider une fosse d'épuration hors d'usage, et déverser ainsi ses gadoues fraîches à moins de cinquante mètres en amont de la plage municipale d'Annecy.

Malgré les nombreuses discussions sur cette question avec la directrice de l'Impérial palace, amie du docteur Servettaz, aucune solution n'est trouvée, et « *l'égout maléfique* »<sup>213</sup> continue à sévir, jusqu'au jour où une action relativement spectaculaire va mettre un terme à cette pollution continue.

« **L'affaire évoque un mini James Bond** »<sup>214</sup> écrit un journaliste dans *Le Sauvage* en 1973. Qualifiée d'« *opération de commando* » par son auteur, le docteur Servettaz, opération mûrie de longue date, elle va avoir un certain retentissement et de fâcheuses conséquences pour l'établissement concerné. La nuit du 10 septembre 1965, Paul-Louis Servettaz, accompagné « **d'une dizaine d'hommes grenouilles** »<sup>215</sup>, part discrètement en plongée boucher hermétiquement l'orifice de l'égout - « **l'orifice diffuseur, gluant, de**

---

<sup>212</sup> LAGRANGE L. « *L'eau propre et l'eau sale* » *Annecy municipal*, n°6, janvier 1966.

<sup>213</sup> SERVETTAZ P.-L. *L'eau vie d'un lac alpin. Chronique de la sauvegarde du lac d'Annecy*, Annecy, 1991, p. 156.

<sup>214</sup> GRISOLIA M. « *Le miracle d'Annecy* » *Le Sauvage*, n°8, décembre 1973.

***l'égout de malheur*** »<sup>216</sup> - muni de trois sacs de deux kilos de ciment prompt.

Panique dans l'établissement : l'eau putride remonte dans les canalisations, les fait éclater. « *Ce n'est pas un geste dont je tire fierté, mais il fut efficace* », écrit quelques années après le docteur Servettaz. Car après de nombreux cris et de multiples protestations de la part de l'hôtel, la direction finit par payer sa contribution à l'égout collecteur et accepte de s'y relier. L'action n'a certes pas grand chose d'officiel, mais devant l'efficacité de l'intervention, la municipalité ne pense pas à poursuivre en justice les plongeurs mis en cause, qualifiés par Michel Grisolia de « *justiciers écologiques* ».

Quant au docteur Servettaz : « ***J'avouai mon geste sachant les désastreuses conséquences de mon action (le refoulement des eaux usées dans les lavabos et baignoires) sur une clientèle « noble » déjà très clairsemée : il ne fut pas pardonné...*** »<sup>217</sup>. Ce qui dans une certaine mesure ne doit pas étonner. Cette affaire a néanmoins fait un certain bruit à Annecy, puisqu'elle est encore aujourd'hui dans toutes les mémoires.

Les moyens d'information et de prévention utilisés par les élus en direction de la population du tour du lac sont donc multiples, allant du plus simple, l'article dans le bulletin municipal, au plus extrême, ce dernier étant cependant anecdotique comparé aux efforts déployés par le biais des moyens d'information et d'action légaux ; et les enjeux de cette information sont divers, allant de l'explication pédagogique la plus basique sur les différentes pollutions jusqu'à l'appel au sens civique pour la protection du lac.

## 2/ La campagne pour l'eau pure – 1968

---

En 1968, une campagne d'information de grande envergure est lancée sur la protection du lac d'Annecy, et plus généralement des lacs alpins, puisqu'il va être question aussi du lac Léman. Cette campagne, proposée par la Société d'histoire naturelle de la Haute-Savoie et la ville d'Annecy, soutenue par le syndicat, marque le franchissement d'une étape dans la communication sur l'opération de sauvetage du lac.

En effet, jusque-là, il y avait eu des articles parus dans la presse, quelques conférences données sur la question du lac notamment par le docteur Servettaz, mais rien d'une telle ampleur, recevant un soutien direct de Paris, dans une campagne cherchant à dépasser le simple cadre des travaux du tour du lac d'Annecy. Même si la préoccupation principale de l'exposition va être de rendre compte des avancées réalisées.

On peut décomposer cette vaste campagne en deux éléments distincts : d'une part un cycle de conférences organisé entre février et mai, sur la thématique de l'eau pure et des lacs, d'autre part une journée de l'eau pure, se déroulant le 4 octobre 1968, pendant la foire internationale à Annecy, avec également des conférences mais aussi une

---

<sup>215</sup> GRISOLIA M. *Art. Cit.*

<sup>216</sup> SERVETTAZ P.-L. *L'eau, vie... Op. Cit. p.157.*

<sup>217</sup> *Id.*

exposition, notamment de la maquette du SICRLA.

#### a) Un cycle de conférences

Sur l'initiative de la Société d'histoire naturelle de Haute-Savoie, présidée par François Plagnat, ancien conservateur des Eaux et Forêts, et la municipalité d'Annecy, une très importante campagne d'information sur l'eau est lancée en 1968. Cinq conférences, relativement didactiques, sont données entre février et mai 1968<sup>218</sup>, sur des thèmes assez variés ayant comme point commun la connaissance des eaux. C'est le docteur Servettaz qui inaugure ce cycle le 6 février avec un exposé ayant pour thème « la vie intime des eaux d'un lac, les facteurs physico-chimiques ». En effet, pendant ses nombreuses années de campagne, il s'est imposé au fil du temps comme l'expert incontournable sur toutes les questions touchant à la limnologie. D'ailleurs son ouvrage phare sur le lac d'Annecy *L'eau, vie d'un lac alpin. Chronique de la Sauvegarde du lac d'Annecy* comprend cinq chapitres en début d'ouvrage, soit la moitié, qui portent sur la connaissance générale des eaux et des effets physico-chimiques des pollutions dans les lacs.

Selon son propre témoignage, la salle Pierre Lamy (Bourse du travail d'Annecy, une salle assez grande) est bondée, remplie par un public très divers où les personnalités préfectorales, les parlementaires, les élus communaux tiennent une large place aux côtés des pêcheurs sportifs, curieux intéressés, intellectuels<sup>219</sup> ; « *Ce grand public me surprend agréablement* », ajoute-t-il. Le docteur Servettaz attaque sa conférence par un rappel des propriétés de l'eau (comme solvant par exemple), ainsi qu'un historique sur la place de l'eau dans les différentes civilisations, de la Rome antique à la Révolution française, en insistant sur l'augmentation de la consommation. Il renchérit en faisant un historique des religions protectrices de l'eau, et de la mauvaise situation aujourd'hui qui selon lui découle du recul de ces religions : « ***on se rit des dieux païens, on ne craint pas encore le gendarme, il faut informer. Ce liquide sans protection pendant des siècles est victime de toutes les compromissions, une matière dont chacun dispose sans retenue mais qui, déjà, porte et distribue de nouvelles pestes et calamités : bactériologiques, virales, chimiques de plus en plus innombrables et aussi radioactives*** »<sup>220</sup>. Et d'enchaîner sur des explications techniques concernant la densité des eaux, le jeu des saisons, le rôle de l'oxygène dans l'auto épuration naturelle, et le passage des lacs de l'état oligotrophe à l'état eutrophe qui signe leur arrêt de mort. Il conclut son exposé par sa vision de l'avenir : « ***L'avenir doit évoluer vers la prévention, la protection des eaux et non pas vers des techniques de plus en plus complexes d'épuration incertaine et dangereuse. [...] Nous ne pouvons en aucune façon accepter les fatalités de civilisations destructrices, nous voulons contrôler notre devenir et tout faire pour mettre un terme au déluge insouciant des immondices*** ».

---

<sup>218</sup> ADHS 1001 W 48 Programme des conférences.

<sup>219</sup> SERVETTAZ P.-L. *L'eau, vie...*Op. Cit.. p.201.

<sup>220</sup> ADHS 1001 W 48 Conférence de Paul-Louis Servettaz 6 février 1968.

Ce discours mêle donc un peu tous les genres, ce qui reste finalement une caractéristique du docteur Servettaz. Un peu d'histoire, une parenthèse sur la place des religions, un peu de physique, de biologie des lacs, le tout sur un ton extrêmement pédagogique, pour finir, fort de son argumentation, sur la nécessité de prévenir les pollutions, avec un certain côté moralisateur. Il tente, par le biais d'un savoir scientifique solide mis à la portée de tous, de convaincre du bien-fondé de la protection des eaux. Selon lui, et son attitude autant que ses différents discours le montrent pendant vingt ans, c'est en comprenant les phénomènes que les gens pourront prendre conscience du danger que représente l'eutrophisation accélérée d'un lac. Il se place donc en scientifique, en même temps qu'un savant touche-à-tout, en donnant un maximum de références pour renforcer son pouvoir de persuasion, car son objectif reste constamment de convaincre le plus de personnes possible des dangers de la pollution reste.

Viennent ensuite deux conférences données par des personnalités descendant de Paris, mais qui s'étaient auparavant déjà intéressées à la question du sauvetage du lac d'Annecy. Le premier est Paul Vivier, directeur de l'Institut de la recherche agronomique de Paris, qui traite le 5 mars 1968 de « ***l'importance particulière de la pollution des eaux en montagne*** »<sup>221</sup>, « ***remarquable synthèse des connaissances et des possibilités d'action*** »<sup>222</sup> d'après Paul-Louis Servettaz. La deuxième est Maud Nisbet, chargée de la chimie des eaux au ministère de l'Agriculture, qui intervient le 2 avril sur « ***les pollutions chimiques des eaux, des rivières et des lacs, possibilités de lutte par l'épuration*** »<sup>223</sup>. Spécialiste des questions de pollution chimique des eaux, elle insiste sur la gravité de certaines industries laitières, des papeteries et de l'orfèvrerie, dont les effluents sont extrêmement polluants. Son exposé est cependant très technique, et pas forcément à la portée du premier venu. Cependant, la présence dans ce cycle de conférences de telles personnalités parisiennes, personnalités dans leur domaine évidemment, tend à renforcer l'impact de ces exposés.

Le 7 mai, Maître Ballaloud, juriste et président départemental des associations de pêche présente un exposé sur « ***le problème de l'eau sous son aspect technique et juridique*** »<sup>224</sup> en lien avec la nouvelle loi sur l'eau<sup>225</sup>, devant un parterre de personnalités, représentant les services de la préfecture, l'enseignement primaire, le Syndicat intercommunal, la direction départementale de l'Agriculture, les pêcheurs, amateurs et professionnels, l'INRA et l'Institut Pasteur de Lyon. Il présente la Fédération européenne pour la protection des eaux, la Société internationale de limnologie ainsi que l'Association nationale pour la protection des eaux et centre après son exposé sur les conséquences de la loi de 1964 sur l'eau, mini révolution pour l'époque dans ce domaine

<sup>221</sup> ADHS 1001 W 48 Programme des conférences

<sup>222</sup> SERVETTAZ P.-L. L'eau, vie...Op. Cit.. p.202.

<sup>223</sup> ADHS 1001 W 48 texte de la conférence de Maud Nisbet 2 avril 1968.

<sup>224</sup> ADHS 1001 W 48 texte de la conférence de Maître Ballaloud 7 mai 1968.

<sup>225</sup> Loin°64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution.



<sup>226</sup> , qui va permettre notamment l'intervention de l'Agence financière de bassin dans le financement des travaux entrepris par le SICRLA.

Enfin, le 17 mai, c'est François Plagnat, président de la Société d'histoire naturelle de Haute-Savoie, qui termine ce cycle avec une conférence sur le thème « **Si l'eau qui court... Pouvait parler !** » <sup>227</sup> , accompagnée de diapositives. Il revient sur le travail accompli sur les tours du lac d'Annecy, en rendant hommage aux pêcheurs qui ont eu une part prépondérante dans la réalisation du projet. Mais il centre surtout son exposé sur la pollution, celle qui reste, en évoquant au passage le problème des porcheries polluantes qu'il est difficile de combattre car les pouvoirs publics craignent « *la lutte de la truite contre le cochon* » (expression de Maître Briffod, avocat de la fédération des coopératives fruitières de Haute-Savoie). Il lance un véritable appel aux Annéciens pour qu'ils prennent en main le problème épineux de la pollution des eaux du lac : « **Cette campagne touche surtout les milieux déjà avertis tant soit peu sur ces questions [...] Et, chers amis annéciens et des environs, il y a également une autre catégorie de personnes. C'est celle que vous représentez ici ce soir, public de l'Echange qui n'est pas assez au courant de ces situations fréquentes et qui frisent souvent la catastrophe. Il faut que vous fassiez de la propagande en faveur de l'eau pure en connaissance de cause et que vous nous aidiez à travailler contre toutes les sources de pollution, danger public particulier à notre époque moderne** ». C'est par cet appel à la responsabilité collective que se termine ce cycle de conférences.

Comme le rappelle le dernier conférencier, ce cycle touche donc principalement un public déjà relativement averti : pêcheurs, industriels, ingénieurs, médecins, pharmaciens, vétérinaires, fonctionnaires, pouvoirs publics, naturalistes, professeurs, amateurs éclairés. Mais il permet néanmoins de continuer à communiquer sur la question du lac, de rappeler que les problèmes de pollution ne sont pas enterrés avec la construction du collecteur et des stations, mais aussi de donner de l'envergure à la question par la présence en particulier de conférenciers venus de Paris.

#### **b) La journée de l'eau pure – octobre**

Dans la foulée de ce cycle de conférences sur l'eau est organisée le 4 octobre 1968 la journée de l'eau pure qui s'inscrit également dans le cadre de la foire internationale d'Annecy. C'est une journée d'information destinée à attirer l'attention du public sur les problèmes de l'eau, notamment sur les dangers de la pollution. Dans cette optique, le comité de la foire a sollicité la collaboration du syndicat - qui « **conscient de son rôle de protection a bien voulu apporter son concours** » <sup>228</sup> - et de la Société d'histoire naturelle de Haute-Savoie, qui depuis le début de l'année a engagé le cycle de conférences sur l'eau.

Cette journée d'information revêt plusieurs aspects. A destination du grand public est

---

<sup>226</sup> Voir à ce sujet BARRAQUE B. (sous dir.) *Les politiques de l'eau en Europe*, éd. La découverte, Coll. Recherches, Paris, 1995.

<sup>227</sup> ADHS 1001 W 48 *texte de la conférence de François Plagnat 17 mai 1968.*

<sup>228</sup> ADHS SC 30150 *Bureau syndicat 9 septembre 1968.*

prévu un stand où est exposée la maquette du lac d'Annecy, pendant d'ailleurs toute la durée de la foire, du 25 septembre au 7 octobre 1968<sup>229</sup>. En plus de la maquette, qui a été réalisée par M. Laurent, conservateur des musées de la Haute-Savoie, il est prévu de présenter tous les problèmes relatifs à la protection de l'eau.

D'autre part, cette journée rassemble un certain nombre de spécialistes des problèmes de l'eau, élus et techniciens, qui assistent aux conférences données par des personnalités engagées sur ce point, journée close par le docteur Coin, directeur des services municipaux d'hygiène de la ville de Paris, membre du conseil supérieur d'hygiène publique de France et conseiller à l'Organisation mondiale de la Santé<sup>230</sup>, une sommité dans le domaine.

C'est Louis Lagrange, président du SICRLA, qui ouvre les travaux, en rappelant le souci principal que partagent les participants à cette journée : « **Le but que nous poursuivons tous, les uns et les autres, quelle que soit notre fonction - élus, techniciens, fonctionnaires - est strictement le même. Faire comprendre à l'opinion publique l'intérêt grandissant qu'il y a à lutter contre la pollution des eaux** »<sup>231</sup>. Et cette ambition dépasse largement le cadre du lac d'Annecy. Une étape est franchie : à cette journée sont invités des conférenciers se préoccupant des lacs du Bourget (situé en Savoie, à côté d'Aix-les-Bains) et Léman (dont les eaux sont suisses et françaises). Les années autour de 1968 marquent la période charnière qui voit la question de la protection des eaux du lac d'Annecy s'inscrire dans une prise de conscience plus vaste sur ce qu'on va appeler l'environnement (nous reviendrons un peu plus loin sur cette question).

Cette orientation est reprise par Charles Bosson, dans sa courte intervention, dans laquelle il commence par faire un historique de la campagne de sauvegarde du lac d'Annecy, insistant lui aussi sur le rôle déterminant des pêcheurs, qui avec d'autres et grâce aux travaux entrepris, ont fait du lac d'Annecy « **un pur exemplaire de lac alpin** »<sup>232</sup>. Même si l'heure est un peu aux félicitations, dans un contexte où les travaux d'assainissement, loin d'être terminés, commencent toutefois à porter leurs fruits, il rappelle qu'il est important de porter la réflexion à un niveau dépassant largement le cadre d'Annecy : ainsi il est l'origine de la création d'un groupe parlementaire de la défense de l'eau. Il ajoute « *C'est en effet sur tous les plans nationaux et locaux qu'il faut mener la lutte. C'est une cause sainte entre toutes, puisqu'il s'agit de l'eau pure pour nos enfants, pour le sport, pour la vie des hommes, pour leurs poissons, pour l'avenir de toutes leurs activités* ». On retrouve ici un vocabulaire constamment partagé par nombre d'acteurs ayant participé à la sauvegarde du lac : le vocabulaire empruntant au domaine religieux, reprenant les notions de guerre sainte, de croisade, vocabulaire qui se rattache aux

---

<sup>229</sup> ADHS SC 30150 Bureau syndicat 16 juillet 1968.

<sup>230</sup> Cité dans CHARVOLIN F. *L'invention de l'environnement en France, chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation*, éd. La découverte, Paris, 2003, p.36.

<sup>231</sup> ADHS 1001 W 48 Allocution d'ouverture de Louis Lagrange 4 octobre 1968.

<sup>232</sup> ADHS 1001 W 48 Allocution de Charles Bosson 4 octobre 1968.

anciennes politiques d'hygiène et de salubrité, que l'on retrouve dans la bouche des médecins hygiénistes de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, mais loin d'être obsolète ici, malgré un basculement progressif de la problématique vers le domaine de l'environnement. Ce terme de croisade est d'ailleurs repris à plusieurs reprises au cours de la journée, d'une part par M. Brocard, député de la Haute-Savoie, d'autre part par le secrétaire général de la préfecture M. Fragny : **« Il s'ensuit que la lutte contre toutes les agressions nées de l'évolution des techniques et du genre de vie est devenue une préoccupation d'ordre pratiquement philosophique. C'est une véritable croisade »**<sup>233</sup>.

Suivent de nombreuses interventions de personnes liées au problème de la protection des lacs, comme le président du syndicat intercommunal du lac du Bourget, le directeur de l'agence de bassin Rhône Méditerranée Corse, le professeur Laurent directeur du centre INRA d'hydrobiologie de Thonon, un chef de service à l'OMS ou encore le président du comité intercommunal d'épuration des eaux et traitement des gadoues de Vevey-Montreux (en Suisse). C'est un véritable rassemblement des problèmes sur les lacs alpins qui est opéré lors de cette journée. Les thèmes abordés portent sur les rapports de l'eau pure à la santé, les responsabilités des élus, les problèmes techniques et administratifs qui peuvent se poser lors de l'assainissement, l'organisation de l'espace en lien avec l'eau. Le sujet est donc traité dans son ensemble.

Suit une visite organisée par le SICRLA des stations de traitement des eaux usées et des ordures ménagères, ainsi qu'une visite de l'usine des eaux d'alimentation de La Puya, sous la direction de la ville d'Annecy. Cette visite, selon le SICRLA, a connu un grand succès et **« a permis de mesurer l'importance des efforts consentis par les communes riveraines du lac pour la protection de l'eau et la sauvegarde du lac »**<sup>234</sup>. Cette journée de l'eau pure est une grande occasion pour tous les acteurs de la sauvegarde du lac d'Annecy de faire reconnaître, à un niveau qui dépasse le simple cadre d'Annecy et ses environs, tout le travail accompli dans les dix dernières années, y compris les efforts financiers qui en découlent.

On l'a dit, cette journée de l'eau pure marque un tournant dans le positionnement d'Annecy et sa région face à la problématique de la pollution des eaux. Il s'agit en effet de l'un des premiers colloques de ce genre tenu en France. Il va avoir une grande portée, notamment grâce au vœu émis le soir même par le docteur Louis Coin, en charge de la clôture des travaux, vœu qui fait beaucoup parler de lui. Ce vœu demande l'application de la loi, notamment celle de 1964, pour lutter contre la pollution des eaux, mais aussi l'accélération des travaux d'assainissement du lac d'Annecy<sup>235</sup>. Ce texte va être repris d'une part par le préfet, qui se réengage solennellement sur son soutien à la campagne d'assainissement auprès du SICRLA<sup>236</sup>, mais aussi officiellement par le ministre des Affaires sociales et de la santé, qui se charge de soumettre la question au ministre chargé de l'aménagement du territoire<sup>237</sup>.

---

<sup>233</sup> ADHS 1001 W 48 Allocution de M. Fragny 4 octobre 1968.

<sup>234</sup> ADHS SC 30150 AG du comité syndical 6 janvier 1969.

<sup>236</sup> ADHS 1001 W 48 Correspondance novembre 1968

La portée, sinon pratique (car de fait les travaux d'assainissement n'avancent pas tellement plus vite après ce colloque), au moins symbolique de ce colloque est donc sans précédent. Après avoir longtemps produit une communication assez locale, destinée aux habitants de la région du lac d'Annecy, un pas est franchi, et les acteurs de la sauvegarde du lac d'Annecy commencent véritablement à s'inscrire dans un mouvement d'ampleur nationale, voire internationale. En prenant un autre point de vue, on peut dire qu'ils le précèdent, et que ce sont les préoccupations nationales qui rejoignent enfin les enjeux locaux de protection du lac. Nous allons évoquer plus loin cette discussion, mais elle mériterait d'être approfondie (dans une réflexion sur le rôle majeur, ou non, de la lutte entreprise à Annecy dans la constitution par exemple du comité des lacs de montagne au ministère de l'Environnement, car contrairement à ce qui est souvent écrit, ou par exception, la politique de l'environnement ne serait pas uniquement top down, c'est-à-dire dans une dynamique impulsée du haut, mais qu'elle pourrait être aussi bottom up, une émanation locale qui aide à l'institutionnalisation de l'environnement, en tout cas en France).

## C/ Vers la reconnaissance nationale

Les années 1970 marquent l'arrivée sur la scène institutionnelle française de la notion d'environnement, avec la création en janvier 1971 du ministère de l'Environnement et de la Qualité de la vie, dont Robert Poujade va prendre la tête en avril de cette même année<sup>238</sup>. C'est enfin l'occasion pour Annecy et sa région de revendiquer au niveau national la

<sup>235</sup> ADHS 1001 W 48 Vœu présenté par le docteur Coin : « Les participants à la « campagne de l'eau pure », réunis à Annecy le 4 octobre 1968, au nombre d'un millier environ pour toute la campagne, de février à octobre, sur l'initiative de la société d'histoire naturelle de la Haute-Savoie, de la ville d'Annecy et du syndicat intercommunal des communes riveraines du lac d'Annecy, considérant la loi du 16 décembre 1964, relative au régime, à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution, en ses articles 16 et 17 visant à la création d'établissements publics administratifs, placés sous la tutelle de l'Etat, ayant pour objet notamment la lutte contre la pollution des eaux, considérant que les moyens prévus par les dits articles sont susceptibles de conduire à une régénération certaine de l'état des rivières et des lacs dans la conciliation des exigences des divers intérêts précisés à l'article premier de la loi, **À l'unanimité, émettent le vœu que ces dispositions particulières de la loi soient mises en application le plus rapidement possible dans les secteurs les plus menacés et, en ce qui concerne plus particulièrement le bassin du lac d'Annecy, insistent sur l'achèvement accéléré et, au plus tard en 1970, des égouts collecteurs ceinturant le lac. Les intérêts touristiques et économiques de la région annécienne sont étroitement liés à la réalisation de ces importants travaux qui, par ailleurs, ont une très grande incidence sur la santé des populations. Ils demandent donc, respectueusement et avec insistance, à Monsieur le préfet de la Haute Savoie, à Messieurs les parlementaires et à Messieurs les chefs de service départementaux concernés, Finances, Intérieur, Agriculture, Équipement, Santé et Population, d'appuyer énergiquement cette résolution auprès de leurs ministères respectifs ».**

<sup>237</sup> ADHS 1001 W 48 Correspondance décembre 1968.

<sup>238</sup> CHARVOLIN F. *L'invention de l'environnement en France, chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation*, éd. La découverte, Paris, 2003.

reconnaissance de l'action menée depuis plus de quinze ans en faveur de la protection du lac. Car la politique menée autour du lac d'Annecy trouve enfin un cadre institutionnel, et peut s'exprimer en tant que véritable politique environnementale, qui plus est avant-gardiste.

Plusieurs événements se déroulant au début des années 1970 vont montrer que les pionniers de l'environnement se situent bien à Annecy. Ce sera le cas lors de la visite du ministre Robert Poujade trois mois à peine après sa prise de fonction, ou encore à l'occasion de la remise à Charles Bosson du prix européen de protection de la nature et d'aménagement du territoire, qui rentre dans le cadre d'un rayonnement international de la politique conçue et mise en œuvre depuis près de quinze années.

#### **1/ La visite à Annecy de Robert Poujade en 1971**

---

Le 2 juillet 1971, Robert Poujade, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement, se rend en visite officielle à Annecy, afin de se rendre compte de l'action syndicale entreprise depuis 1957, mais aussi de soutenir cette action, au moins symboliquement, en tant que chargé d'un ministère de création toute récente et qui a le devoir moral d'appuyer la politique mise en place par les acteurs de la sauvegarde du lac d'Annecy. Est-ce d'ailleurs pour donner un appui officiel à cette politique ou plutôt pour montrer à l'opinion française que l'environnement n'est pas un vain mot, qu'il se rend à Annecy ? Il semble assez difficile de répondre à cette question, mais il est clair que du côté d'Annecy, comme du côté du ministère, dans cette visite qui fait beaucoup parler d'elle dans la presse, chacun y trouve son compte : les collectivités en charge de la sauvegarde du lac prouvent par cette visite que la politique conçue et mise en œuvre est en passe de devenir un éclatante réussite ; le ministère, qui peut montrer les actions concrètes qui peuvent être menées dans le cadre de l'environnement.

D'une politique menée dans un cadre institutionnel flou, oscillant entre différents ministères, Construction et urbanisme, puis Équipement, mais aussi Agriculture et Intérieur, on arrive en 1970 à une définition institutionnelle claire de l'action entreprise : une politique environnementale, l'une des premières du genre en France. En ce sens, on peut dire qu'enfin la politique nationale a rattrapé les enjeux locaux, ou réciproquement que les enjeux locaux s'inscrivent enfin dans le cadre d'une réflexion beaucoup plus générale, nationale sur la protection de la nature et plus spécifiquement le devenir des lacs alpins. Cela reste toutefois très théorique, puisque financièrement parlant, ce sont toujours les ministères de l'Agriculture et de l'Intérieur qui subventionnent les travaux, peut-être du fait aussi que le ministère de l'Environnement est très faible au point de vue administratif, et peu doté en moyens financiers <sup>239</sup>.

##### **a) L'organisation de la visite ministérielle**

---

<sup>239</sup> Sur le sujet des moyens à disposition du ministère de l'Environnement, voir LASCOUMES P. *L'éco-pouvoir, environnement et politiques*, éd. La découverte, Paris 1994. Il propose d'ailleurs dans son ouvrage une hypothèse selon laquelle les questions liées à l'environnement seront mieux assurées le jour où chaque secteur politico-administratif aura véritablement intégré l'environnement comme un de ses programmes d'action.

Dès le début de l'année 1971, alors que les analyses du lac montrent enfin une régénération des eaux et un début de retour à la normale<sup>240</sup>, que les travaux avancent à un bon rythme, la ville d'Annecy, par le biais de son bureau municipal d'hygiène, en partenariat bien sûr avec le syndicat intercommunal, décide d'organiser une exposition « Annecy lac pur », censée exposer au public les nuisances au lac, les réalisations et résultats obtenus grâce à l'action du SICRLA<sup>241</sup>.

Cette exposition a un but largement didactique, comme le précise une lettre de Louis Lagrange adressée au ministre de l'Environnement : « **Elle doit en principe débiter fin juin pour se terminer fin septembre, après la rentrée scolaire pour permettre aux établissements scolaires d'en faire une visite systématique. Elle pourra ensuite, comme il s'agit d'éléments démontables, être présentée dans d'autres villes qui en manifesteraient le désir et c'est très volontiers que nous l'offririons à vos services, déjà l'UNESCO en a demandé la visite** »<sup>242</sup>. On l'a vu précédemment, les acteurs de la sauvegarde sont entrés dans une phase de large communication sur les problèmes de pollution du lac, et sur les travaux entrepris pour y mettre fin. L'exposition « Annecy lac pur » entre complètement dans cette dynamique.

Il est toutefois intéressant de noter que lors des réunions préparatoires à cette exposition, il est bien indiqué d'éviter certains sujets dans le premier compartiment représentant les nuisances et pollutions. Ainsi, dans le procès-verbal de cette même réunion du 25 février qui se tient à la mairie d'Annecy, il est indiqué que le chapitre sur les pollutions agricoles est « **à traiter avec beaucoup de précautions et de façon très brève** »<sup>243</sup>, on retrouve donc ici le problème des tensions entre agriculture polluante et politique de l'environnement, sujet particulièrement sensible en Haute-Savoie, département fortement agricole. De même, il y est conseillé de traiter le problème de la vidange des hydrocarbures avec beaucoup de précaution, en ne donnant que les grands axes des conduites à tenir.

Quoi qu'il en soit, c'est pour inaugurer cette exposition symbole que les élus locaux souhaitent la venue du ministre de l'Environnement. Dans une lettre adressée au ministre, Louis Lagrange, président du SICRLA, présente un historique des travaux, lui demande de bien vouloir inaugurer cette exposition, mais surtout en profite pour solliciter une aide financière du ministère de l'Environnement, pour l'organisation de cette exposition, arguant du fait que « **l'effort est évidemment très lourd pour les collectivités qui sont déjà obérées par le financement des travaux qui se continuent pour terminer le**

---

<sup>240</sup> ADHS 1001 W 47 Rapport d'analyse du professeur Laurent de l'INRA à Thonon : « Les mesures d'assainissement ont réussi à maîtriser le phénomène d'eutrophisation accélérée du lac et à apporter une réelle amélioration à la qualité de ses eaux superficielles, mais l'eutrophisation naturelle marquée dans les eaux profondes et les sédiments ne semble pas encore avoir esquissé de régression » (Extrait de la conclusion du rapport).

<sup>241</sup> AM 9 W 33 (49) Note de synthèse de réunion préparatoire 25 février 1971.

<sup>242</sup> AM 9 W 33 (49) Correspondance mai 1971.

<sup>243</sup> AM 9 W 33 (49) Note de synthèse de réunion préparatoire 25 février 1971.

***bouclage du lac et elles vous seraient reconnaissantes d'allouer à leur syndicat une subvention qui, en plus de l'aide financière, confirmerait à leurs yeux l'intérêt que porte votre ministère à une entreprise de cette envergure qui est, je crois, la seule en France et l'une des rares au monde »***<sup>244</sup>. C'est l'occasion pour le SICRLA de tester dès sa création la volonté ou non du ministère de l'Environnement de soutenir une telle action. D'ailleurs, Charles Bosson, faisant appel à des connaissances communes du Palais Bourbon, poursuit, dans une lettre adressée au ministre en juin, sur le même ton : ***« Peut-être serez vous intéressé par l'offre qui vous a été faite de promener cette exposition en d'autres lieux. Nous espérons également qu'il vous sera possible de nous apporter une aide financière, car l'effort est un peu lourd pour nos collectivités qui ont dû déjà financer la majeure partie de cette entreprise et qui entendent bien la « mener à bon port ». »***<sup>245</sup>

Cette journée de visite ministérielle est donc celle de toutes les occasions de présenter les problèmes que connaît le département de la Haute-Savoie en matière d'environnement, avec plus spécifiquement une focalisation sur l'action menée sur le lac d'Annecy. Il est donc prévu que le ministre arrive en hélicoptère à la station des Iles – ***« Très mauvais pour l'environnement, surtout lorsque l'exemple vient d'en haut »***, s'exclame d'ailleurs un des élus lors de l'atterrissage de l'appareil<sup>246</sup>. Au programme de la journée donc : visite des stations intercommunales d'épuration des eaux usées et de traitement des ordures ménagères, inauguration de l'exposition « Annecy lac pur », réunion de travail l'après-midi avec les élus et techniciens du département concernés par ces questions, suivie d'une conférence de presse. Il est important de noter que sont présents les acteurs du lac d'Annecy, mais aussi les élus concernés par le problème du lac Léman (se situant pour partie en Haute-Savoie). Il sera également question, suite à cette visite, de la situation du lac du Bourget.

Recevoir la visite du ministre de l'Environnement juste deux mois après sa nomination, à peine six mois après la création de toutes pièces de ce même ministère, constitue donc un signe fort de l'importance de la politique conçue et mise en œuvre par les collectivités locales des alentours d'Annecy. Surtout qu'à l'époque on envisage le ministère de l'Environnement comme un super-ministère coordinateur, occupant une nouvelle place importante dans le champ politico-administratif français, même si par la suite il n'en est en fait rien<sup>247</sup>. Cependant, on peut se demander si le fait que le ministre passe régulièrement ses vacances dans la région, que son conseiller technique vienne régulièrement y pêcher, ou que sa directrice de cabinet soit d'origine chamoniarde, comme le rappelle un journaliste du *Dauphiné Libéré*<sup>248</sup>, n'a pas un lien avec le caractère prompt de la visite ministérielle. Quoi qu'il en soit, cette visite va avoir un impact

<sup>244</sup> AM 9 W 33 (49) Correspondance mai 1971.

<sup>245</sup> AM 9 W 33 (43) Correspondance juin 1971.

<sup>246</sup> AM 9 W 33 (43) « Dans l'environnement de M. le ministre » *Le Dauphiné Libéré*, 3 juillet 1971.

<sup>247</sup> BARDET F. (sous dir.) *Les politiques publiques d'équipement du territoire, approche historique et politique. Tome 2 : la décentralisation des politiques d'équipement*, cours polycopiés, ENTPE, 2003-2004.

extrêmement fort sur le rayonnement de cette politique, mais aussi sur la question plus générale de la protection des lacs alpins, au sujet de laquelle le lac d'Annecy sert un peu de « locomotive ».

## b) L'impact de la visite ministérielle

La visite de Robert Poujade à Annecy constitue la grosse actualité pour les quotidiens régionaux, dans cette première semaine de juillet 1971. Et les superlatifs ne manquent pas pour qualifier la campagne de sauvetage entreprise, y compris dans les quotidiens nationaux. Ainsi, *Le Monde* du 4 juillet 1971 raconte « **M. Poujade souligne la valeur exemplaire de l'effort entrepris pour protéger le lac d'Annecy contre la pollution** »<sup>249</sup>, tandis que *L'Essor Savoyard* titre dans son édition du 9 juillet « **Visite ministérielle: le lac d'Annecy cité en exemple national** »<sup>250</sup>. Quant au très lu *Dauphiné libéré*, il consacre plusieurs pleines pages à cette visite dans son édition du 3 juillet 1971<sup>251</sup>.

De fait, cette visite est considérée par les acteurs de la sauvegarde du lac comme une complète réussite, au sens où son impact a été très fort dans la région, ce qui permet de parfaire la campagne d'information entreprise depuis longues années auprès de la population du bassin du lac. Elle permet surtout, en plus de la présentation du travail accompli depuis presque quinze années, de mettre en perspective le problème du lac d'Annecy avec d'autres lacs, notamment le Léman, dont il est beaucoup question au cours de cette journée.

Ainsi, par cette visite, la ville d'Annecy asseoit la légitimité de l'opération entreprise, par la reconnaissance nationale qu'elle en retire. Exemple national, valeur exemplaire de l'effort entrepris, département pilote pour le respect des sites et l'épuration des lacs, c'est en ces termes que l'on retient alors la politique conçue et mise en œuvre par les acteurs de la protection du lac. Mais les travaux de ceinture du lac d'Annecy ne sont pas la seule question à l'ordre du jour de la réunion organisée dans l'après-midi à la préfecture. Réunissant de nombreuses personnalités, élites locales, c'est-à-dire élus (parlementaires, maires, conseillers généraux) aussi bien des abords du lac d'Annecy que de celui du lac Léman, comme de nombreux fonctionnaires (sous-préfets, directeurs départementaux de l'Agriculture, de l'Équipement, des Impôts, des eaux et Forêts) ainsi que quelques personnalités (pêcheurs, chasseurs, représentants de l'agence de bassin et de l'INRA), cette réunion aborde plusieurs thèmes : présentation du programme d'action de lutte contre la pollution dans les deux grands lacs (Annecy et Léman), définition d'un programme d'acquisition de réserves foncières par les communes riveraines des deux lacs, plus quelques questions un peu plus spécifiques comme l'avenir du Semnoz ou les

<sup>248</sup> AM 9 W 33 (43) « Dans l'environnement de M. le ministre » *Le Dauphiné Libéré*, 3 juillet 1971.

<sup>249</sup> ADHS 1001 W 49 « M. Poujade souligne la valeur exemplaire de l'effort entrepris pour protéger le lac d'Annecy contre la pollution » *Le Monde*, 4 juillet 1971.

<sup>250</sup> ADHS 1001 W 49 « Visite ministérielle : le lac d'Annecy cité en exemple national » *L'Essor Savoyard*, 9 juillet 1971.

<sup>251</sup> AM 9 W 33 (43) *Le Dauphiné Libéré*, édition du 3 juillet 1971.



problèmes de la pêche<sup>252</sup>.

Cette visite représente donc l'officialisation de l'étude de la question des lacs alpins de manière plus étendue que le seul plan d'eau d'Annecy. Il est à de nombreuses reprises question du lac Léman au cours de la journée, mais surtout, une dynamique est lancée, qui met en lien le lac d'Annecy et le lac du Bourget, plus gros lac entièrement français, situé dans la Savoie voisine. Selon le ministre, « **La sauvegarde des grands lacs alpins est une affaire d'intérêt national** »<sup>253</sup>. Et d'ajouter : « *C'est la raison pour laquelle je me suis rendu à Annecy récemment pour mesurer les efforts accomplis, pour étudier l'effet des dispositions prises, pour en tirer les conclusions, enfin mettre au point un programme adaptable à d'autres lacs* ». Il est donc ici largement question de prendre Annecy comme modèle de réussite de protection d'un lac, par arrêt de la pollution et régénération des eaux, pour l'appliquer ensuite aux autres plans d'eau mis en danger, ou déjà morts, comme c'est le cas du lac de Nantua.

D'ailleurs, dans la foulée, va être créé en 1972 un comité technique des lacs de montagne, placé sous l'égide du comité national pour l'eau. Cela fait suite à la réunion d'un comité interministériel du 27 janvier 1972, qui considère que la protection des lacs alpins comme un enjeu fondamental dans le domaine de l'environnement. Après l'expérience annécienne pas encore tout à fait achevée – mais « *extrêmement encourageante* » d'après Robert Poujade – le gouvernement va entreprendre d'assainir les lacs de Nantua et du Bourget, ainsi que le Léman en coopération internationale<sup>254</sup>.

Une dynamique est donc lancée par la politique conçue et mise en œuvre autour du lac d'Annecy, qui sert donc de locomotive à la dépollution des lacs alpins. Dans ce sens, on peut presque affirmer, mais cela mériterait vérification auprès du ministère de l'Environnement et plus spécifiquement du comité des lacs de montagne, que l'on a affaire ici à une véritable politique bottom up<sup>255</sup>, partant d'un niveau local, les collectivités, élus, fonctionnaires départementaux du tour du lac d'Annecy, pour atteindre quinze ans plus tard un niveau de généralisation nationale. C'est véritablement la politique mise en place sur le lac d'Annecy qui sert de moteur à la réflexion puis aux actions menées dans les années 1970 autour de la protection des lacs alpins.

La visite en 1971 du ministre de l'Environnement Robert Poujade marque donc un premier pas vers la reconnaissance nationale du travail effectué à Annecy. Pour la première fois, il est officiellement question d'environnement, domaine dans lequel Annecy et sa région font figure de pionniers. Pionnière de l'environnement, Annecy est citée en exemple, également comme pionnière dans l'application concrète du domaine de l'environnement, puisque c'est en suivant son exemple que va être menée la réflexion sur la protection de tous les grands lacs alpins, Léman et Bourget notamment.

---

<sup>252</sup> ADHS 1001 W 49

<sup>253</sup> ADHS 1001 W 49 « *Les lacs alpins, leur vie et leur survie* » *Le Dauphiné Libéré*, 13 septembre 1971.

<sup>254</sup> ADHS 1001 W 49 « la lutte est engagée contre le bruit et la pollution » *Le Progrès*, 28 janvier 1972.

<sup>255</sup> Voir MULLER P., SUREL Y. *L'analyse des politiques publiques*, éd. Montchrestien, coll. Clefs, Paris, 1998

## 2/ Le rayonnement international

---

Sans vouloir porter à l'exagération la portée internationale de la politique conçue à Annecy, il est clair qu'elle a cependant eu un impact qui dépasse le simple cadre français. Un journaliste du Monde<sup>256</sup>, en 1994, ose même comparer trois lacs : Annecy, Michigan aux Etats-Unis et Baïkal en Russie, en étudiant la manière dont ils ont été où sont assainis tous les trois. Il est clair que la comparaison est discutable du fait de la taille des objets et de leur importance au niveau mondial, mais cet exemple montre que l'opération de sauvetage du lac reste une campagne novatrice qui fait des petits.

Dans les faits, on peut cibler deux phénomènes ou événements qui marquent l'entrée du lac d'Annecy dans la cour des grands : d'une part la remise à Charles Bosson du prix européen pour la protection de la nature et l'aménagement du territoire, d'autre part les nombreuses visites dont fait l'objet la station intercommunale d'épuration des eaux usées, aux Iles.

### a) Le prix européen de protection de la nature

En 1968 lors d'un conseil de l'Europe, dix-huit gouvernements adoptent à l'unanimité une charte européenne de l'eau. C'est Charles Bosson, sénateur maire d'Annecy, et M. Pianta, député-maire de Thonon (Haute-Savoie) qui représentent la France à ce conseil tenu en mai 1968 à Strasbourg<sup>257</sup>. Déjà à cette date, la Haute-Savoie, et plus particulièrement Annecy, reconnue comme spécialiste des problèmes de l'eau, est portée à des responsabilités dans ce domaine qui dépassent le simple cadre national.

Mais c'est véritablement en 1972 qu'est reconnu au niveau européen le travail accompli. Le 5 octobre 1972 est remis à Charles Bosson le prix européen pour la protection de la nature et l'aménagement du territoire, le premier que la fondation Goethe de Hambourg décerne sur l'environnement<sup>258</sup>. C'est le comte Bernadotte, neveu du roi de Suède et président du jury international siégeant sous les auspices du Conseil de l'Europe, qui est chargé de remettre ce prix à Charles Bosson<sup>259</sup>.

La fondation Goethe, qui a créé ce prix, fonctionne en fait sous forme de mécénat et depuis quelques années a créé de nombreux autres prix : le prix Rembrandt, le prix Montaigne, le prix de l'Europe, et a décidé quatre années auparavant de créer ce prix européen de protection de la nature et d'aménagement du territoire (Landspfleger en allemand). Le seul membre français du jury est le président de la Société nationale d'horticulture de France, mais Paul Schneitter l'ancien président de l'Assemblée nationale et ancien ministre de la Santé entre 1948 et 1951 est lui aussi associé à la remise de ce

---

<sup>256</sup> CANS R. *La bataille de l'eau*, Le Monde éditions, Paris 1994.

<sup>257</sup> ADHS 1001 W 48 Organisation de la campagne pour l'eau pure 1968.

<sup>258</sup> SERVETTAZ P.-L. *L'eau vie d'un lac alpin, chronique de la sauvegarde du lac d'Annecy*, Annecy, 1991, p. 209.

<sup>259</sup> AM 9 W 35 Correspondance sur la remise du prix.

prix<sup>260</sup>.

Paul Schneitter, dans son discours lors de la remise du prix, fait une synthèse assez éloquente de la situation : « **Parce que là les deux buts sont atteints : protection de la nature, aménagement du territoire. [...] Vous avez su rendre compte à la fois de la nécessité de développer l'activité de votre ville, d'en modifier le cadre, d'en améliorer les conditions de vie, et en même temps vous avez pensé avant des ministres, avant toutes les autorités françaises, vous avez pensé à ce qu'on appelle l'environnement** »<sup>261</sup>. Sous ses aspects de félicitations, on retrouve dans cet extrait de discours la problématique évoquée plus haut, à savoir le caractère pionnier de l'action entreprise pour sauver le lac d'Annecy de la pollution.

Pourquoi d'ailleurs remettre ce prix à Charles Bosson, alors que c'est toute une équipe qui a œuvré au fil du temps pour parvenir à un si heureux résultat ? La réponse se situe pour partie dans le discours de P. Schneitter, qui explique que les statuts du prix européen portent qu'il doit être attribué à une personne physique. « **C'est pourquoi le prix européen est attribué nommément au sénateur maire Charles Bosson mais ça n'est pas lui faire injure en pensant que l'ensemble de ce prix va à lui bien sûr, à une équipe et au cadre de vie qui se trouve sous nos yeux** »<sup>262</sup>. Il cite entre autres Paul-Louis Servettaz, Louis Lagrange, le bureau de Thonon (INRA). Et de conclure par « *vous avez montré la voie à beaucoup d'autres régions, et vous êtes en train de la montrer. Je sais par nos collègues étrangers, je sais que vous servez d'exemple, je sais qu'on vient voir maintenant ici ce qui a été réalisé* ».

La remise de ce prix a donc une portée symbolique assez forte pour les acteurs de la politique de sauvetage du lac d'Annecy. C'est aussi l'occasion de réunir à nouveau les pionniers, élus et techniciens de la première heure, comme c'est le cas par exemple avec l'ingénieur des Ponts et Chaussées Huvillier, premier technicien semble-t-il à avoir proposé le bouclage du lac par un égout de ceinture, que Charles Bosson rappelle pour la remise de ce prix<sup>263</sup>.

#### **b) Les visites de la station intercommunale d'épuration**

À partir du milieu des années 1960, la station intercommunale d'épuration des eaux usées, ainsi que celle de traitement des ordures ménagères, commence à recevoir régulièrement des visites de délégations venues de l'étranger. C'est ce dont témoigne le président du SICRLA Louis Lagrange en 1967, lors d'un compte-rendu d'activité du syndicat devant l'assemblée générale du SICRLA : « **Nous vous ferons remarquer que nos réalisations doivent être exceptionnelles car nous recevons régulièrement des visites d'élus ou de techniciens venant de tous les horizons du monde. Au hasard**

---

<sup>260</sup> AM 9 W 35 Discours de P. Schneitter lors de la remise du prix 5 octobre 1972.

<sup>261</sup> AM 9 W 35 Discours de P. Schneitter lors de la remise du prix 5 octobre 1972.

<sup>262</sup> AM 9 W 35 Discours de P. Schneitter lors de la remise du prix 5 octobre 1972.

<sup>263</sup> AM 9 W 35 Correspondances août-septembre 1972.

***du livre d'or, nous relevons les noms de visiteurs venant de Grande-Bretagne, Italie, Yougoslavie, Grèce, Roumanie, Egypte, Irak, Philippines, Argentine, etc. Ne servons nous pas ainsi au renom touristique de notre région ? »***<sup>264</sup>

Au fil du temps, les stations ainsi construites acquièrent un certain renom, et les visites se multiplient, aussi bien des groupes scolaires locaux ou régionaux que des délégations étrangères venues examiner le fonctionnement d'un tel ouvrage. Ainsi, lors de l'assemblée générale du comité syndical de 1973, Louis Lagrange rappelle lors de son compte-rendu d'activité que de nombreuses visites des stations ont encore eu lieu, ce dont il tire une certaine fierté, car **« elles donnent à notre lac un reflet international »**<sup>265</sup>.

Pour donner quelques chiffres, en 1974, la station intercommunale a reçu cinquante-neuf visites regroupant au total 1446 personnes, dont trente-huit visites de groupes scolaires ou étudiants (1281 personnes) et vingt-et-une visites de délégations étrangères ou personnalités (165 personnes)<sup>266</sup>. Parmi ces dernières on trouve notamment le comité régional d'expansion économique Rhône-Alpes, de nombreux journalistes, des attachés militaires accrédités auprès du gouvernement français provenant de vingt-cinq pays différents, l'agence de l'eau de la ville de Rome, des représentants de la délégation générale de la recherche scientifique et technique (DGRST), des délégués de l'URSS, de la ville de Québec, de Casablanca (Maroc), Bucarest (Roumanie), ainsi que le délégué du ministère de l'Environnement M. Garancher.

Il en est à peu près de même en 1975, comme l'annonce le président du SICRLA : **« Comme chaque année je vous signale le nombre de visiteurs que le syndicat a accueillis. Les plus illustres signent notre livre d'or mais ma joie est plus grande lorsque je vois nos scolaires venir chez nous. Ils porteront ainsi la bonne parole auprès de leurs familles. Je ne veux pas oublier les organismes de tourisme du bassin du lac, qui, durant la saison, organisent à l'intention des touristes, la visite des installations du syndicat »**<sup>267</sup>. Triple satisfaction donc, puisque d'une part les groupes scolaires visitent en nombre les stations intercommunales (apportant à leur famille la « bonne parole », ce qui renvoie une fois de plus au registre religieux étudié plus haut), d'autre part les touristes ont eux aussi la possibilité de visite, ce qui ne peut qu'accroître le rayonnement de la politique mise en œuvre et enfin « les plus illustres », dont on a un aperçu dans l'énumération du paragraphe précédent, se déplacent eux aussi au lac.

Dans les années 1970, la politique de sauvetage du lac d'Annecy conçue et mise en œuvre par toute une équipe d'élus et de fonctionnaires s'inscrit donc enfin dans un

---

<sup>264</sup> ADHS SC 30150 AG comité syndical 27 novembre 1967.

<sup>265</sup> ADHS 1001 W 136 AG comité syndical 14 décembre 1973.

<sup>266</sup> ADHS 1001 W 136 AG comité syndical 16 décembre 1974.

<sup>267</sup> ADHS 1001 W 49 AG comité syndical 15 décembre 1975.

---

mouvement d'idées et de politiques plus général, acquérant ainsi une reconnaissance nationale, dont le signe fort est la visite à Annecy du ministre de l'Environnement Robert Poujade, tout juste nommé, voire une reconnaissance internationale, comme le montrent les nombreuses visites que reçoit le SICRLA ou encore la remise du prix européen de protection de la nature et d'aménagement du territoire à Charles Bosson.



## CONCLUSION

De l'après-guerre jusqu'aux années 1970, c'est une politique de longue haleine qui a été conçue et mise en œuvre par l'ensemble des acteurs sensibilisés au problème de la sauvegarde du lac d'Annecy. Dès les années 1950, entre préoccupations d'hygiène publique et début de sensibilisation à l'eutrophisation du lac émerge un problème rendu peu à peu public, celui de la nécessité d'entreprendre une vaste opération de sauvetage du plan d'eau, réserve d'eau potable de plusieurs dizaines de milliers d'habitants et ressource naturelle et touristique inestimable.

Questions de santé publique, protection de la nature ou encore développement économique, autant de raisons qui ont alors poussé les communes riveraines du lac d'Annecy à s'emparer du problème et à se rassembler en un Syndicat intercommunal d'assainissement des communes riveraines du lac d'Annecy (SICRLA), créé par arrêté préfectoral en juillet 1957. Forts de cet outil novateur – c'est le premier syndicat de communes qui est créé dans le bassin annécien – et après de nombreuses années passées à réaliser des études, des travaux de ceinture du lac par un égout collecteur relié à une station intercommunale d'épuration des eaux usées sont entrepris. Prévu à l'origine pour s'achever en 1966, c'est finalement dix ans plus tard que le bouclage du lac est réalisé. Les travaux, évalués au départ à environ 20 millions de francs, auront coûté au final plus de 60 millions de francs et beaucoup d'énergie.

Fruit de la volonté des communes mais aussi de leurs efforts financiers – elles se sont engagées dans des emprunts que les générations futures auront alors à supporter – aboutissement de la détermination des élus, des fonctionnaires rattachés aux

administrations d'Etat comme les Ponts et Chaussées, sous l'égide de la préfecture, c'est donc une politique d'une ampleur sans précédent qui est conçue, puis mise en œuvre, à Annecy dans un contexte qui n'est alors pas vraiment en phase avec les orientations nationales, peu centrées sur des préoccupations regroupées plus tard sous le terme d'environnement.

Annecy, emblème des premières politiques environnementales ? C'est en tout cas ainsi que la sauvegarde du lac est perçue par le ministre de l'Environnement et de la qualité de la vie Robert Poujade, lors de sa visite à Annecy en juillet 1971, à peine trois mois après sa prise de fonction et six mois après la création de ce ministère. On peut considérer que le ministre appuie par sa visite la politique locale mise en place à Annecy, ou a contrario que les actions de la ville servent de justification à l'orientation prise par le gouvernement en matière d'environnement. Quoi qu'il en soit, la jonction entre enjeux locaux et politique nationale est enfin réalisée. D'une politique « hybride », alliant les questions d'hygiène, d'équipement, d'aménagement mais aussi dès le départ de protection de la nature, on en arrive à une vraie reconnaissance nationale de l'enjeu environnemental.

L'environnement est-il une émanation exclusive des autorités publiques de l'époque ? L'exemple d'Annecy tendrait à prouver le contraire, ou à en être une exception, puisque c'est réellement avec plus de vingt ans d'avance et à un niveau très local que s'est mise en place à Annecy une réflexion novatrice, englobant un certain nombre d'enjeux, autour des liens entre l'homme et la nature, de la mise en valeur du patrimoine naturel et donc de la nécessité de le préserver, mais aussi de l'intérêt économique que présente une telle ressource naturelle.

Un tel constat peut amener une double réflexion. Tout d'abord, cela conduit à s'interroger sur la place qu'occupe la politique mise en œuvre à Annecy dans la dynamique lancée au début des années 1970 autour de la préservation des lacs alpins. Car dans la roue d'Annecy sont lancées d'autres campagnes de sauvetage, en particulier au lac du Bourget, grand frère savoyard du lac d'Annecy, voire de résurrection, comme ce qui se passe au lac de Nantua, considéré au début des années 1960 comme complètement eutrophe, en état de mort avancée. Ces différentes études s'inscrivent dans une réflexion plus générale sur les lacs de montagne, dont un des signes est la constitution au sein du ministère de l'Environnement d'un comité technique des lacs de montagne. Il serait donc intéressant de comprendre le rôle joué par Annecy dans la construction de cette réflexion plus générale.

D'autre part, des questions peuvent se poser autour d'une étude plus globale sur l'environnement, à savoir la création de son ministère et l'institutionnalisation de ce problème de société. Tout comme Annecy est un exemple d'une politique très locale mise en place, il serait intéressant de chercher à savoir s'il existe d'autres exemples de ce genre, pas forcément à propos des lacs mais globalement dans le même domaine, qui conduiraient à étayer l'idée selon laquelle l'environnement est aussi une problématique bottom up. A savoir qu'elle serait une émanation de politiques publiques municipales, ou très localisées, ayant impulsé une dynamique nationale. L'exemple d'Annecy ne permet pas à lui seul de répondre à cette question, car il pourrait très bien constituer une exception, y compris par sa contribution à l'avancement de la réflexion dans ce domaine.



Il serait, en ce sens, l'exception qui confirme la règle.

On ne peut terminer sans dire deux mots de la situation actuelle. Le SICRLA est devenu SILA, Syndicat intercommunal du lac d'Annecy, et regroupe 22 communes, soit la totalité des communes riveraines et du bassin versant. Ce syndicat est aujourd'hui l'institution incontournable pour tout ce qui concerne le lac d'Annecy. Sa vocation statutaire à avoir des objectifs multiples en a fait le seul interlocuteur compétent dans de nombreux domaines. D'un point de vue biologique, non seulement le phénomène d'eutrophisation a été stoppé mais la régénération des eaux s'est opérée. L'objectif ultime de la grande entreprise de sauvetage du lac est donc atteint. Les habitants, dont on a vu que leur portefeuille avait été largement mis à contribution, peuvent maintenant voir tous les jours l'eau du lac couler de leur robinet. Dans les années 1990, des travaux ont d'ailleurs été repris pour moderniser le réseau d'eau potable ainsi que celui de l'épuration des eaux usées dont la station est en service depuis maintenant quarante ans. Qu'en est-il enfin de l'autre visée originelle du projet, à savoir les intérêts économiques et touristiques ? On peut dire, sans se tromper, que le lac d'Annecy et son bassin demeurent une zone balnéaire particulièrement attractive. Partout dans l'hexagone, la réputation de ce lac aux eaux si pures a fait son chemin. Et elle n'est pas pour rien dans le fait, qu'année après année, Annecy est classée parmi les villes les plus agréables à vivre de France.



# SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

## I. SOURCES

### **A/ Archives départementales de Haute Savoie**

---

Série continue

SC 20311 délibérations SILA 1957-1961 + budgets et comptes 1957-1961

SC 22564 Assainissement Annecy 1954-1959

SC 22566 Assainissement Annecy 1955-1961

SC 22567 Assainissement Annecy le vieux 1957-1960

SC 22568 Assainissement Annecy le vieux 1946-1962

SC 22571 Assainissement Menthon 1954-1958 et Meythet 1959-1962

SC 23883 délibérations SILA 1963-1964

SC 24376 SILA construction de la station intercommunale d'épuration, des voies d'accès et de l'émissaire de raccordement 1960-1962

- SC 24377 SILA Affaires diverses 1961-1964
  - SC 24378 SILA Station de traitement des eaux usées (concours, marché Ceccon – Société générale, affaires diverses) 1959-1964
  - SC 24383 SILA travaux d'assainissement commune de Seynod 1954-1961
  - SC 26389 délibérations SILA 1960-1965
  - SC 26993 Constitution du syndicat 1956-1961
  - SC 26994 contrôle, direction des travaux, demande subvention au ministère de l'Agriculture 1958-1960 et statuts et constitution du syndicat
  - SC 26995 procédure sanitaire 1954-1958
  - SC 26996 collecteur séparatif sud, limite Cran Seynod avec raccordement aux abattoirs 1961-1964
  - SC 26997 collecteur séparatif sud, limite Cran Seynod, raccord DUP 1960-1961
  - SC 27000 travaux collecteur et DUP 56-62
  - SC 30150 délibérations SILA 1963-1969
  - SC 31114 PV des réunions SILA 1959-1968
  - SC 33419 SILA affaires diverses, rapports d'activité, réunions 1967-1970
- Série W

- 1001 W 35 réévaluation du projet général d'assainissement du lac d'Annecy 1973
- 1001 W 47-49 SICRLA 1961-1975 - demandes de subventions - étude des eaux du lac - équipement et aménagement touristique - campagnes « journées de l'eau pure » - PV de réunions de bureau
- 1001 W 136 à 140 SILA équipements touristiques, étude sur les eaux, journée « eau pure » 1968-1977
- 1777 W 13 extraits de presse et documentation

## **B/ Archives municipales d'Annecy**

---

- S16 Dossier personnage : P. L. Servettaz – revue de presse
- Bul. 11 Bulletin du Syndicat du lac : Bul. 11-001 - Février 1965 Bul. 11-002 - Août 1976 Bul. 11-003 - Juin 1978
- 652 Assainissement : constitution d'un syndicat intercommunal d'assainissement
- 2319 Extension, renforcement du réseau d'égouts 1940-1959
- 2753 Police du lac et mesures sanitaires 1941-1959
- 3987 (63 W 277) Syndicat intercommunal adhésion St Jorioz, Duingt, Doussard, statuts 1963
- 9 W 33 Exposition Annecy lac pur 1971 (49), visite de Poujade 1971 (43)
- 9 W 35 Remise du prix européen de protection de la nature à Charles Bosson 1972-73

(37)

---

## C/ Bulletin municipal d'Annecy Annecy municipal

---

Créé en 1964.

- « Après les espaces verts notre bel espace bleu » P.-L. Servettaz, n°6, janvier 1966
- « L'eau propre et l'eau sale » L. Lagrange, n°6, janvier 1966
- « La protection du lac : l'analyse des eaux » L. Lagrange, n°10, mai 1967
- « Un convalescent en bonne voie : le lac (1) » L. Lagrange, n°17, juin 1970
- « Un convalescent en bonne voie: le lac (2). Le diagnostic du spécialiste » P. Laurent, n°17, juin 1970
- « Où en sont les travaux de sauvegarde du lac? (1) » L. Lagrange, n°39, mars 1976
- « Où en sont les travaux de sauvegarde du lac? (2). Le point de vue du spécialiste » P. Laurent, n°39, mars 1976
- « La "bonne eau" d'Annecy » P.-L. Servettaz, n°42, décembre 1976
- « Assainissement : travaux en cours » n°43, février 1977
- « Le lac: bilan de santé 1978 » L. Lagrange, n°48, juin 1978.

---

## D/ Extraits de presse

---

- « Privée d'égout, Albigny engage la lutte pour son assainissement » *Le Dauphiné libéré*, 5 mai 1958 (ADHS SC 22568)
- « Voici pourquoi les plages d'Annecy sont protégées » *Le Progrès*, 13 mai 1958 (ADHS SC 22568)
- « Dans l'environnement de M. le ministre » *Le Dauphiné libéré*, 3 juillet 1971 (AM 9 W 33 (43))
- « M. Poujade souligne la valeur exemplaire de l'effort entrepris pour protéger le lac d'Annecy contre la pollution » *Le Monde*, 4 juillet 1971 (ADHS 1001 W 49)
- « M. Poujade à Annecy : la Haute-Savoie, département pilote pour le respect des sites et l'épuration des lacs » *Le Messager*, 9 juillet 1971 (ADHS 1001 W 49)
- « Visite ministérielle : le lac d'Annecy cité en exemple national » *L'Essor savoyard*, 9 juillet 1971 (ADHS 1001 W 49)
- « Les lacs alpins, leur vie et leur survie » *Le Dauphiné libéré*, 13 septembre 1971 (ADHS 1001 W 49)
- « La lutte est engagée contre le bruit et la pollution » *Le Progrès*, 28 janvier 1972 (ADHS 1001 W 49)
- « Environnement : trente mois pour régénérer les eaux du lac du Bourget » *Le Monde*, 26 juin 1973 (ADHS 1001 W 49)

- « Le miracle d'Annecy » *Le sauvage (supplément au Nouvel Observateur)*, n°8, 1<sup>er</sup> décembre 1973 (ADHS 1001 W 47)
- « Décès de Paul-Louis Servettaz. Un homme lumineux dans les étoiles » *Le Dauphiné libéré*, 7 juillet 2003 (AM S16)
- « Paul-Louis Servettaz, l'homme qui a sauvé le lac » *L'Essor savoyard*, 10 juillet 2003 (AM S16)

## II. BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages sur l'action publique et les politiques de l'eau ou environnementales

---

- BARDET F. (sous dir.) Les politiques publiques d'équipement du territoire : approche historique et politique, tome 2 : la décentralisation des politiques d'équipement, cours polycopiés, ENTPE, année 2003-2004.
- BARRAQUE B. (sous dir.) Les politiques de l'eau en Europe, éd. La découverte, coll. Recherches, Paris, 1995.
- BARRAQUE B., THEYS J. Les politiques d'environnement. Évaluation de la première génération : 1971-1995, éd. Recherches, Paris, 1998.
- BLANC J., REMOND B. Les collectivités locales, éd. Presses de sciences po et Dalloz, Paris, 1994.
- BONTEMS P. – ROTILLON G. Economie de l'environnement, éd. La découverte, coll. Repères, Paris 1998.
- CANS R. La bataille de l'eau, Le Monde éditions, Paris, 1994.
- CHARVOLIN F. L'invention de l'environnement en France, chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation, éd. La découverte, Paris, 2003.
- Collectif *L'eau et les collectivités locales*, éd. du moniteur, Paris, 1991.
- CROZIER M. *Le phénomène bureaucratique*, éd. du Seuil, Paris, 1963.
- CROZIER M. – FRIEDBERG E. *L'acteur et le système*, éd. du Seuil, Paris, 1977.
- DAHL R. *Qui gouverne ? Démocratie et pouvoir dans une ville américaine*, Yale University Press, New Haven, 1961.
- DELORT R., WALTER F. *Histoire de l'environnement européen*, éd. PUF, 2001.
- GREMION P. *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, éd. du Seuil, coll. Sociologie, Paris, 1976.
- KESSLER M.-C. *Les grands corps de l'Etat*, Presses de la FNSP, Paris, 1986.
- LASCOUMES P. *L'éco-pouvoir, environnement et politiques*, éd. La Découverte, Paris, 1994.

- 
- MARQUIS J.-C. Ingénieurs de l'Etat et élus locaux, concours prêtés par les services techniques de l'Etat (équipement, agriculture) aux collectivités territoriales, éd. L'espace juridique, 1988.
- MENY Y., THOENIG J.-C. Politiques publiques, PUF, Paris, 1989.
- MULLER P., SUREL Y. L'analyse des politiques publiques, éd. Montchrestien, coll. Clefs, Paris, 1998.
- THOENIG J.-C. L'ère des technocrates : le cas des Ponts et Chaussées, éd. L'Harmattan, coll. « logiques sociales » Paris, 1987.
- VALIRON F., La politique de l'eau en France de 1945 à nos jours, Paris, Presses de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, 1990.

### **Articles sur l'action publique et les politiques de l'eau ou environnementales**

---

- BREUIL L., NAKHLA M. « l'internationalisation de la gestion des services d'eau » *Politiques et management public*, vol. 21, n°1, mars 2003.
- CROZIER M., THOENIG J.-C. « La régulation des systèmes organisés complexes : le cas du système de décision politico-administratif local en France » *Revue française de sociologie*, 1975.
- GUYOMARD G. « Les associations, l'environnement et le système politico-administratif local » in MENY Y. (sous dir.) *Centres et périphéries : le partage du pouvoir*, éd. Economica, Paris, 1982.
- HALL P., TAYLOR R. « la science politique et les trois néo-institutionnalismes » *Revue française de science politique*, vol. 47, n°3-4, juin-août 1997 (traduit de l'anglais par Jean-François BAILLON).
- LAGROYE J. « Introduction » in DULONG D., DUBOIS V. (sous dir.) *La question technocratique. De l'invention d'une figure aux transformations de l'action publique*, Presses universitaires de Strasbourg, coll. Sociologie politique européenne, Strasbourg, 1999, p. 11-18.
- LASCOUMES P. « La technocratie comme cumul, extension et différenciation continues des pouvoirs : le cas des politiques de l'environnement » in DULONG D., DUBOIS V. (sous dir.) *La question technocratique. De l'invention d'une figure aux transformations de l'action publique*, Presses universitaires de Strasbourg, coll. Sociologie politique européenne, Strasbourg, 1999, p. 187-198.
- LASCOUMES P. « Gouverner par les instruments, ou comment s'instrumente l'action publique ? » in LAGROYE J. (sous dir.) *La politisation*, éd. Belin, Paris, 2003.
- LASCOUMES P., LE BOURHIS J.-P. « Les politiques de l'eau : enjeux et problématiques » in *Regards sur l'actualité*, n° 241, mai 1998.
- LINDBLOM C. « The science of muddling trough » *Public administration review*, 19 (2), spring 1959.
- TRUCHOT C. « la politique de l'eau en France et ses perspectives d'évolution » in

*Regards sur l'actualité*, n° 276, décembre 2001.

WORMS J.-P. « Le préfet et ses notables » *Sociologie du travail*, n°3, 1966, p. 249-275.

### **Ouvrages ou articles sur Annecy ou sur son lac**

---

BALVAY G. « La situation actuelle du lac d'Annecy » *Annesci* n°26, Société des amis du vieil Annecy, 1986, p. 177 à 194.

BLANCHARD R. *Annecy, essai de géographie urbaine. Deuxième partie : la ville actuelle*, Société des amis du vieil Annecy, 1958.

GUICHONNET P. (sous dir.) *Histoire d'Annecy*, éd. Privat, Toulouse, 1987.

HUBAULT E. « Les grands lacs subalpins de Savoie sont-ils alcalitrophes ? » *Arch. Hydrobiol.*, 40, p.240-249.

HUBAULT E. « Etudes thermiques, chimiques et biologiques des eaux des lacs de l'Est de la France (Vosges, Jura, Alpes de Savoie) » *Annales école nationale des eaux et forêts*, n°10, Nancy, 1947, p. 115-260.

LAGRANGE L. « Une œuvre collective exemplaire : le syndicat intercommunal du lac d'Annecy » *Annesci : le lac d'Annecy*, n°26, 1986, p.205-211.

SERVETTAZ P. L. *L'eau, vie d'un lac alpin : chronique de la sauvegarde du lac d'Annecy*, 1991.

SICRLA *Vingt cinq années au service du lac d'Annecy*, Annecy, 1982.



# ANNEXES

## **Annexe 1 : carte du lac d'Annecy et de ses communes riveraines.**

DOCUMENTS CONSULTABLES en version papier au Centre de Documentation Contemporaine de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon

## **Annexe 2 : tableau et graphique d'évolution de la population des communes du tour du lac entre 1936 et 1968.**

Tableau récapitulatif de l'évolution de la population

Commune	Population			
	1936	1945	1954	1968
<b>Agglomération annécienne</b>				
Annecy	23.296	26.725	33.114	56.689
Annecy vx	1.848	2.217	3.131	6.950
Cran	3.604	4.681	5.300	8.155
Seynod	726	791	989	3.780
<b>Total</b>	<b>29.474</b>	<b>34.414</b>	<b>42.534</b>	<b>75.574</b>
<b>Rive droite</b>				
Veyrier	657	786	899	1.311
Menthon	501	597	671	702
Talloires	598	641	754	709
<b>Total</b>	<b>1.756</b>	<b>2.024</b>	<b>2.324</b>	<b>2722</b>
<b>Rive gauche</b>				
Sévrier	541	700	996	1.790
St Jorioz	1.059	1.064	1.181	1.836
Duingt	250	243	302	297
Doussard	865	1.026	1.124	1.258
Lathuille	354	414	411	-
<b>Total final</b>	<b>34.299</b>	<b>39.885</b>	<b>48.872</b>	<b>83.477</b>
+ Meythet		623	902	-

(Rapport avant projet d'assainissement 20 juin 1956 (ADHS SC 26994) pour les années 1936, 1945 et 1954 et d'après le bureau du syndicat du 10 avril 1969 (ADHS SC 30150) pour l'année 1968)

Evolution de la population des communes autour du lac (entre 1936 et 1968) excepté Annecy

DOCUMENTS CONSULTABLES en version papier au Centre de Documentation Contemporaine de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon

## **Annexe 3 : arrêté préfectoral de constitution du SICRLA (AM 652)**

PARLEMENT DE LA HAUTE-SAUVIE

2<sup>e</sup> Division - 2<sup>e</sup> Bureau

Année n° 2077-77

TRAVESyndicat Intercommunal d'Assai-  
nissement des communes riveraines  
de la Saône d'AlsacePROJET DE TRAVAUXLE PROJET DE LA HAUTE-SAUVIE  
Chapitre de la Légion d'Honneur

70.

- Les délibérations par lesquelles les communes :

- AUBREY (N. 1. 1951)
- AUBREY-la-TOUR (24.3. 1956)
- VILLERS-la-TOUR (18.8. 1956)
- VILLERS-la-TOUR (18.8. 1956)
- LA TOUR (18.11. 1956)
- SEPTEN (28.11. 1956)
- SEPTEN (13.12. 1956)
- VAND-REVIER (20.2. 1956).

ont statué en faveur d'un syndicat intercommunal d'assainissement  
des communes riveraines de la Saône :

- Le code municipal (article n° 27-65) du 22 mai 1957 titre VII -  
chapitre III ;
- Le décret de l'ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées ;
- Décret du Directeur-Inspecteur Général de la Santé-Publique ;
- Décret de la Commission départementale émis dans sa séance du  
14 Juin 1957 ;
- Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture,

A R T I C L E S

Article 1er - ont été créés entre les communes énumérées au présent  
décret un syndicat ayant la qualité d'un syndicat d'assainissement  
officiel "Syndicat Intercommunal d'Assainissement des communes  
riveraines de la Saône d'Alsace" ayant pour objet :

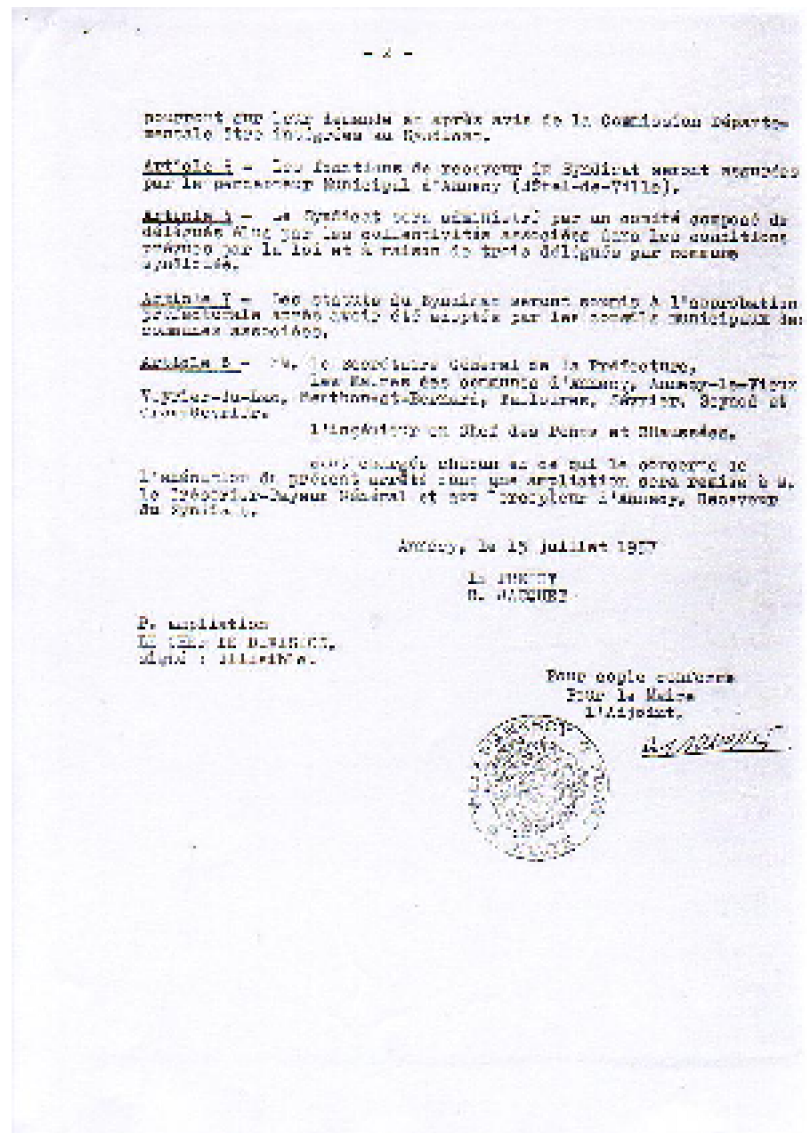
- la construction, l'entretien et l'exploitation d'un réseau  
d'assainissement pour les deux rives de la Saône entre la ligne  
ration d'assainissement à VAND-REVIER.

Article 2 - Le siège du Syndicat est fixé à AUBREY au 148 bis de  
la rue de la Saône.

Article 3 - Le Syndicat est constitué pour une durée illimitée.

Article 4 - Les communes qui n'ont pas encore donné leur adhésion

11/11



## Annexe 4 : repères biographiques.

Cette liste, non exhaustive, reprend les personnes citées une fois ou plus au long de l'exposé, et a vocation à donner les principales fonctions de ces acteurs, notamment celles qui sont en lien avec l'activité du syndicat ou l'opération de sauvetage du lac. Il ne s'agit pas ici de donner une biographie complète des personnes citées. Celles-ci sont classées par ordre alphabétique.

- Andrée Blanc : membre du bureau municipal d'hygiène de la ville d'Annecy avec Jean Puy et Paul-Louis Servettaz.
- Louis Blanc : président de la société de pêche et de pisciculture du lac d'Annecy et de la fédération départementale de pêche au moment de l'alerte à la pollution.

- 
- Charles Bosson : maire de la ville d'Annecy de 1954 à 1975. Il est aussi député, puis sénateur, ainsi qu'à une période conseiller général.
  - Claudius Chappaz : maire de la commune de Cran-Gevrier lors de la création du SICRLA.
  - Général Doyen : maire de la commune de Veyrier au moment de la création du SICRLA.
  - Henri Gour : maire de la commune de Sévrier au moment de la création du SICRLA.
  - Professeur Hubault : limnologue averti qui publie deux ouvrages importants en 1943 et 1947.
  - Jean-Jacques Huvillier : ingénieur des Ponts et Chaussées au moment de la conception du programme de travaux d'assainissement, dont l'égout circulaire.
  - Raymond Jacquet : préfet de la Haute-Savoie qui signe l'arrêté de création du SICRLA.
  - Albert Janin : conseiller municipal d'Annecy et premier président du SICRLA jusqu'en 1964.
  - Louis Lagrange : conseiller municipal d'Annecy, deuxième président du SICRLA, à partir de 1964.
  - Professeur Laurent : de la station d'hydrobiologie lacustre de Thonon (INRA), a réalisé de nombreuses analyses du lac d'Annecy.
  - Maud Nisbet : chargée de la chimie des eaux au ministère de l'Agriculture en 1968.
  - François Plagnat : ancien conservateur des Eaux et Forêts, président de la Société d'histoire naturelle de Haute-Savoie en 1968.
  - Jean Puy : membre du bureau municipal d'hygiène de la ville d'Annecy avec Andrée Blanc et Paul-Louis Servettaz.
  - Paul-Louis Servettaz : conseiller municipal puis maire-adjoint de la ville d'Annecy pendant plus de vingt ans, spécialiste autodidacte de limnologie.
  - Paul Vivier : directeur de la station d'hydrobiologie continentale de Paris en 1955, ingénieur des Eaux et Forêts en 1955.

## **Annexe 5 : chronologie sommaire.**

- 1943 : Création du groupement d'urbanisme du lac d'Annecy
  - Première étude du professeur Hubault
- 1947 : Deuxième alerte de professeur Hubault
- 1954 : Election de Charles Bosson à la mairie d'Annecy

- 1955 : Assemblée des pêcheurs et mise en garde de Paul Vivier
  - Avis du Conseil supérieur d'hygiène publique de France
  
- 1956 : Assemblée des maires des communes du tour du lac
- 1957 : Création du SICRLA
  - Première réunion du comité du SICRLA
  
- 1961 : Début des travaux
- 1963 : Adhésion des communes de Doussard, Duingt et Saint-Jorioz au SICRLA
- 1964 : Mise en service de la station d'épuration des eaux usées
- 1966 : Transformation du SICRLA en syndicat à vocation multiple
- 1968 : Campagne pour l'eau pure
- 1971 : Visite du ministre de l'Environnement Robert Poujade
- 1972 : Remise du prix européen de protection de la nature à Charles Bosson
- 1976 : Fin des travaux

## RESUME

De l'après-guerre jusqu'aux années 1970, c'est une politique de longue haleine qui a été conçue et mise en œuvre par l'ensemble des acteurs sensibilisés au problème de la sauvegarde du lac d'Annecy. Dès les années 1950, entre préoccupations d'hygiène publique et début de sensibilisation à l'eutrophisation (processus de mort) du lac émerge un problème rendu peu à peu public, celui de la nécessité d'entreprendre une vaste opération de sauvetage du plan d'eau, réserve d'eau potable de plusieurs dizaines de milliers d'habitants et ressource naturelle et touristique inestimable.

Questions de santé publique, protection de la nature ou encore développement économique, autant de raisons qui ont alors poussé les communes riveraines du lac d'Annecy à s'emparer du problème et à se rassembler en un Syndicat intercommunal d'assainissement des communes riveraines du lac d'Annecy (SICRLA), créé par arrêté préfectoral en juillet 1957. Forts de cet outil novateur – c'est le premier syndicat de communes qui est créé dans le bassin annécien – et après de nombreuses années passées à réaliser des études, des travaux de ceinture du lac par un égout collecteur relié à une station intercommunale d'épuration des eaux usées sont entrepris, qui seront achevés en 1976.

Dans les années 1970, cette politique publique locale s'inscrit enfin dans une réflexion nationale sur l'environnement. Ce qui tendrait à montrer que l'environnement, ne serait pas une émanation exclusive des autorités publiques nationales de l'époque. L'expérience annécienne serait alors soit une exception, soit s'inscrirait dans un mouvement plus vaste d'enjeux locaux ayant conduit à la mise en avant sur la scène

nationale de la question de l'environnement.

Mots clés : environnement, politique publique, eau, politique locale.